BDC
L'entrepreneur d'abord

BDC EST LA SEULE BANQUE **QUI S'INVESTIT UNIQUEMENT** AUPRÈS DES **ENTREPRENEURS**

RAPPORT ANNUEL 2015

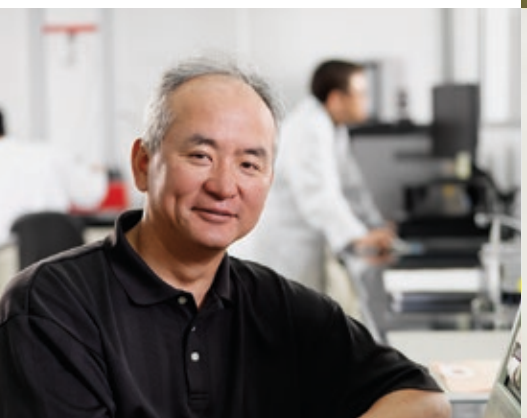

Ce que nous sommes

Nous sommes la seule banque au Canada qui s'investit uniquement auprès des entrepreneurs.

> Nous faisons la promotion de l'entrepreneuriat, en nous concentrant particulièrement sur les petites et moyennes entreprises.

Ce que nous faisons

Nous offrons des services visant à soutenir les Canadiens qui créent, gèrent et font croître des petites et moyennes entreprises :

> Financement
> Capital
> Consultation

Nous offrons ces services aux entrepreneurs de toutes les régions du Canada et de tous les secteurs de l'économie.

Pourquoi nous le faisons

Lorsque les entrepreneurs réussissent, les Canadiens en profitent. Les choix qu'ils font et les risques qu'ils prennent revêtent une importance capitale pour l'économie canadienne. Ils contribuent à déterminer la façon dont des idées deviennent des produits et des services, dont des emplois sont créés et dont le Canada demeure engagé sur la voie de la prospérité. Qu'il s'agisse d'entreprises traditionnelles ou de nouvelles entreprises de haute technologie en démarrage, chacune d'entre elles aide à créer de la valeur dans l'économie canadienne.

2 Message du président du conseil d'administration
4 Message du président et chef de la direction
7 Rapport de gestion
47 États financiers consolidés
111 Gouvernance d'entreprise
126 Autres renseignements

BDC est la seule banque qui s'investit uniquement auprès des entrepreneurs.

Pour en savoir plus, visitez BDC.ca.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de présenter le rapport financier annuel de BDC pour l'exercice clos le 31 mars 2015. En résumé, BDC a connu un autre excellent exercice.

Nos clients se portent bien, et un nombre croissant d'entrepreneurs utilisent nos services. Actuellement, nous en soutenons directement plus de 32 000 partout au Canada. Nous appuyons également 7 000 entrepreneurs additionnels par l'entremise de nos services de titrisation.

La gouvernance à BDC est solide. Nous les membres du conseil assumons des rôles de surveillance, de conseils et de prévoyance. Nos fonctions de base sont liées à l'intendance, à l'orientation stratégique de la Banque et à l'exécution de la stratégie. Durant l'exercice écoulé, nous avons été très actifs. Les principales questions sur lesquelles nous nous sommes penchés concernaient le renouvellement du mandat que le Parlement a confié à BDC, l'orientation stratégique future de la Banque, la mise en œuvre des priorités de l'actionnaire et la gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2015, le Parlement a affirmé le mandat de BDC et le rôle important qu'elle joue dans la création de la prospérité dont le Canada a besoin. La loi sur la BDC modifiée et le rayon d'action de la Banque – 100 bureaux, 2 000 employés et 32 000 clients à l'échelle du pays – font en sorte que BDC est positionnée pour être le leader qui aide les entreprises canadiennes à être les plus concurrentielles au monde.

Nous savons que si elles veulent relever les défis auxquels elles font face – taille, innovation, productivité et mondialisation –, les entreprises canadiennes doivent accroître leur compétitivité. Notre ambition est de les aider à devenir les plus concurrentielles au monde. C'est dans ce contexte que nous établissons et peaufinons l'orientation stratégique future de BDC et que nous misons sur l'innovation et l'efficacité de ses services de prêt, d'investissement et de consultation.

La mission et le rayon d'action de BDC lui permettent aussi de mettre en œuvre des priorités pour son unique actionnaire, le gouvernement du Canada, en matière d'entrepreneuriat. À la demande de l'actionnaire, qui reconnaît les avantages économiques que génèrent les entreprises technologiques qui réussissent, BDC gère le Plan d'action pour le capital de risque (PACR). Le PACR donne des résultats. Il aide à attirer de nouveaux investisseurs du secteur privé, à créer des fonds de plus grande taille axés sur les stades ultérieurs du développement et, en fin de compte, à accroître les investissements en capital de risque du secteur privé en vue de créer des emplois et une croissance à long terme.

BDC s'efforce également de mieux servir les femmes entrepreneurs. Avec cet objectif à l'esprit, nous avons réservé 700 millions de dollars sur trois ans pour accorder des prêts à des entreprises contrôlées par des femmes. Nous avons créé une équipe de banquiers d'affaires et de directeurs, Consultation de BDC de partout au pays qui possèdent l'expertise et l'expérience nécessaires pour appuyer les femmes entrepreneurs.

Nous avons lancé quatre nouveaux prix pour faire connaître et célébrer des entrepreneurs dans les catégories du mentorat, de l'innovation, de la résilience et de l'entrepreneuriat en série. Ces prix s'ajoutent à notre concours distinctif, le Prix jeune entrepreneur BDC, dans le cadre duquel les entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans sont invités à présenter le moment déterminant atteint par leur entreprise et la solution qu'ils proposent pour passer au niveau supérieur.

Enfin, nous poursuivons nos efforts pour aider à la mise en œuvre de Canada numérique 150, la stratégie nationale sur le numérique de notre actionnaire. Tout en travaillant pour nous assurer que les entrepreneurs comprennent les avantages de l'application des technologies de l'information et des communications à leur entreprise, nous soutenons aussi les entreprises qui créent ces technologies.

Je vous invite à vous reporter aux sections appropriées du Rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur le soutien efficace que le conseil apporte à BDC dans l'amélioration de sa gestion du risque.

Je tiens à remercier Rick Perkins, qui a quitté le conseil d'administration après plusieurs années de loyaux services. Cette année, nous avons accueilli Claude Mc Master et Robert Pitfield au sein du conseil. Ensemble, les membres du conseil d'administration possèdent le sens du devoir, l'expertise, l'expérience et la vision nécessaires pour aider BDC à relever l'ensemble des défis que l'avenir réserve aux entrepreneurs canadiens.

J'aimerais remercier tous les gens de BDC : mes collègues du conseil d'administration, l'équipe de direction et les employés. C'est grâce à vous que nous avons connu une autre année couronnée de succès. Je remercie tout spécialement le président et chef de la direction sortant, Jean-René Halde. Il nous laisse un héritage admirable : une organisation forte et dynamique, une culture saine et une équipe fidèle à la mission de BDC et ouverte à essayer des approches innovatrices pour soutenir les entrepreneurs. Il s'agit là d'une base formidable à partir de laquelle nous pouvons aider les entreprises canadiennes à devenir les plus concurrentielles au monde.

Si vous ou vos collègues du Conseil des ministres ou du Parlement souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur BDC, c'est avec plaisir que je vous les ferai parvenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

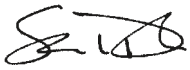

Samuel L. Duboc

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous appuyons maintenant 32 000 entrepreneurs partout au Canada.

Je suis heureux de présenter le rapport financier annuel de BDC pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Nous avons connu un autre excellent exercice. Nos 32 000 clients entrepreneurs, un nombre record, se portent bien.

Au cours de l'exercice 2015, leur demande pour les services de BDC a été forte. Cette demande, combinée à leur santé financière, a été favorable à notre rentabilité. En effet, nous avons fait mieux que prévu : leur santé financière a entraîné la comptabilisation d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts moins élevée que prévu. L'exercice 2015 a aussi été remarquable dans le sens où nous avons investi davantage de ressources dans le soutien non financier aux entrepreneurs.

Concrètement, BDC a réalisé un bénéfice de 490,7 millions de dollars. Cela démontre que les entrepreneurs jugent nos services pertinents et utiles et que nous sommes efficaces. Les résultats de l'exercice permettront de verser un dividende de 62,9 millions de dollars à notre unique actionnaire, le gouvernement du Canada.

Globalement, je suis très satisfait de la performance de BDC en ce qui concerne le soutien aux entrepreneurs et je vous invite à lire les mesures stratégiques du rendement aux pages 10 à 15.

Nous offrons des prêts, du financement par capitaux propres et des services-conseils destinés à répondre à un vaste éventail de besoins : qu'il s'agisse de créer une nouvelle entreprise, de lancer un projet d'affaires précis ou de s'attaquer aux défis concurrentiels importants et persistants qui sont la taille, l'innovation, la productivité et la mondialisation.

Nous aidons des entreprises de toutes tailles. Je suis fier de vous dire que cette année, une fois de plus, nous avons accordé plus de petits prêts et de prêts aux petites entreprises que jamais. Néanmoins, nous octroyons aussi des prêts plus importants à de grandes entreprises, de même que des prêts syndiqués d'envergure. Les types de prêts vont d'entièrement garantis à entièrement non garantis et couvrent l'étendue du spectre risque-rendement.

Nous aidons les entrepreneurs à toutes les étapes du développement de leur entreprise (démarrage, croissance élevée et stade plus avancé), ainsi que les entrepreneurs qui souhaitent transférer leur entreprise à de nouveaux propriétaires. Cette année, afin de couvrir la gamme complète de nos services d'investissement, nous avons regroupé les deux équipes de BDC responsables du capital de risque et du capital de croissance et de transfert d'entreprise pour créer BDC Capital. Cette nouvelle équipe est mieux positionnée pour servir les entrepreneurs qui ont besoin d'investissements en capitaux propres. Elle se concentre sur les besoins des entrepreneurs : fonds de roulement pour la croissance, capital de transition et capitaux destinés aux acquisitions. Les engagements de capital de risque de BDC dépassent maintenant un milliard de dollars, et l'exercice 2015 a été rentable.

Comme nous savons que la réussite des entreprises dépend autant de l'expertise et des conseils que de l'argent, nous continuons de transformer nos services de consultation, étoffant ainsi leur capacité de générer un impact à long terme. Nous avons embauché davantage de gens expérimentés, compétents et dotés d'un bon sens des affaires, et amélioré les processus et les pratiques de travail. Nous avons également élaboré 14 méthodologies standards qui constituent le fondement de nos services de consultation particuliers, notamment ceux qui visent à aider les entrepreneurs à améliorer l'efficacité opérationnelle de leur entreprise, à intégrer les technologies à leurs activités et modèles d'affaires et à s'internationaliser.

Comme nous devons attirer et fidéliser les meilleurs employés pour servir les entrepreneurs, nous sommes fiers de figurer – pour la neuvième année consécutive – au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada. Et, compte tenu de la diversité de la population canadienne, nous sommes également fiers d'être classés parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la sixième année de suite.

Nous offrons aussi aux entrepreneurs des informations utiles et gratuites. Par exemple, notre nouveau livre numérique, *L'achat d'un système ERP : comment éviter les pièges courants et maximiser votre investissement*, donne aux entreprises canadiennes nos meilleurs conseils sur la sélection du logiciel approprié.

C'est la dernière fois que je présente le rapport financier annuel à titre de président et chef de la direction de BDC. Je suis très fier de la manière dont les priorités et la haute performance de la Banque servent les entrepreneurs canadiens. Je suis également convaincu que BDC est assez solide et ingénieuse pour trouver de nouvelles façons d'aider les entrepreneurs à relever les défis concurrentiels et à saisir les occasions qui se présenteront à l'avenir.

Je ne doute pas un instant que BDC continuera à bien servir les Canadiens. Sa mission d'aider les entrepreneurs, que le Parlement a réaffirmée en 2014, est précise. Ses pouvoirs sont adéquats et lui permettent de disposer de toute l'agilité nécessaire. Sa culture organisationnelle encourage par ailleurs la flexibilité et l'innovation.

Les personnes qui travaillent ici sont extraordinairement talentueuses, dévouées et bien encadrées. Elles sont motivées par le fort sentiment d'accomplissement qui va de pair avec le fait de travailler au sein d'une organisation qui apporte une contribution significative et nécessaire à la société, soit appuyer les gens qui aident à créer la prospérité dont le Canada a besoin. Je suis convaincu que leur réussite se poursuivra.

Après dix ans, il y a de nombreuses personnes à remercier. Je voudrais d'abord dire à nos clients que tout le monde à BDC, moi le premier, est fier d'avoir gagné votre confiance et de vous servir. Aux employés de partout au Canada : merci pour les innombrables façons dont vous servez chaque jour les clients de BDC. À mes collègues de l'équipe de direction : merci pour le soutien inestimable que vous m'avez apporté au cours des dix dernières années. Enfin, aux membres de notre conseil d'administration, et plus particulièrement à son président, M. Sam Duboc : merci pour votre dévouement, vos efforts et vos ambitions pour BDC.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Jean-René Halde

Rapport de gestion

1. L'environnement économique canadien 9
2. Mesures de rendement 10
3. Analyse des résultats financiers 17
4. Gestion du risque 37
5. Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles 45

Pendant l'exercice 2015, l'environnement économique canadien était caractérisé par :

- une croissance économique modérée;
- des taux d'intérêt historiquement bas;
- de faibles investissements des entreprises.

1. L'environnement économique canadien

La croissance économique au Canada s'est accélérée en 2014. Le PIB réel a augmenté de 2,5 %, comparativement à 2,0 % à l'exercice précédent.

Les dépenses des ménages ont connu une nette progression de 2,8 %, et les ménages ont continué à s'endetter. Les faibles taux d'intérêt ont stimulé la consommation ainsi que la construction résidentielle, qui a aussi augmenté de 2,8 %. Le marché du travail a enregistré un gain net de 121 300 emplois, et le taux de chômage a légèrement diminué, passant à 6,7 % à la fin de l'année.

Pour la quatrième année consécutive, le secteur public n'a pas contribué à la croissance économique en 2014. Après avoir soutenu l'économie durant la récession, les gouvernements mettent désormais l'accent sur l'équilibre budgétaire.

La chute des cours du pétrole au deuxième semestre a commencé à se faire sentir dans certaines régions du Canada en 2014, mais ses effets devraient être plus larges en 2015. Néanmoins, elle a provoqué la baisse du dollar canadien, ce qui a favorisé une croissance des exportations de 5,4 %, soit la plus importante depuis 2010. Le raffermissement de l'économie des États-Unis a aussi contribué à cette progression.

C'est le secteur de l'extraction minière, pétrolière et gazière qui a enregistré la croissance la plus solide en 2014 (6,4 %). Ceux du transport et de l'entreposage, du commerce de gros et de détail ainsi que de la finance et des assurances ont également bien fait, les volumes des extrants ayant augmenté de plus de 3,0 %. Le secteur de la fabrication, qui avait vu sa production baisser en 2013, a rebondi en 2014, ce qui s'explique par la reprise de la demande aux États-Unis et la dépréciation du dollar canadien.

La croissance des investissements non résidentiels réalisés par les entreprises, qui avait été plutôt faible en 2013 (2,2 %), a été anémique en 2014, à seulement 0,2 %. Les investissements dans les bâtiments non résidentiels ont diminué de 0,1 %, tandis que les investissements en machinerie et équipement ont légèrement augmenté (0,7 %).

Les conditions de crédit sont demeurées très favorables en 2014, avec des taux d'intérêt qui se maintiennent à des creux historiques. Le crédit consenti aux entreprises par les banques à charte a augmenté de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent.

En résumé, l'activité économique au pays s'est améliorée en 2014. La vigueur de l'économie américaine et un taux de change plus favorable ont stimulé les exportations. Le secteur de l'extraction minière, pétrolière et gazière a enregistré une croissance solide, et la production du secteur de la fabrication s'est redressée. Malheureusement, les investissements non résidentiels réalisés par les entreprises n'ont pas augmenté, malgré des conditions de crédit toujours attrayantes.

2. Mesures de rendement

Dans notre Plan d'entreprise, nous présentons les mesures de rendement à l'aide desquelles nous évaluons notre efficacité opérationnelle.

Nous faisons le suivi de notre rendement et le présentons par rapport à ces objectifs.

Entrepreneuriat

- Nombre de prêts de 500 000 $ ou moins de Financement et de Capital de croissance et transfert d'entreprise en fonction d'engagements de 750 000 $ ou moins
- Nombre d'autorisations à de nouvelles entreprises, soit celles qui existent depuis deux ans ou moins (Financement et Capital de croissance et transfert d'entreprise)
- Pourcentage d'entreprises en démarrage financées par BDC qui survivent cinq ans
- Indice Valeur Client[1]
- Nombre de transactions autorisées avec les partenaires ou sur leur recommandation (syndications, transactions *pari passu*, recommandations de prêts et alliances)

CIBLE E2015	RÉSULTAT E2015	
8 000	**8 781**	Ce résultat reflète les efforts de BDC pour aider les petites entreprises et s'assurer que leurs besoins financiers sont satisfaits.
1 500	**1 935**	BDC soutient les nouvelles entreprises, car elles sont un élément crucial d'un écosystème entrepreneurial sain.
65 %	**60 %**	Les entreprises en démarrage d'aujourd'hui peuvent être les championnes de demain; la moitié des entreprises canadiennes en démarrage sont toujours en activité après cinq ans. BDC aide à faire en sorte qu'elles réussissent.
118	**114**	BDC continue à faire en sorte que ses clients reçoivent un soutien efficace, professionnel et sur mesure qui répond à leurs besoins.
2 400	**2 809**	Afin de rejoindre un plus grand nombre d'entrepreneurs, BDC redouble d'efforts pour travailler avec des institutions financières du secteur privé et d'autres partenaires.

BDC s'efforce de mesurer son impact sur les entrepreneurs canadiens. Par conséquent, ses mesures de rendement continuent d'évoluer de façon à bien saisir les incidences des politiques publiques.

(1) À compter de l'E2016, nous cesserons d'utiliser cet indice et le remplacerons par un indicateur plus simple qui mesure notre réussite en fonction des clients « très satisfaits ».

Productivité

Nous surveillons le nombre de prêts autorisés que les entrepreneurs utilisent en vue d'acheter de l'équipement pour leur entreprise (Marge pour équipement et prêts destinés à l'achat d'équipement).

Croissance

Nous surveillons le pourcentage d'entreprises à forte croissance dans le portefeuille de Capital de croissance et transfert d'entreprise. (Une entreprise à forte croissance se définit par une croissance des ventes annualisée supérieure à 20 % par année pendant trois ans.)

CIBLE E2015	RÉSULTAT E2015	
2 000	**1 932**	BDC continue de sensibiliser les entrepreneurs à la nécessité d'améliorer la productivité.

CIBLE E2015	RÉSULTAT E2015	
30 %	**33 %**	BDC reconnaît la contribution vitale que les entreprises à forte croissance apportent à l'économie et innove pour accroître le soutien qu'elle leur offre.

BDC s'efforce de mesurer son impact sur les entrepreneurs canadiens. Par conséquent, ses mesures de rendement continuent d'évoluer de façon à bien saisir les incidences des politiques publiques.

Innovation

Appui à Canada numérique 150

Financement : 200 M$ d'acceptations chaque année jusqu'en 2017

Capital de risque : 300 M$ d'autorisations d'ici 2017 (% de l'objectif atteint)

Capital de risque – rendement du capital investi (RCI)

Efficience

Ratio d'efficience déclaré de Financement

CIBLE E2015	RÉSULTAT E2015	
s.o.	**276,9 M$**	BDC cherche à s'assurer que les entrepreneurs comprennent les avantages commerciaux que procurent les technologies de l'information et des communications (TIC). Elle soutient aussi les entreprises créatrices de TIC.
s.o.	**44 %**	Nous avions prévu 300 M$ d'autorisations sur trois ans. Nous avons atteint 44 % de cet objectif lors de la première année.
1,00	**1,03**	Afin d'attirer les investisseurs du secteur privé sur le marché du capital de risque, BDC a travaillé fort pour en démontrer la rentabilité dans le cadre de ses activités de capital de risque.

CIBLE E2015	RÉSULTAT E2015	
39,7 %	**38,6 %**	Les efforts de BDC visant à rendre ses activités plus efficaces ont permis d'améliorer ce ratio. Remarque : Une diminution du ratio représente une **augmentation** de la productivité.

BDC s'efforce de mesurer son impact sur les entrepreneurs canadiens. Par conséquent, ses mesures de rendement continuent d'évoluer de façon à bien saisir les incidences des politiques publiques.

Notre soutien aux entrepreneurs est *financièrement viable*.

3. Analyse des résultats financiers

SECTEURS D'ACTIVITÉ

BDC fait rapport sur six secteurs d'activité : Financement, Capital de croissance et transfert d'entreprise, Capital de risque, Consultation, Titrisation et Plan d'action pour le capital de risque (PACR).

CONTEXTE OPÉRATIONNEL POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE BDC

En 2014, l'économie mondiale a connu une croissance modeste de 3,4 %, comme lors de l'exercice précédent. La croissance accélérée qu'a connue l'ensemble des pays avancés a été neutralisée par le ralentissement général des économies en développement.

L'économie des États-Unis s'est considérablement renforcée en 2014. La consommation, principal moteur de la croissance, a bénéficié de la solide performance du marché du travail : en moyenne, 260 000 emplois ont été créés chaque mois, et le taux de chômage a baissé pour atteindre 5,6 % à la fin de l'année, soit près de son niveau d'avant la récession (4,6 %). La consommation a aussi été stimulée par la hausse des revenus, la baisse des prix du pétrole et le regain de confiance des consommateurs.

Dans la zone euro, la reprise s'est essoufflée au cours de l'exercice. Le taux de chômage est demeuré élevé, et la confiance des consommateurs et des entreprises s'est érodée. Même si l'impact négatif des mesures d'austérité budgétaire s'est atténué, l'état des finances publiques dans bon nombre de pays membres de la zone euro constitue toujours une source d'inquiétude. Au Japon, la croissance économique a été nulle en 2014 en raison du recul de la consommation qui a fait suite à la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée en avril et d'une baisse des investissements résidentiels.

La croissance a ralenti dans tous les pays en développement, les conséquences variant d'un pays à l'autre. Quoique toujours vigoureuse, l'économie de la Chine s'est affaiblie au cours du deuxième semestre à la suite d'une correction du marché immobilier. À l'inverse, la croissance s'est accélérée en Inde en 2014. Ce pays, qui est un important importateur de pétrole, a grandement profité de l'effondrement des cours du pétrole. Cet effondrement a cependant nui aux pays exportateurs de pétrole, en particulier la Russie et le Brésil.

Le Canada a réussi à tenir le coup dans ce contexte économique mondial. Sa croissance a progressé par rapport à l'année précédente. L'économie a bénéficié du renforcement de l'économie américaine, comme en témoignent la hausse des expéditions des usines et la vigueur des exportations en direction des États-Unis en 2014. De plus, la chute des prix du pétrole, qui devrait freiner la croissance économique en 2015, n'a pas eu d'incidence négative majeure sur l'économie canadienne en 2014. Au contraire, certains secteurs de l'économie nationale ont bénéficié de la dépréciation du dollar canadien qui s'est ensuivie.

Seule ombre au tableau : la croissance des investissements non résidentiels des entreprises s'est avérée anémique en 2014, malgré des conditions de crédit encore très favorables. Compte tenu du vieillissement de la population, le Canada devra de plus en plus compter sur l'amélioration de la productivité pour soutenir sa croissance économique. Par conséquent, il est hautement souhaitable que les entreprises canadiennes investissent davantage, en particulier dans la machinerie et l'équipement.

ACTIVITÉS

BDC joue un rôle important en aidant les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à devenir plus concurrentielles, à innover, à accroître leur efficacité et à explorer de nouveaux marchés, au pays comme à l'étranger. À titre de prêteur et d'investisseur complémentaire à long terme prenant des risques plus élevés et offrant une plus grande flexibilité, BDC travaille pour faire en sorte que les PME aient l'occasion de croître et de prospérer.

Financement joue un rôle clé dans la réalisation de ce mandat. Les clients de Financement ont accepté un total de 4,7 milliards de dollars de prêts au cours de l'exercice, comparativement à 4,1 milliards de dollars à l'exercice précédent. Capital de croissance et transfert d'entreprise a continué de soutenir les plans de croissance des entrepreneurs canadiens grâce à une offre de produits diversifiée, ses clients acceptant un total de 231,5 millions de dollars de financement pendant l'exercice, comparativement à 186,6 millions de dollars à l'exercice précédent. Dans le but d'appuyer les entreprises innovantes du Canada et de créer les conditions favorisant la réussite dans l'écosystème du capital de risque, Capital de risque a autorisé 185,4 millions de dollars d'investissements, comparativement à 154,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, BDC a poursuivi le déploiement du Plan d'action pour le capital de risque et autorisé 114,8 millions de dollars d'investissements. À la fin de l'exercice 2014, on a procédé au lancement de la nouvelle structure de Consultation conçue pour mieux aider les PME à améliorer leur compétitivité, en accélérant leur croissance, en améliorant leur productivité et en développant leurs capacités organisationnelles. La première série de changements mis en œuvre dans le cadre du plan de transformation des activités a été lancée au premier trimestre de l'exercice 2015. Ainsi, comme prévu, les produits de consultation se sont établis à 17,0 millions de dollars, en baisse par rapport aux 21,7 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent. BDC est aussi demeurée active sur le marché de la titrisation, ce qui aide les PME à accéder à du financement pour les véhicules et le matériel dont elles ont besoin afin d'améliorer la productivité. Au 31 mars 2015, les titres adossés à des créances mobilières (TACM) totalisaient 407,7 millions de dollars, avec des décaissements de 210,7 millions de dollars pour l'exercice.

BDC continue de se concentrer sur les petits prêts, tout en soutenant la croissance des moyennes entreprises et en participant à des transactions financières avec d'autres institutions financières. Durant l'exercice 2015, en fonction d'engagements de 750 000 $ ou moins, 8 781 clients de Financement et de Capital de croissance et transfert d'entreprise ont accepté des prêts de 500 000 $ ou moins, pour un total de 879,5 millions de dollars, comparativement à 8 011 clients et à 775,0 millions de dollars à l'exercice précédent.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'analyse des résultats financiers, se reporter également à la note 25, *Informations sectorielles*, des états financiers consolidés.

BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ

BDC a affiché un bénéfice net consolidé de 490,7 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 432,6 millions de dollars pour l'exercice 2014. Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire de BDC s'élève à 490,5 millions de dollars en 2015, contre 426,0 millions de dollars en 2014, et le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 0,2 million de dollars en 2015, contre 6,6 millions de dollars en 2014. Les participations ne donnant pas le contrôle sont liées uniquement aux activités de Capital de croissance et transfert d'entreprise et de Capital de risque.

Le bénéfice net consolidé est surtout attribuable à Financement. La hausse du bénéfice net en 2015 s'explique surtout par l'augmentation des produits d'intérêts nets par suite de l'accroissement du portefeuille de prêts, l'augmentation de la variation nette de la plus-value latente sur les placements et l'augmentation des profits de change nets latents sur les placements.

Le bénéfice net provenant de Financement s'élève à 453,4 millions de dollars, soit 19,6 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. La hausse de la rentabilité s'explique surtout par l'augmentation des produits d'intérêts nets, en partie contrebalancée par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts comparativement à l'exercice 2014.

Le bénéfice net provenant de Capital de croissance et transfert d'entreprise s'établit à 38,5 millions de dollars, soit 15,2 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de la variation nette de la plus-value latente sur les placements.

Capital de risque a enregistré un bénéfice net de 23,3 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à une perte nette de 12,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation du bénéfice net en 2015 s'explique principalement par l'augmentation de la variation nette de la plus-value latente sur les placements et l'augmentation des profits de change nets latents sur les placements.

Bénéfice net consolidé, selon le secteur d'activité

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

	2015	2014	2013	2012	2011
Financement	453,4	433,8	433,1	504,7	305,6
Capital de croissance et transfert d'entreprise	38,5	23,3	34,7	36,2	20,4
Capital de risque	23,3	(12,0)	(8,6)	(42,7)	(20,8)
Consultation	(24,2)	(16,9)	(12,4)	(11,0)	(8,9)
Titrisation	4,0	5,8	11,4	46,2	70,2
Plan d'action pour le capital de risque	(4,3)	(1,4)	–	–	–
Bénéfice net	490,7	432,6	458,2	533,4	366,5
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	490,5	426,0	454,7	520,3	360,3
Aux participations ne donnant pas le contrôle	0,2	6,6	3,5	13,1	6,2
Bénéfice net	490,7	432,6	458,2	533,4	366,5

Consultation a constaté une perte nette de 24,2 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 16,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Dans le cadre de son programme de transformation, BDC a peaufiné son approche et amélioré son offre à la clientèle. Par conséquent, on s'attend à une baisse des produits de consultation durant la période de transition.

Le bénéfice net provenant de Titrisation s'élève à 4,0 millions de dollars, en baisse de 1,8 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une diminution des produits d'intérêts nets et des frais par suite d'une baisse des rendements. Toutefois, la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI) continue de croître, le montant nominal étant passé de 333,9 millions de dollars à 403,4 millions de dollars au cours de l'exercice, ce qui a contribué davantage au bénéfice net.

Le Plan d'action pour le capital de risque a enregistré une perte nette de 4,3 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 1,4 million de dollars à l'exercice précédent, principalement en raison de la variation nette de la moins-value latente sur les placements.

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 0,2 million de dollars pour l'exercice 2015 (bénéfice net provenant de Capital de croissance et transfert d'entreprise de 2,2 millions de dollars et perte nette provenant de Capital de risque de 2,0 millions de dollars), comparativement à 6,6 millions de dollars pour l'exercice 2014 (bénéfice net provenant de Capital de croissance et transfert d'entreprise de 7,3 millions de dollars et perte nette provenant de Capital de risque de 0,7 million de dollars).

Le résultat global consolidé pour 2015 s'établit à 460,4 millions de dollars, comparativement à 482,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le résultat global consolidé pour 2015 comprend 490,7 millions de dollars au titre du bénéfice net consolidé et une perte de 30,3 millions de dollars au titre des autres éléments du résultat global. La baisse des autres éléments du résultat global pour l'exercice s'explique principalement par les pertes découlant des réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies de 32,7 millions de dollars, comparativement à un gain de 52,7 millions de dollars pour l'exercice 2014. Pour la plupart, ces pertes sont attribuables à l'utilisation de taux d'actualisation plus faibles pour l'évaluation de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, partiellement contrebalancée par les rendements plus élevés des actifs des régimes de retraite.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, des états financiers consolidés.

Résultat global consolidé

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

	2015	2014	2013	2012	2011
Bénéfice net	**490,7**	432,6	458,2	533,4	366,5
Autres éléments du résultat global					
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net					
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	**1,7**	0,3	(4,4)	(19,8)	19,8
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**0,7**	(3,4)	(2,2)	10,4	3,8
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	**2,4**	(3,1)	(6,6)	(9,4)	23,6
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies	**(32,7)**	52,7	(18,3)	(143,1)	34,7
Autres éléments du résultat global	**(30,3)**	49,6	(24,9)	(152,5)	58,3
Résultat global total	**460,4**	482,2	433,3	380,9	424,8
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**460,2**	475,6	429,8	367,8	418,6
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**0,2**	6,6	3,5	13,1	6,2
Résultat global total	**460,4**	482,2	433,3	380,9	424,8

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net consolidé de 490,7 millions de dollars dépasse de 172,4 millions de dollars l'objectif du Plan d'entreprise. La majeure partie de l'écart est attribuable aux résultats de Financement, qui a dégagé un bénéfice net de 453,4 millions de dollars, soit 79,1 millions de dollars de plus que les prévisions du Plan d'entreprise, principalement en raison de la dotation à la provision pour pertes sur prêts moins élevée que prévu. Le bénéfice net de Capital de croissance et transfert d'entreprise de 38,5 millions de dollars est de 16,1 millions de dollars supérieur à l'objectif du Plan d'entreprise, ce qui s'explique surtout par une variation nette de la moins-value latente sur les placements moins élevée que prévu. Le bénéfice net provenant de Capital de risque de 23,3 millions de dollars est supérieur de 63,2 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise, en raison essentiellement d'une variation nette de la plus-value latente sur les placements plus élevée que prévu et d'un profit de change net latent sur les placements plus élevé que prévu. La perte nette de Consultation de 24,2 millions de dollars a été inférieure de 0,8 million de dollars aux prévisions, surtout en raison des charges opérationnelles et administratives moins élevées que prévu. Le bénéfice net provenant de Titrisation de 4,0 millions de dollars a été inférieur de 2,2 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison de la baisse des produits d'intérêts nets. La perte nette du Plan d'action pour le capital de risque de 4,3 millions de dollars a été inférieure de 15,5 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison de la variation nette de la moins-value latente sur les placements moins élevée que prévu.

FINANCEMENT

Financement offre aux entrepreneurs des prêts à terme garantis et non garantis et des services spécialisés conçus pour les aider tout au long de la création et du développement de leur entreprise, de l'essor et de l'expansion de leur marché, de leur investissement dans des actifs incorporels (comme les technologies de l'information), de l'achat d'équipement en vue d'accroître la productivité ou du transfert de leur entreprise à une nouvelle génération de propriétaires.

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT

Le portefeuille de prêts de Financement, avant la provision cumulée pour pertes sur prêts, a augmenté de 6,8 %, passant de 17,7 milliards de dollars au 31 mars 2014 à 18,9 milliards de dollars au 31 mars 2015, soit une hausse de 1,2 milliard de dollars. Le portefeuille de clôture se compose de 18,4 milliards de dollars de prêts productifs et de 0,5 milliard de dollars de prêts douteux. Au 31 mars 2015, 79,1 % des prêts productifs sont des prêts à taux flottant, en hausse par rapport à 78,2 % au 31 mars 2014.

Portefeuille de prêts productifs de Financement

au 31 mars (en millions de dollars)

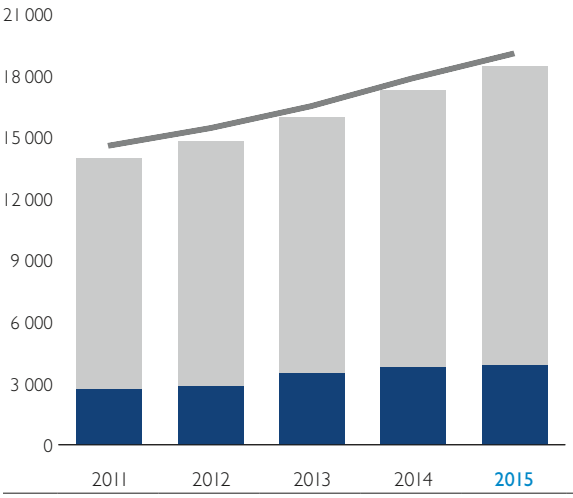

	2011	2012	2013	2014	2015
Portefeuille de prêts productifs à taux fixe	2 706	2 843	3 482	3 760	**3 852**
Portefeuille de prêts productifs à taux flottant	11 214	11 955	12 436	13 513	**14 601**
Portefeuille de prêts productifs total	13 920	14 798	15 918	17 273	**18 453**
Portefeuille total de Financement	14 506	15 349	16 410	17 749	**18 941**

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ET FRAIS

Les produits d'intérêts nets et les frais correspondent aux produits d'intérêts et frais, déduction faite des charges d'intérêts sur les emprunts. Les produits d'intérêts nets et les frais ont atteint 900,0 millions de dollars pour l'exercice 2015, comparativement à 845,2 millions de dollars pour l'exercice 2014. La hausse de 54,8 millions de dollars est attribuable principalement à la croissance continue du portefeuille. La marge sur les produits d'intérêts nets et les frais, soit le ratio des produits d'intérêts nets et des frais sur le portefeuille de prêts moyen, est demeurée au même niveau que pour l'exercice précédent.

Produits d'intérêts nets et frais provenant de Financement

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

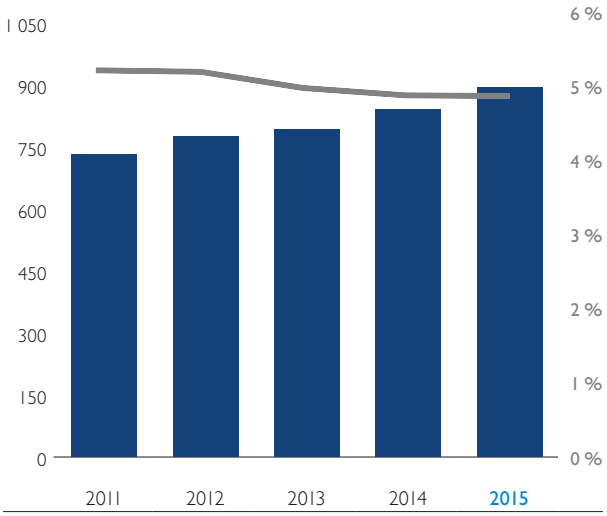

	2011	2012	2013	2014	2015
Produits d'intérêts nets et frais	736,4	779,5	796,7	845,2	**900,0**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	5,25 %	5,23 %	5,01 %	4,91 %	**4,90 %**

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La dotation à la provision pour pertes sur prêts correspond au montant imputé aux produits pour amener le total de la provision cumulée pour pertes sur prêts, y compris les provisions individuelles et collectives cumulées, à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de l'état de la situation financière. Pour l'exercice 2015, Financement a comptabilisé une dotation à la provision pour pertes sur prêts de 95,9 millions de dollars.

Dotation à la provision pour pertes sur prêts

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

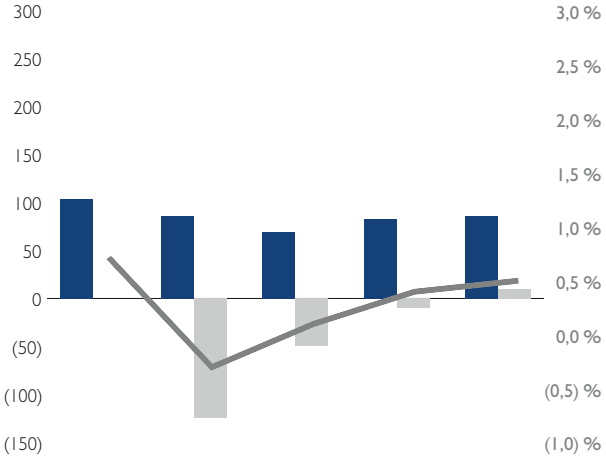

	2011	2012	2013	2014	2015
Individuelle	104,0	86,3	69,1	82,9	**85,9**
Collective	–	(124,5)	(50,0)	(10,0)	**10,0**
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	104,0	(38,2)	19,1	72,9	**95,9**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	0,7 %	(0,3 %)	0,1 %	0,4 %	**0,5 %**

Un facteur qui influe beaucoup sur la provision individuelle cumulée est le nombre de prêts qui sont passés du statut de prêts productifs à celui de prêts douteux. Lorsque les conditions financières se détériorent, les prêts en défaut sont plus nombreux. Lorsque des prêts sont en défaut, nous les classons comme des prêts douteux et inscrivons un montant correspondant au risque net à titre de provision individuelle cumulée. Le taux de déclassement est demeuré à 2,3 % du portefeuille de prêts productifs à l'ouverture pour 2015. Malgré la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts, le niveau des pertes est demeuré faible, à 0,5 % du portefeuille de prêts moyen. Le portefeuille de prêts a continué à faire mieux que notre taux de perte prévu à l'approbation.

BDC gère très attentivement le portefeuille de prêts douteux, qui totalise 490,6 millions de dollars, soit une augmentation de 14,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2015, et le portefeuille de prêts sous surveillance, qui totalise 724,6 millions de dollars en 2015. Le travail accompli en vue d'aider les entrepreneurs à traverser les situations difficiles explique en partie notre faible niveau de pertes sur prêts. Les prêts douteux représentent 2,6 % du portefeuille total au 31 mars 2015, comparativement à 2,7 % au 31 mars 2014.

BDC maintient la provision cumulée pour pertes sur prêts à un niveau jugé adéquat pour absorber les pertes sur prêts qui existent dans son portefeuille. Cette provision cumulée comprend la provision individuelle cumulée et la provision collective cumulée. La direction établit la provision individuelle cumulée en se fondant sur l'identification et la détermination des pertes liées aux prêts douteux individuels. Elle détermine la provision collective cumulée à partir de l'évaluation des pertes de valeur dans le portefeuille de prêts productifs qui n'ont pas encore été identifiées.

Portefeuille de prêts douteux

au 31 mars (en millions de dollars)

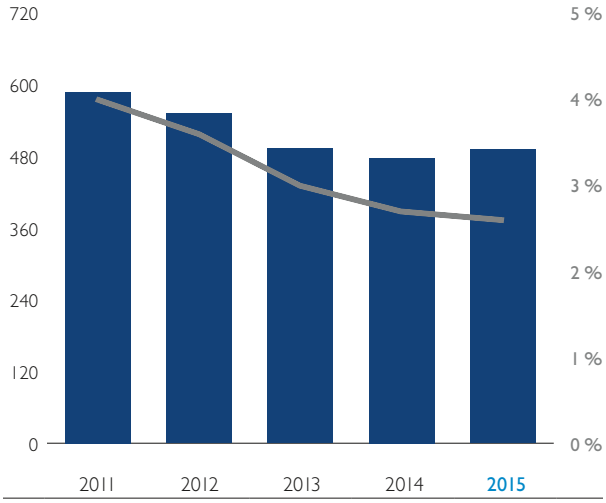

	2011	2012	2013	2014	2015
Portefeuille de prêts douteux	586,2	550,8	491,8	475,9	490,6
Portefeuille de prêts douteux en pourcentage du portefeuille de prêts total	4,0 %	3,6 %	3,0 %	2,7 %	2,6 %

Pour la première fois depuis l'exercice 2011, les provisions individuelles et collectives cumulées pour pertes sur prêts ont augmenté pour atteindre 529,9 millions de dollars le 31 mars 2015, comparativement à 508,3 millions de dollars à l'exercice 2014. Toutefois, la provision cumulée totale représente 2,8 % du total de l'encours des prêts, en légère baisse par rapport aux 2,9 % enregistrés à l'exercice précédent. La provision collective cumulée a augmenté de 10,0 millions de dollars durant le quatrième trimestre de l'exercice 2015, reflétant la croissance du portefeuille ainsi que l'incertitude qui découle de la chute des cours du pétrole.

BDC finance des projets solvables qui, en moyenne, sont plus risqués que ceux que le secteur privé accepte habituellement. Dans l'éventualité d'un ralentissement économique, BDC se tient prête à accroître sa réponse au besoin.

Pour en savoir plus sur la gestion du risque de crédit, se reporter à la note 23, *Gestion du risque*, des états financiers consolidés.

Provision cumulée pour pertes sur prêts

au 31 mars (en millions de dollars)

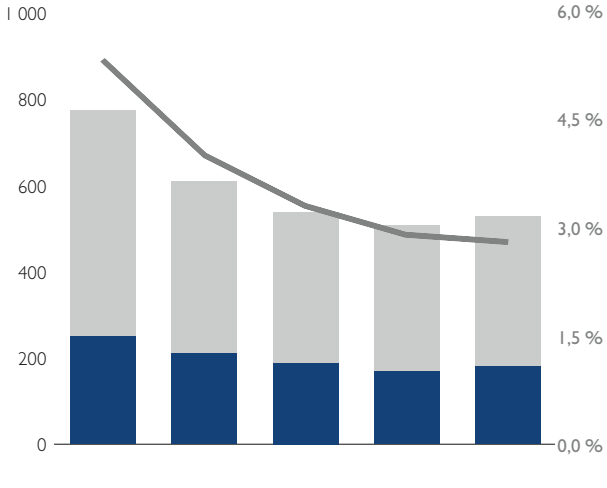

	2011	2012	2013	2014	2015
Provision individuelle cumulée	250,2	210,2	188,3	168,3	179,9
Provision collective cumulée	524,5	400,0	350,0	340,0	350,0
Provision cumulée totale	774,7	610,2	538,3	508,3	529,9
Provision cumulée totale en pourcentage du portefeuille de prêts	5,3 %	4,0 %	3,3 %	2,9 %	2,8 %

PROFITS OU PERTES NETS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les profits ou pertes nets sur autres instruments financiers découlent principalement des variations de la juste valeur des billets à long terme et des instruments dérivés dues aux fluctuations des conditions de marché.

Les profits ou les pertes réalisés sont enregistrés lorsque les instruments financiers sont rachetés avant l'échéance.

Pour l'exercice 2015, Financement a comptabilisé des pertes nettes sur autres instruments financiers de 3,2 millions de dollars comprenant des profits nets réalisés de 0,6 million de dollars et des pertes nettes latentes de 3,8 millions de dollars. Pour l'exercice 2014, Financement avait comptabilisé des profits nets sur autres instruments financiers de 0,4 million de dollars comprenant des profits nets réalisés de 1,2 million de dollars et des pertes nettes latentes de 0,8 million de dollars.

CHARGES OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 347,4 millions de dollars pour l'exercice 2015, soit une augmentation de 8,5 millions de dollars par rapport à 338,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par l'augmentation des salaires et avantages du personnel et par l'augmentation de l'amortissement des coûts de projet liés aux investissements de BDC dans son projet Agilité et efficacité (A&E), qui a aussi contribué à la hausse de la productivité. Cependant, en pourcentage du portefeuille moyen, les charges opérationnelles et administratives sont inférieures de 4,1 % à celles enregistrées à l'exercice 2014.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le portefeuille de Financement à la clôture de l'exercice 2015, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts, s'établit à 18,4 milliards de dollars, ce qui est conforme à l'objectif du Plan d'entreprise.

Le bénéfice net provenant de Financement est supérieur de 79,1 millions de dollars aux prévisions. Ce bon résultat est principalement attribuable à la dotation à la provision pour pertes sur prêts moins élevée que prévu.

Les produits d'intérêts nets, les frais et autres produits ont dépassé de 19,7 millions de dollars les 880,3 millions de dollars prévus, en raison principalement de l'augmentation de la moyenne des prêts en cours tout au long de l'exercice et de l'augmentation des marges dégagées. Les charges opérationnelles et administratives totales ont été inférieures de 2,6 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise, ce qui est attribuable à l'accent continu que nous mettons sur l'efficience.

CAPITAL DE CROISSANCE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Capital de croissance et transfert d'entreprise aide des entreprises à potentiel élevé axées sur la croissance en leur offrant du financement souple par emprunt, avec ou sans droit de conversion, ainsi que par capitaux propres. Ce secteur d'activité offre des solutions sur mesure pour aider les entreprises qui ont passé la phase du démarrage et qui ont besoin d'argent pour soutenir la croissance. Il prend plus de risques en acceptant moins de garanties et en finançant les actifs incorporels, ce qui est important, car l'économie canadienne est de plus en plus fondée sur le savoir, et les entrepreneurs financent des idées et des concepts, plutôt que des briques et du mortier. De plus, Capital de croissance et transfert d'entreprise aide les propriétaires d'entreprises canadiennes à passer le flambeau.

Depuis l'exercice 2004, BDC a mené des activités dans le secteur du capital de croissance et du transfert d'entreprise par l'entremise de coentreprises avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) : engagements de 300 millions de dollars (BDC : 150 millions de dollars) dans Fonds AlterInvest, s.e.c. et de 330 millions de dollars (BDC : 165 millions de dollars) dans Fonds AlterInvest II, s.e.c. BDC agit à titre de commandité de ces fonds et reçoit des honoraires de gestion. En novembre 2009, Fonds AlterInvest II, s.e.c. a atteint sa capacité autorisée, et BDC a commencé à financer en entier de nouvelles activités de financement subordonné par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, BDC Capital Inc.

À la fin de l'exercice 2014, Fonds AlterInvest, s.e.c. a terminé la liquidation de tous ses placements. Les placements qui n'ont pas été remboursés ont été transférés à Fonds AlterInvest II, s.e.c. à la juste valeur. Comme les associés du Fonds AlterInvest, s.e.c. et du Fonds AlterInvest II, s.e.c. sont les mêmes, aucun changement de participation n'a découlé de ces transactions.

PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

Le portefeuille de placements de financement subordonné a augmenté de 11,5 %, passant de 576,7 millions de dollars pour l'exercice 2014 à 642,8 millions de dollars pour l'exercice 2015, principalement en raison de décaissements totaux de 218,3 millions de dollars pour l'exercice 2015.

La juste valeur du portefeuille en pourcentage du coût s'est établie à 97,7 %, une indication que le portefeuille est demeuré sain.

Portefeuille de placements de financement subordonné

au 31 mars (en millions de dollars)

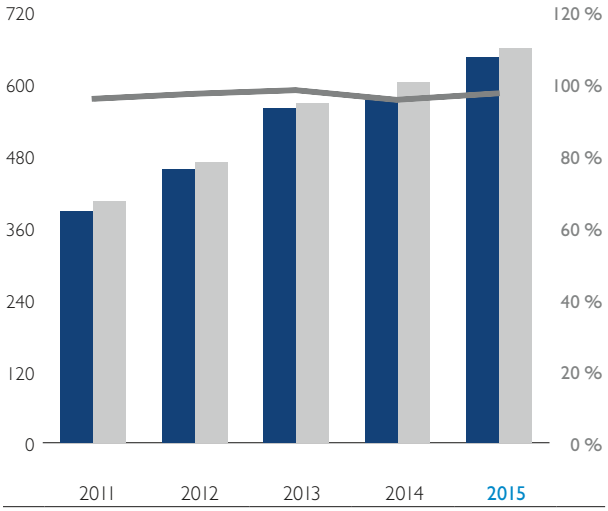

	2011	2012	2013	2014	2015
Juste valeur	387,1	457,4	557,8	576,7	**642,8**
Coût	402,5	468,5	566,0	601,4	**658,0**
Juste valeur en pourcentage du coût	96,2 %	97,6 %	98,6 %	95,9 %	**97,7 %**

BÉNÉFICE NET PROVENANT DE CAPITAL DE CROISSANCE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Capital de croissance et transfert d'entreprise a dégagé un bénéfice net de 38,5 millions de dollars pour l'exercice, soit 15,2 millions de dollars de plus que pour l'exercice 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de la variation nette de la plus-value latente sur les placements. Le bénéfice net comprend un montant de 2,2 millions de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (7,3 millions de dollars en 2014). Ce recul est attribuable à la liquidation finale de tous les placements dans Fonds AlterInvest, s.e.c. Les produits d'intérêts nets de 52,6 millions de dollars ont été supérieurs de 5,8 % aux 49,7 millions de dollars comptabilisés en 2014, en raison de la croissance du portefeuille. Les pertes nettes réalisées sur les placements ont totalisé 23,0 millions de dollars, soit 17,1 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison des radiations. En outre, les frais et autres produits ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Se reporter à la note 25, *Informations sectorielles*, pour obtenir plus de renseignements.

Au cours de l'exercice 2015, Capital de croissance et transfert d'entreprise a comptabilisé une variation nette de la plus-value latente sur les placements de 9,5 millions de dollars, soit une plus-value supérieure de 26,1 millions de dollars à la variation nette de la moins-value latente de 16,6 millions de dollars comptabilisée à l'exercice précédent. La variation nette de la plus-value latente sur les placements comprend :

> une moins-value nette du portefeuille de 8,5 millions de dollars (moins-value de 16,7 millions de dollars en 2014);

> un renversement de moins-value nette en raison de pertes nettes réalisées totalisant 18,0 millions de dollars (renversement de moins-value nette en raison de pertes réalisées totalisant 0,1 million de dollars en 2014).

Les charges opérationnelles et administratives ont augmenté de 0,9 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Même avec la croissance du portefeuille, les charges opérationnelles et administratives en pourcentage de l'encours moyen du portefeuille sont passées de 4,6 % à 4,5 %, car BDC continue d'accroître son efficacité opérationnelle, en partie grâce au projet Agilité et efficacité (A&E).

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net de Capital de croissance et transfert d'entreprise de 38,5 millions de dollars en 2015 a été supérieur à l'objectif de 22,4 millions de dollars du Plan d'entreprise, car BDC continue de contribuer à la réussite des entrepreneurs en prenant plus de risques. L'écart s'explique principalement par une variation nette de la moins-value latente sur les placements plus faible que prévu.

CAPITAL DE RISQUE

Capital de risque est un investisseur important au Canada. Il est présent à chacun des stades de développement d'une entreprise, du prédémarrage jusqu'à l'expansion. Étant donné que l'environnement du capital de risque est encore difficile, Capital de risque a pour objectif d'aider cette industrie à retrouver la santé et de faire en sorte que le potentiel de rentabilité attire des investisseurs provenant du secteur privé. Pour y arriver, il investit directement, ou indirectement par l'intermédiaire de fonds externes de capital de risque du secteur privé, dans des entreprises canadiennes novatrices axées sur la technologie, en plus de mettre sur pied des initiatives stratégiques et d'effectuer des investissements ciblés.

Dans ses activités d'investissement direct, BDC privilégie les sociétés novatrices à forte composante technologique qui ont un potentiel de croissance élevé, qui proposent des produits ou des services uniques et qui sont en voie de devenir des acteurs prédominants sur leurs marchés. Capital de risque investit principalement dans des entreprises des secteurs des technologies industrielles, propres et énergétiques, des soins de santé et des technologies de l'information.

Afin d'aider à reconstruire et à revigorer l'écosystème du capital de risque, nous avons créé l'équipe Investissements et partenariats stratégiques (IPS). Celle-ci met en place des initiatives innovatrices visant à renforcer des composantes clés de l'écosystème du capital de risque et réalise des investissements dans des fonds spécialisés, des accélérateurs et les diplômés de ces accélérateurs.

PORTEFEUILLE DE CAPITAL DE RISQUE

La juste valeur du portefeuille a augmenté, passant de 495,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2014 à 709,6 millions de dollars en 2015. Le portefeuille comprend des placements directs de 428,6 millions de dollars et des placements de 281,0 millions de dollars dans 44 fonds. L'augmentation de la juste valeur du portefeuille s'explique surtout par la hausse des décaissements aux fins des placements et par des profits de change sur le portefeuille libellé en dollars américains.

La juste valeur du portefeuille en pourcentage du coût a augmenté, passant de 92,6 % au 31 mars 2014 à 102,9 % au 31 mars 2015, principalement en raison des placements dans les fonds.

Portefeuille de Capital de risque – Placements totaux

au 31 mars (en millions de dollars)

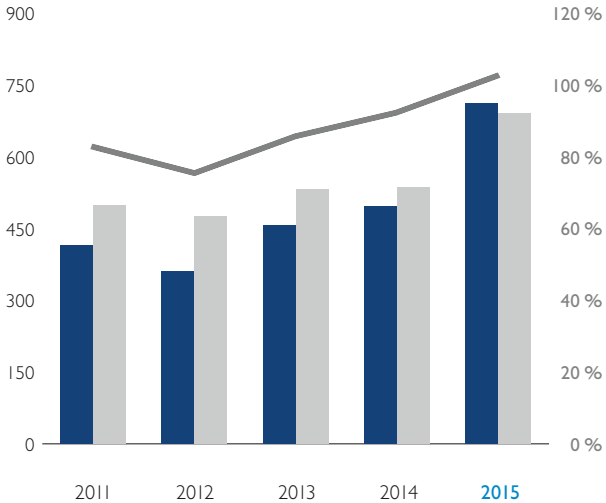

	2011	2012	2013	2014	2015
Juste valeur	413,8	359,0	456,7	495,1	709,6
Portefeuille (coût)	498,4	474,4	531,1	534,6	689,9
Juste valeur en pourcentage du coût	83,0 %	75,7 %	86,0 %	92,6 %	102,9 %

Le total des montants engagés en capital de risque, qui représentent l'encours du portefeuille au coût plus les montants non déboursés, se chiffre à 1 027,0 millions de dollars au 31 mars 2015. Ce total comprend des engagements de 461,5 millions de dollars pour des placements directs et de 565,5 millions de dollars pour des fonds d'investissement du secteur privé.

Comme prévu, nos engagements à l'égard des fonds d'investissement du secteur privé sont supérieurs à nos engagements à l'égard des placements directs. La portion non déboursée a été engagée principalement dans des fonds privés et devrait être investie au cours des prochaines années.

Total des engagements en capital de risque

au 31 mars (en millions de dollars)

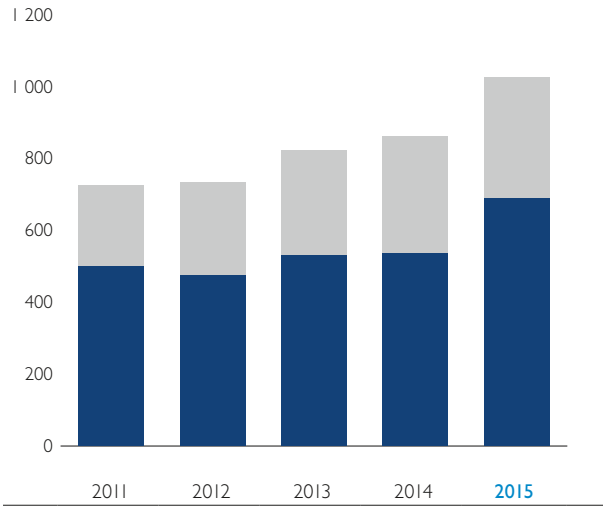

	2011	2012	2013	2014	2015
Portefeuille (coût)	498,4	474,4	531,1	534,6	**689,9**
Engagement non déboursé	228,1	261,1	290,8	327,3	**337,1**
Total des engagements envers les clients de Capital de risque	726,5	735,5	821,9	861,9	**1 027,0**

BÉNÉFICE NET PROVENANT DE CAPITAL DE RISQUE

BDC mesure le succès de son travail sur le marché du capital de risque par son impact. Par exemple, les initiatives et les investissements de BDC dans les entreprises aux étapes du prédémarrage et du démarrage, notamment son rôle dans le Plan d'investissement stratégique de capital de risque (PISCR), ont eu un impact important sur l'écosystème du capital de risque. Le PISCR a déjà eu une incidence sur les activités d'investissement direct en permettant à l'équipe d'étendre son rayonnement géographique et de réaliser des investissements directs dans les entreprises qui ont réussi un programme d'accélération soutenu par BDC.

Pour l'exercice 2015, Capital de risque a enregistré un bénéfice net de 23,3 millions de dollars, par rapport à une perte nette de 12,0 millions de dollars pour le dernier exercice. Une hausse de la variation nette de la plus-value latente a été enregistrée pendant l'exercice 2015, en plus d'une hausse des profits de change latents sur le portefeuille libellé en dollars américains.

Les pertes nettes réalisées sur les placements ont totalisé 12,1 millions de dollars en 2015, comparativement à des pertes nettes réalisées de 19,0 millions de dollars en 2014. Les résultats de l'exercice 2015 incluent des profits nets réalisés sur les ventes de 0,6 million de dollars et des radiations de 12,7 millions de dollars. Les pertes nettes réalisées sur les placements ont eu une incidence minime sur les résultats, car les variations de la juste valeur sur ces placements enregistrées lors des exercices précédents ont été renversées au moment de leur sortie.

BDC a constaté une variation nette de la plus-value latente sur les placements de 31,3 millions de dollars (comparativement à une plus-value latente de 20,3 millions de dollars pour l'exercice précédent) se déclinant comme suit :

- 19,5 millions de dollars en plus-value nette du portefeuille (plus-value nette de 5,6 millions de dollars lors de l'exercice précédent);
- un renversement de moins-value nette sur les placements cédés et des radiations totalisant 11,8 millions de dollars (renversement de moins-value nette et radiations de 14,7 millions de dollars lors de l'exercice précédent).

Les profits de change nets latents sur les placements de 28,0 millions de dollars s'expliquent par les fluctuations du change avec le dollar américain. Durant le troisième trimestre, BDC a cessé de couvrir le risque lié au dollar américain et n'utilise des contrats de change que pour couvrir les produits en dollars américains à recevoir.

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 21,5 millions de dollars, en baisse par rapport aux 22,6 millions de dollars comptabilisés à l'exercice précédent.

La perte nette provenant de Capital de risque attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 2,0 millions de dollars pour l'exercice, soit 1,3 million de dollars de plus que pour l'exercice précédent.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net provenant de Capital de risque de 23,3 millions de dollars a été supérieur à la perte nette de 39,9 millions de dollars prévue dans le Plan d'entreprise. Cela s'explique largement par une variation nette de la plus-value latente sur les placements plus élevée que prévu. Les charges opérationnelles et administratives sont inférieures à l'objectif du Plan d'entreprise. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 2,0 millions de dollars a été supérieure de 0,6 million de dollars aux prévisions.

CONSULTATION

Consultation propose des services-conseils à des tarifs abordables pour les entrepreneurs. Ce secteur d'activité s'efforce de donner aux entrepreneurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour développer leur entreprise et être plus compétitifs sur les marchés locaux et mondiaux.

À la fin de l'exercice 2014, on a procédé au lancement de la nouvelle structure de Consultation conçue pour mieux aider les PME à améliorer leur compétitivité, en accélérant leur croissance, en améliorant leur productivité et en développant leurs capacités organisationnelles. Un plan pluriannuel de transformation des activités a été créé, et la première série de changements a été lancée au premier trimestre de l'exercice 2015.

PERTE NETTE PROVENANT DE CONSULTATION

Les produits de consultation de 17,0 millions de dollars en 2015 sont de 4,7 millions de dollars inférieurs aux 21,7 millions de dollars comptabilisés en 2014. Dans le cadre de son programme de transformation, BDC a peaufiné son approche et amélioré son offre à la clientèle. Par conséquent, on s'attend à une baisse des produits durant la période de transition. Les charges opérationnelles et administratives de 41,3 millions de dollars sont de 2,8 millions de dollars supérieures à celles enregistrées durant l'exercice 2014, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des effectifs nécessaires pour soutenir la nouvelle stratégie d'entreprise et le programme de transformation connexe.

La perte nette pour l'exercice s'établit à 24,2 millions de dollars, en hausse de 7,3 millions de dollars par rapport à la perte nette de 16,9 millions de dollars constatée pour l'exercice 2014. Nous continuons de concentrer nos efforts sur la transformation de nos services de consultation et, par conséquent, comme prévu, la perte nette de Consultation pour l'exercice 2015 a été supérieure à celle enregistrée pour l'exercice 2014.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

La perte nette de 24,2 millions de dollars provenant de Consultation pour l'exercice 2015 a été légèrement inférieure à la perte de 25,0 millions de dollars prévue dans le Plan d'entreprise.

Les produits totalisent 17,0 millions de dollars, soit 4,3 millions de dollars de moins que les prévisions. Les charges opérationnelles et administratives sont plus faibles que prévu.

Produits de consultation

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

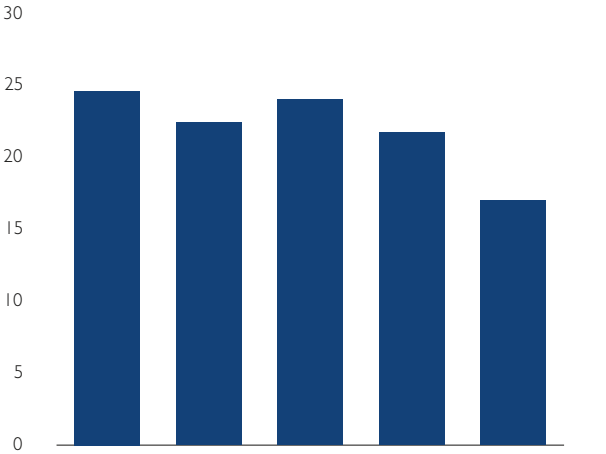

2011	2012	2013	2014	2015
24,6	22,4	24,0	21,7	17,0

TITRISATION

BDC maintient son rôle dans le marché de la titrisation, ce qui aide les PME à accéder à du financement pour les véhicules et le matériel dont elles ont besoin afin d'améliorer la productivité.

La Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI) (auparavant, le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE)) est un programme géré par Titrisation. Elle est conçue pour aider les entrepreneurs à faire croître leur entreprise au moyen de financement indirect. La PFPI cible les petites et moyennes sociétés de financement de différents secteurs, notamment celui des véhicules, des machines et du matériel. Ce programme met à profit les structures de financement existantes du secteur privé et constitue un moyen efficient et efficace de compléter le financement direct de BDC pour ces actifs.

PORTEFEUILLE DE TITRISATION

Au 31 mars 2015, les titres adossés à des créances mobilières totalisent 407,7 millions de dollars, comparativement à 336,5 millions de dollars au 31 mars 2014. La hausse de valeur du portefeuille s'explique principalement par des décaissements qui totalisent 210,7 millions de dollars.

BÉNÉFICE NET PROVENANT DE TITRISATION

Titrisation a dégagé un bénéfice net de 4,0 millions de dollars pour l'exercice, soit 1,8 million de dollars de moins que pour l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des produits d'intérêts nets par suite de la légère baisse du rendement. Les charges opérationnelles et administratives totalisent 2,0 millions de dollars pour l'exercice 2015, légèrement en hausse par rapport à l'exercice précédent.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net de 4,0 millions de dollars a été inférieur de 2,2 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison de la baisse des produits d'intérêts nets découlant du nombre de TACM en circulation et du rendement plus faibles que prévu.

Portefeuille de titres adossés à des créances mobilières

au 31 mars (en millions de dollars)

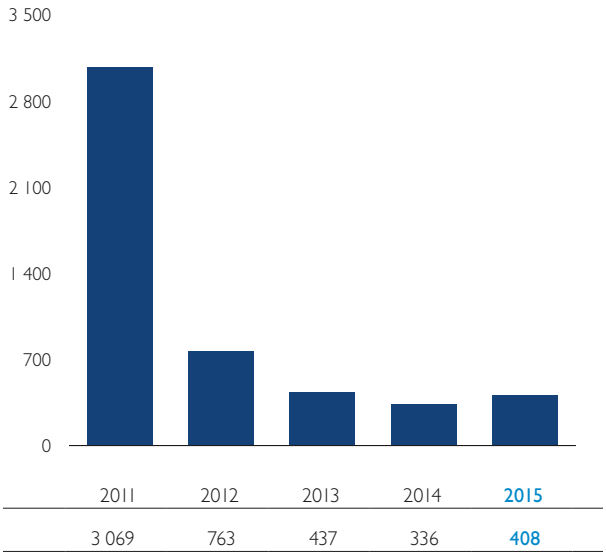

PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Durant l'exercice 2015, BDC a poursuivi le déploiement du Plan d'action pour le capital de risque (PACR), une initiative du gouvernement fédéral visant à injecter 400 millions de dollars pour accroître les investissements de capital de risque par le secteur privé dans des entreprises canadiennes innovatrices et très prometteuses au moyen de quatre fonds de fonds et de quatre fonds très performants.

PORTEFEUILLE DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Plan d'action pour le capital de risque a autorisé 114,8 millions de dollars à l'exercice 2015, comparativement à 210,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Durant l'exercice 2015, trois fonds de fonds et un fonds très performant ont procédé à leur clôture. Au 31 mars 2015, le portefeuille total s'est établi à 47,6 millions de dollars, comparativement à 5,2 millions de dollars à l'exercice précédent.

PERTE NETTE PROVENANT DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Plan d'action pour le capital de risque a enregistré une perte nette de 4,3 millions de dollars, principalement en raison d'une variation nette de la moins-value latente sur les placements de 3,6 millions de dollars. Ces pertes étaient prévues dès le début du programme.

Les charges opérationnelles et administratives s'élèvent à 0,9 million de dollars, un montant similaire à celui de l'an dernier.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

La perte nette de 4,3 millions de dollars est de 15,5 millions de dollars inférieure aux prévisions, principalement en raison de la variation nette de la moins-value latente sur les placements plus faible que prévu par suite d'une baisse des décaissements.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total des actifs, qui s'établit à 21,1 milliards de dollars, a augmenté de 1,5 milliard de dollars par rapport à il y a un an, largement en raison de la hausse de 1,2 milliard de dollars de notre portefeuille de prêts, conjuguée à l'augmentation de 66,1 millions de dollars du portefeuille de placements de financement subordonné, à l'augmentation de 256,9 millions de dollars des portefeuilles de placements de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque ainsi qu'à l'augmentation de 71,2 millions de dollars des titres adossés à des créances mobilières (TACM).

Total des actifs – BDC

au 31 mars (en millions de dollars)

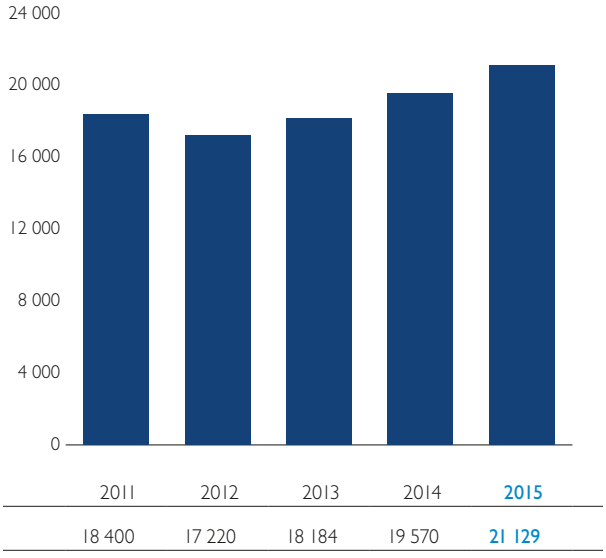

Le portefeuille des TACM s'établit à 407,7 millions de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 336,5 millions de dollars au 31 mars 2014. La hausse de la valeur du portefeuille s'explique principalement par les décaissements nets sur les titres achetés en vertu de la PFPI.

Le portefeuille de prêts de 18,4 milliards de dollars représente le principal actif de BDC (portefeuille brut de 18,9 milliards de dollars moins une provision cumulée pour pertes sur prêts de 0,5 milliard de dollars). Le portefeuille de prêts brut s'est accru de 6,8 % depuis le 31 mars 2014, en raison surtout de l'augmentation des décaissements nets. BDC s'engage toujours à soutenir activement les PME et à les aider à améliorer leur compétitivité, tout en continuant à repérer et à combler les lacunes du marché en matière de financement partout au Canada.

Concernant les portefeuilles de placements de BDC, le portefeuille de placements de financement subordonné s'établit à 642,8 millions de dollars, soit une hausse de 11,5 % par rapport au 31 mars 2014. L'augmentation de la valeur du portefeuille de placements de financement subordonné s'explique surtout par les décaissements nets. Le portefeuille de capital de risque s'établit à 709,6 millions de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 495,1 millions de dollars au 31 mars 2014. Les décaissements nets et la plus-value latente sur les placements expliquent la majeure partie de la hausse du portefeuille de capital de risque. Le portefeuille du plan d'action pour le capital de risque s'établit à 47,6 millions de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 5,2 millions de dollars au 31 mars 2014. Les décaissements sur les placements expliquent la majeure partie de la hausse.

Les actifs dérivés de 53,3 millions de dollars et les passifs dérivés de 7,5 millions de dollars représentent la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 mars 2015. La juste valeur nette des instruments dérivés a augmenté de 2,0 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2014, en raison surtout d'une baisse des taux d'intérêt, contrebalancée en partie par les positions arrivées à échéance et les rachats. BDC acquiert des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, de change et les autres risques de marché. BDC ne détient pas de dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Au 31 mars 2015, BDC a comptabilisé un passif net au titre des prestations définies de 119,3 millions de dollars, qui consiste en un actif net au titre des prestations définies de 100,4 millions de dollars lié au régime de retraite agréé et en un passif net au titre des prestations définies de 219,7 millions de dollars pour les autres régimes. Cela représente une augmentation de 14,6 millions de dollars comparativement au solde du passif net au titre des prestations définies au 31 mars 2014. Cette hausse importante du total du passif net au titre des prestations définies résulte principalement des pertes sur les réévaluations comptabilisées pendant l'exercice. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, des états financiers consolidés.

BDC détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en conformité avec sa Politique de gestion des risques de trésorerie. Les liquidités de BDC, qui lui permettent d'avoir les fonds nécessaires pour ses sorties de fonds, totalisent 667,1 millions de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 676,5 millions de dollars au 31 mars 2014.

Emprunts

au 31 mars (en millions de dollars)

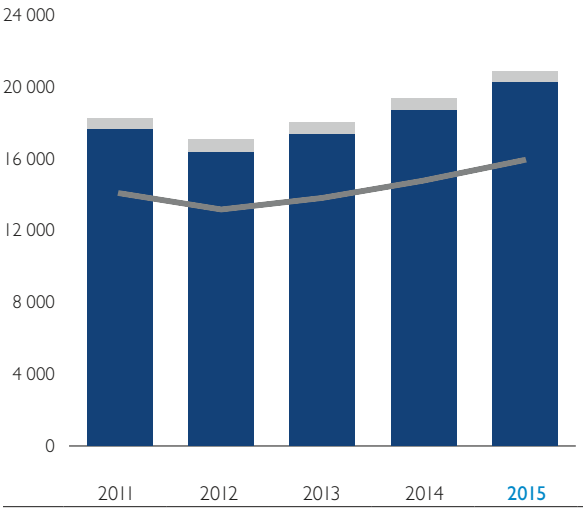

	2011	2012	2013	2014	2015
Actifs liquides	653	741	702	677	667
Portefeuilles[1]	17 601	16 319	17 324	18 654	20 222
Emprunts	14 125	13 224	13 868	14 832	15 984

(1) Comprend les portefeuilles nets, les placements et les titres adossés à des créances mobilières.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent 367,3 millions de dollars. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'établissent à 1 079,3 millions de dollars, après le remboursement de billets à long terme pour 384,2 millions de dollars et l'émission de billets à court terme pour 1 380,3 millions de dollars. Les flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles s'élèvent à 721,5 millions de dollars.

Au 31 mars 2015, BDC finançait ses portefeuilles et ses liquidités par des emprunts de 16,0 milliards de dollars et des capitaux propres de 4,7 milliards de dollars au total. Les emprunts comprenaient des billets à court terme de 15,5 milliards de dollars et des billets à long terme de 0,5 milliard de dollars.

Au 31 mars 2015, les capitaux propres sont composés de 4,7 milliards de dollars attribuables à l'actionnaire de BDC et de 34,5 millions de dollars attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le rendement des capitaux propres ordinaires (RCP) de BDC a atteint 10,6 % pour l'exercice 2015, ce qui est supérieur à notre taux de référence, soit la moyenne mobile sur dix ans de 2,2 % du coût des fonds du gouvernement canadien pour les obligations du Canada ayant une échéance de trois ans.

Total des capitaux propres

au 31 mars (en millions de dollars)

	2015	2014	2013	2012	2011[1]
Capitaux propres					
Capital social	2 138,4	2 138,4	2 088,4	2 088,4	2 514,4
Surplus d'apport	27,8	27,8	27,8	27,8	27,8
Bénéfices non distribués	2 570,5	2 167,3	1 748,1	1 378,6	1 046,4
Cumul des autres éléments du résultat global	7,9	5,5	8,6	15,2	24,6
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	4 744,6	4 339,0	3 872,9	3 510,0	3 613,2
Participations ne donnant pas le contrôle	34,5	51,1	82,8	115,3	146,6
Total des capitaux propres	4 779,1	4 390,1	3 955,7	3 625,3	3 759,8
RCP[2]	10,6 %	10,2 %	12,0 %	13,7 %	10,8 %

(1) En vertu des IFRS, les actions préférentielles de 230 millions de dollars de BDC en circulation au 31 mars 2011 ont été reclassées aux passifs. Ces actions ont été intégralement rachetées au cours de l'exercice 2012.

(2) Le RCP est calculé d'après les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC (voir la définition détaillée dans le Glossaire, à la page 134).

DIVIDENDES

BDC verse des dividendes à son unique actionnaire, le gouvernement du Canada. Un dividende total de 54,6 millions de dollars a été versé pendant l'exercice 2015. D'après les résultats de l'exercice 2015, BDC effectuera un paiement de 62,9 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires, qui seront déclarés et payés après le 31 mars 2015.

Dividendes

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

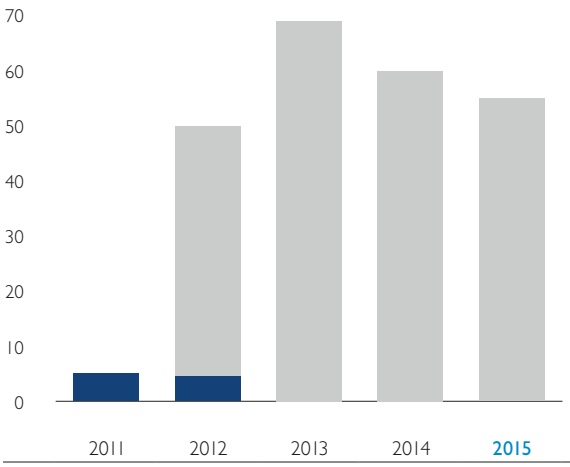

	2011	2012	2013	2014	2015
Dividendes préférentiels déclarés	5,0	4,5	–	–	–
Dividendes ordinaires déclarés[1]	–	45,1	68,6	59,6	54,6
Total des dividendes déclarés	5,0	49,6	68,6	59,6	54,6

(1) D'après les résultats de l'exercice précédent

Dividendes cumulatifs versés

au 31 mars (en millions de dollars)

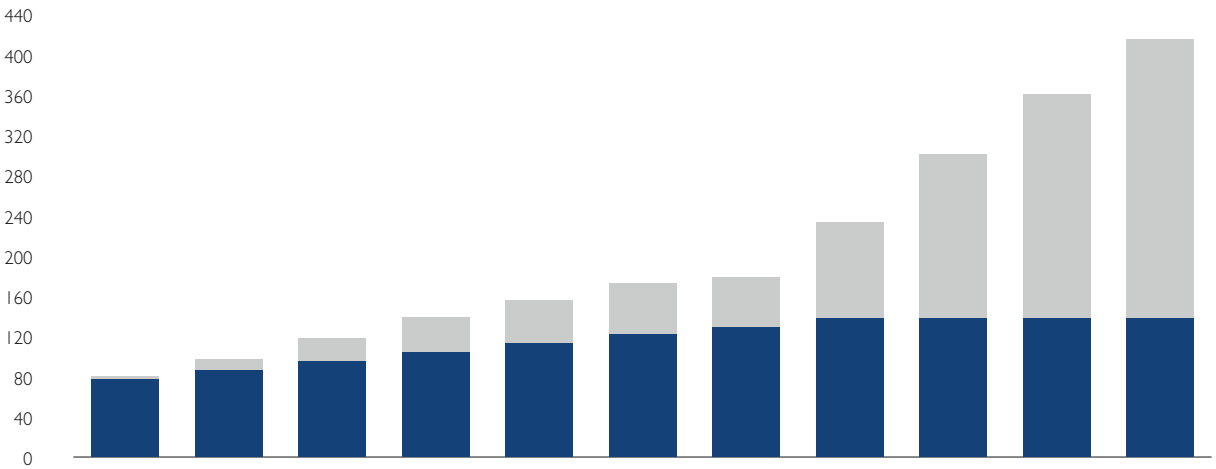

	1998-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dividendes préférentiels versés	77,3	86,4	95,1	104,5	114,0	122,9	129,3	138,8	138,8	138,8	**138,8**
Dividendes ordinaires versés	3,8	11,5	23,6	35,7	42,7	50,6	50,6	95,7	164,3	223,9	**278,5**
Total des dividendes versés	81,1	97,9	118,7	140,2	156,7	173,5	179,9	234,5	303,1	362,7	**417,3**

GESTION DU CAPITAL

PRESCRIPTIONS STATUTAIRES

La loi sur la BDC exige que le total des emprunts et des passifs éventuels constitués par les garanties émises par BDC ne dépasse pas 12 fois ses capitaux propres. Ce ratio exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Le ratio d'endettement de BDC au 31 mars 2015 s'établit à 3,4:1, inchangé par rapport au 31 mars 2014.

De plus, le total du capital versé, du surplus d'apport et de tout produit considéré comme des capitaux propres (tels que les instruments hybrides de capital) ne peut en aucun cas dépasser 3,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2015, ces montants totalisent 2,2 milliards de dollars, inchangés par rapport au 31 mars 2014.

Ratio d'endettement

au 31 mars

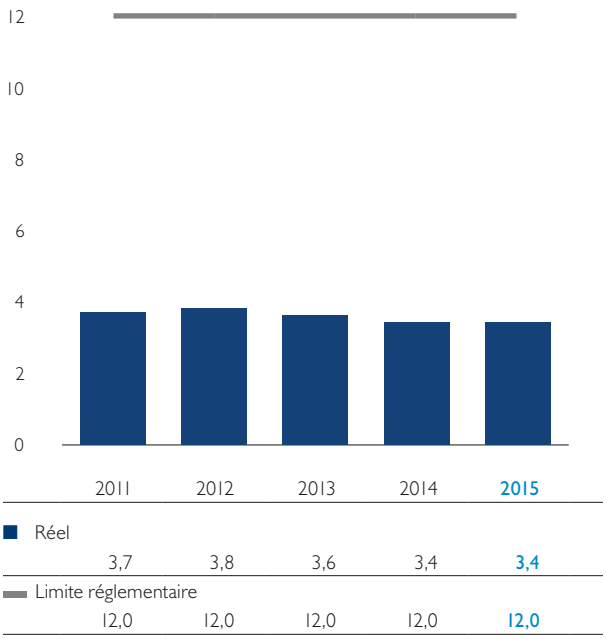

SUFFISANCE DU CAPITAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada donne à BDC des lignes directrices concernant ses ratios de suffisance du capital. BDC est tenue de maintenir, dans l'ensemble, un capital et des provisions pour pertes suffisants pour lui permettre de résister aux conjonctures défavorables sans demander de capitaux au gouvernement.

Les ratios de suffisance du capital traduisent le risque relatif des actifs de BDC. Le capital recommandé correspond à 10 % des titres adossés à des créances mobilières, 10 % des prêts à terme et 25 % des prêts de quasi-capitaux propres (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts), 25 % des placements de financement subordonné, et 100 % des placements de capital de risque et des placements du PACR. BDC a également établi des ratios de suffisance du capital pour les garanties de prêts et les lettres de crédit afin de tenir compte de leur risque respectif. BDC a exercé ses activités conformément à ses lignes directrices sur la suffisance du capital durant l'exercice. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 22, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés.

En plus de ces ratios de capital minimums, le niveau de capital est également géré à l'interne afin de faire en sorte que BDC puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La réserve de capital pour les prêts et les investissements déjà engagés, mais non encore décaissés, représente 655 millions de dollars au 31 mars 2015.

De plus, BDC réserve des capitaux pour les investissements qu'elle prévoit réaliser dans son portefeuille de capital de risque, y compris le PISCR, pour lequel le gouvernement a exigé que BDC rende disponibles 100 millions de dollars de capitaux.

BDC utilise également un modèle de capital économique dans le but d'évaluer à l'interne sa suffisance du capital. Le modèle de capital économique est fondé sur des méthodes conformes aux pratiques de l'industrie. Le capital économique est calculé pour plusieurs types de risques – de crédit, d'affaires, de régime de retraite, de taux d'intérêt et opérationnel –, et les modèles sont fondés sur des méthodes de quantification avancées ainsi que sur des hypothèses internes fondées sur le risque. Le capital nécessaire est calculé sur un horizon d'un an selon un niveau de confiance donné, en fonction de la norme de solvabilité établie dans l'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC.

Afin de se conformer aux pratiques de l'industrie et aux principes clés d'une saine gestion financière et des risques, BDC fait également en sorte que le niveau de capital soit suffisant pour demeurer financièrement viable durant une récession, selon les analyses de tests de tension. BDC soumet les portefeuilles ainsi que les principaux risques de l'ensemble de l'entreprise à des tests de tension pour déterminer un niveau de capitaux approprié pour lui permettre de résister à un ralentissement économique soutenu.

La situation du capital économique de BDC (capitaux disponibles moins les capitaux requis) s'élève à 328 millions de dollars au 31 mars 2015 (267 millions de dollars au 31 mars 2014). Cette situation tient compte des réserves de capitaux pour les engagements non décaissés et les initiatives de capital de risque, de même que de la réserve de capitaux pour résister à un ralentissement économique soutenu.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite, les régimes complémentaires et les autres avantages postérieurs à l'emploi des employés de BDC s'appuient sur des évaluations actuarielles et des hypothèses décrites à la note 19, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, des états financiers consolidés. Divers facteurs, principalement le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur des obligations futures, influent sur le calcul de ces obligations. Aux fins d'évaluation comptable, le taux d'actualisation utilisé à chaque date d'évaluation s'appuie sur les taux d'intérêt du marché applicables à des instruments de dette à long terme de qualité supérieure.

Les cotisations d'employeur de BDC au régime de retraite agréé ont totalisé 60,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2015, comparativement à 79,6 millions de dollars pour l'exercice 2014.

Nous finançons notre régime de retraite agréé conformément à la législation fédérale sur les régimes de retraite applicable et aux normes de pratique actuarielles en vigueur au Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des prestations constituées. Au 31 mars 2015, la situation de capitalisation du régime de retraite agréé est un excédent de capitalisation sur une base de continuité et un déficit de capitalisation sur une base de solvabilité. Nous continuerons de cotiser à notre régime de retraite dans les années à venir pour gérer sa situation de capitalisation, comme prescrit par la législation fédérale sur les régimes de retraite applicable.

Depuis l'exercice 2006, BDC capitalise les régimes complémentaires sur une base volontaire. Les régimes des autres avantages postérieurs à l'emploi sont sans capitalisation.

PERSPECTIVES POUR 2016

La croissance du Canada a été modeste au cours des dernières années. Même si la chute des cours du pétrole nuira à l'économie nationale, le renforcement de l'économie des États-Unis et la baisse du dollar canadien devraient favoriser les secteurs axés sur l'exportation. Comme les conditions de crédit demeurent favorables aux entreprises canadiennes, BDC contribuera à ce que les PME au pays deviennent plus concurrentielles et continuera de jouer son important rôle complémentaire.

Le bénéfice net consolidé de BDC devrait s'établir à 423 millions de dollars pour l'exercice 2016, dont un montant de 424 millions de dollars attribuable à l'actionnaire de BDC. La baisse du bénéfice net s'explique principalement par la hausse des pertes prévues pour Capital de risque, le PACR et Consultation, BDC faisant les investissements requis pour pouvoir jouer pleinement son rôle visant à catalyser l'écosystème entrepreneurial et à soutenir la compétitivité des PME canadiennes. BDC prévoit des versements de dividendes de 60 millions de dollars en 2016.

FINANCEMENT

Financement continuera d'aider les petites entreprises, notamment celles qui ont de la difficulté à accéder à du financement, que ce soit en raison de leur emplacement, de leur secteur d'activité ou du contexte démographique. Financement continue à mettre l'accent sur les petits prêts, souvent inférieurs à 250 000 $, pour aider les entrepreneurs à acheter de l'équipement en vue d'augmenter la productivité, à innover grâce aux TIC, ainsi qu'à développer et à explorer de nouveaux marchés. BDC s'attend à ce que les acceptations de financement nettes augmentent de 2,1 % au cours de l'exercice 2016, pour s'établir à 4,8 milliards de dollars. Le portefeuille brut devrait croître de 7,9 % et atteindre 20,4 milliards de dollars pendant l'exercice 2016.

Nous prévoyons que Financement générera un bénéfice net de 458 millions de dollars pour l'exercice 2016, en raison de la croissance du portefeuille et du retour des pertes de valeur à des niveaux plus habituels. BDC estime que les pertes de valeur sur prêts totaliseront 138 millions de dollars, ou 0,7 % de l'encours moyen du portefeuille de financement. Pour l'exercice 2016, les produits d'intérêts nets devraient atteindre 958 millions de dollars. Compte tenu des efforts de BDC pour réduire les coûts et réaliser des gains d'efficacité, notamment par son projet Agilité et efficacité (A&E), les charges opérationnelles de Financement, exprimées en pourcentage de l'encours moyen du portefeuille, devraient demeurer inchangées à 1,9 %, même si l'on inclut les investissements supplémentaires effectués pour soutenir les PME du Canada.

CAPITAL DE CROISSANCE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Capital de croissance et transfert d'entreprise joue un rôle de plus en plus important dans le soutien des plans de croissance des PME grâce à des solutions de financement souples et à une offre de produits diversifiée.

Capital de croissance et transfert d'entreprise continuera de répondre aux besoins d'entreprises à forte croissance et d'entreprises en transition au moyen de son offre de financement subordonné spécialisée. On prévoit que le volume des acceptations atteindra 240 millions de dollars à l'exercice 2016, comparativement à 232 millions de dollars en 2015. La juste valeur du portefeuille devrait passer de 643 millions de dollars pour l'exercice 2015 à 732 millions de dollars en 2016. Même avec la croissance du portefeuille, les charges opérationnelles, exprimées en pourcentage de l'encours moyen du portefeuille, demeureront inchangées à 4,5 % à l'exercice 2016.

Le bénéfice net de Capital de croissance et transfert d'entreprise devrait s'établir à 34 millions de dollars. Après avoir été exceptionnellement faibles au cours des derniers exercices, les pertes sur les placements devraient atteindre des niveaux plus représentatifs des risques assumés dans le portefeuille de financement subordonné de BDC.

CAPITAL DE RISQUE

Comme il compte parmi les investisseurs les plus actifs sur le marché, Capital de risque contribue à démontrer la viabilité de l'industrie canadienne du capital de risque grâce à sa stratégie d'investissements directs et indirects et en créant les conditions favorisant la réussite grâce à son équipe Investissements stratégiques et partenariats.

Dans le but d'appuyer les entreprises innovantes du Canada et de créer les conditions favorisant la réussite dans l'écosystème du capital de risque, Capital de risque estime, pour l'exercice 2016, qu'il autorisera 210 millions de dollars, y compris 82 millions de dollars en investissements directs et 128 millions de dollars en investissements indirects. La juste valeur du portefeuille de Capital de risque devrait atteindre 668 millions de dollars au 31 mars 2016.

Pour l'exercice 2016, Capital de risque prévoit une perte nette de 14 millions de dollars, y compris une perte nette de 1 million de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Les charges opérationnelles et administratives devraient totaliser 24 millions de dollars.

CONSULTATION

BDC est d'avis que les entrepreneurs doivent tirer parti de services-conseils professionnels et spécialisés pour croître, innover, réaliser des gains d'efficacité et, au bout du compte, devenir plus concurrentiels. S'appuyant sur son expérience dans le marché, BDC a toutefois constaté que les besoins des propriétaires de petites entreprises pour une vaste gamme de services-conseils ne sont pas satisfaits. Souvent, ces propriétaires ont de la difficulté à déterminer eux-mêmes leurs besoins et à les satisfaire. Pour combler cette lacune du marché, BDC investit dans les services-conseils qui auront la plus grande incidence possible sur la compétitivité des entrepreneurs canadiens en leur permettant de tirer profit de projets de croissance, de productivité et d'innovation. En tant que banque de développement, BDC assume une partie des coûts liés à la prestation de ce genre de services. Cela permettra de s'assurer que ces services demeurent abordables et accessibles aux diverses PME. En raison de la transition vers la nouvelle approche, la perte nette de Consultation devrait augmenter pour atteindre 30 millions de dollars au cours de l'exercice 2016.

TITRISATION

En s'associant à des sociétés de financement du secteur privé dans le marché de la titrisation, BDC améliore la disponibilité du financement et permet aux PME d'acheter des véhicules et de l'équipement visant à soutenir la productivité. La Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI) fait en sorte que les petites sociétés puissent offrir le financement nécessaire pour combler les besoins en véhicules et en équipement des entreprises et des consommateurs.

BDC prévoit que les autorisations accordées en vertu du programme de la PFPI s'élèveront à 450 millions de dollars pour l'exercice 2016. La juste valeur du portefeuille total de Titrisation devrait s'établir à 460 millions de dollars au 31 mars 2016. On prévoit un bénéfice net total de 3 millions de dollars pour l'exercice 2016.

PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Reconnaissant l'importante contribution du capital de risque à la prospérité économique du Canada, le gouvernement a annoncé, dans son Plan d'action économique 2012, qu'il accordait 400 millions de dollars pour accroître les investissements de capital de risque de démarrage par le secteur privé, de même que pour soutenir la création de fonds de capital de risque de grande envergure dirigés par le secteur privé. En janvier 2013, le premier ministre a annoncé le Plan d'action pour le capital de risque (PACR), une stratégie détaillée visant le déploiement de nouveaux capitaux. On a demandé à BDC de s'acquitter de certaines tâches et fonctions pour soutenir les activités de ce nouveau secteur d'activité.

BDC poursuivra le déploiement du PACR. Pour l'exercice 2016, la Banque estime que les autorisations s'élèveront à 99 millions de dollars et prévoit des pertes de 21 millions de dollars, car le PACR en est encore aux premières étapes. BDC croit que l'effet combiné du PACR, du Plan d'investissement stratégique de capital de risque et de ses propres activités d'investissement en capital de risque aura une incidence positive importante sur le marché du capital de risque au Canada.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Comme on peut le voir sur le graphique, l'efficacité opérationnelle est depuis longtemps un objectif continu pour BDC.

Au fil des ans, BDC a fait des efforts concertés pour réaliser des gains d'efficacité, tout en remplissant son rôle à titre de banque de développement. Elle poursuit cette tradition et continue de respecter l'intention de la revue stratégique du gouvernement en gérant soigneusement les charges opérationnelles, en déterminant et réalisant des gains d'efficacité et en améliorant son ratio d'efficience, c'est-à-dire ce qu'il en coûte pour générer chaque dollar de revenu. (Plus le ratio est bas, plus l'efficience est grande.) Par conséquent, le ratio d'efficience de Financement diminue, passant de 41,4 % pour l'exercice 2011 à 38,6 % pour l'exercice 2015.

Ratio d'efficience de Financement(1)

pour les exercices terminés le 31 mars

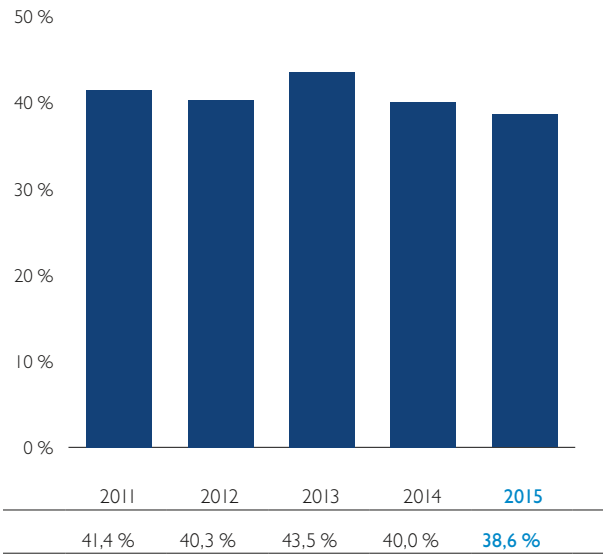

(1) Plus le ratio est bas, plus l'efficience est élevée.

Pour la définition du ratio d'efficience, se reporter au Glossaire, à la page 134.

Nous prenons des risques pour soutenir les clients.

Nous établissons nos tarifs en fonction de ces risques.

Et nous les gérons efficacement.

4. Gestion du risque

BDC accepte des risques sans nuire à sa viabilité financière. Nos solides pratiques en matière de gestion du risque nous permettent de prendre des risques appropriés tout en offrant des services pertinents.

Nous gérons nos risques en utilisant des examens du risque en bonne et due forme et des processus rigoureux. Entre autres, nous définissons notre appétit pour le risque et élaborons nos politiques en matière de risque, puis nous établissons des délégations de pouvoirs et des limites d'autorisation.

Le risque est un élément déterminant et inévitable du secteur des services financiers. Il est inhérent à presque toutes les activités de BDC.

Le risque est aussi un élément déterminant des activités entrepreneuriales. Comme nous entretenons des relations d'affaires avec les entrepreneurs du Canada, nous devons identifier et gérer dans toute la mesure du possible plusieurs types de risques pour assurer leur réussite.

BDC utilise de solides pratiques en matière de gestion du risque, qui mettent l'accent sur l'identification du risque, la gestion du risque, la transparence et l'imputabilité.

Notre conseil d'administration assure la supervision indépendante essentielle des risques auxquels BDC doit faire face.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

La Politique de gestion des risques de l'entreprise (GRE) codifie le processus intégré, à l'échelle de BDC, au moyen duquel nous identifions, analysons, acceptons, atténuons et surveillons les risques auxquels BDC est exposée, et en rendons compte. Elle définit également les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration, de la direction, des unités fonctionnelles et des employés en ce qui concerne son application.

Le conseil d'administration de BDC passe en revue et approuve la politique au moins tous les deux ans.

ÉNONCÉ SUR L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

Notre cadre de gestion des risques de l'entreprise comprend un énoncé sur l'appétit pour le risque, qui nous permet de définir notre profil de risque et de le surveiller continuellement par rapport au niveau de tolérance au risque établi et aux limites connexes, en prenant, s'il y a lieu, des mesures pour maintenir un équilibre approprié entre le risque et le rendement.

L'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC énonce par écrit et communique sous forme d'énoncés qualitatifs et de mesures quantitatives la vision du conseil en ce qui a trait aux risques importants que BDC est disposée à accepter ou à éviter dans l'exécution de sa stratégie.

Le conseil d'administration de BDC passe en revue et approuve chaque année l'énoncé sur l'appétit pour le risque.

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE À BDC

1. La gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun, des membres du conseil d'administration aux employés.
2. Nous gérons les risques en maintenant un juste équilibre entre, d'une part, le risque et, d'autre part, le rendement, qui doit être approprié, conformément à notre appétit pour le risque.
3. Nous intégrons la gestion des risques aux principaux processus d'affaires, comme la planification stratégique et budgétaire, ainsi qu'aux activités de prêt, d'investissement et de consultation.
4. La politique de GRE codifie un processus exhaustif, rigoureux et continu au moyen duquel nous identifions, analysons, acceptons, atténuons et surveillons les risques, et en rendons compte selon des tolérances au risque approuvées.
5. Le conseil d'administration établit, dans l'énoncé sur l'appétit pour le risque et les politiques liées à la gestion des risques, les niveaux de risque acceptables que BDC peut tolérer.
6. Les politiques et les processus de BDC sont conformes aux pratiques exemplaires en matière de GRE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : GOUVERNANCE

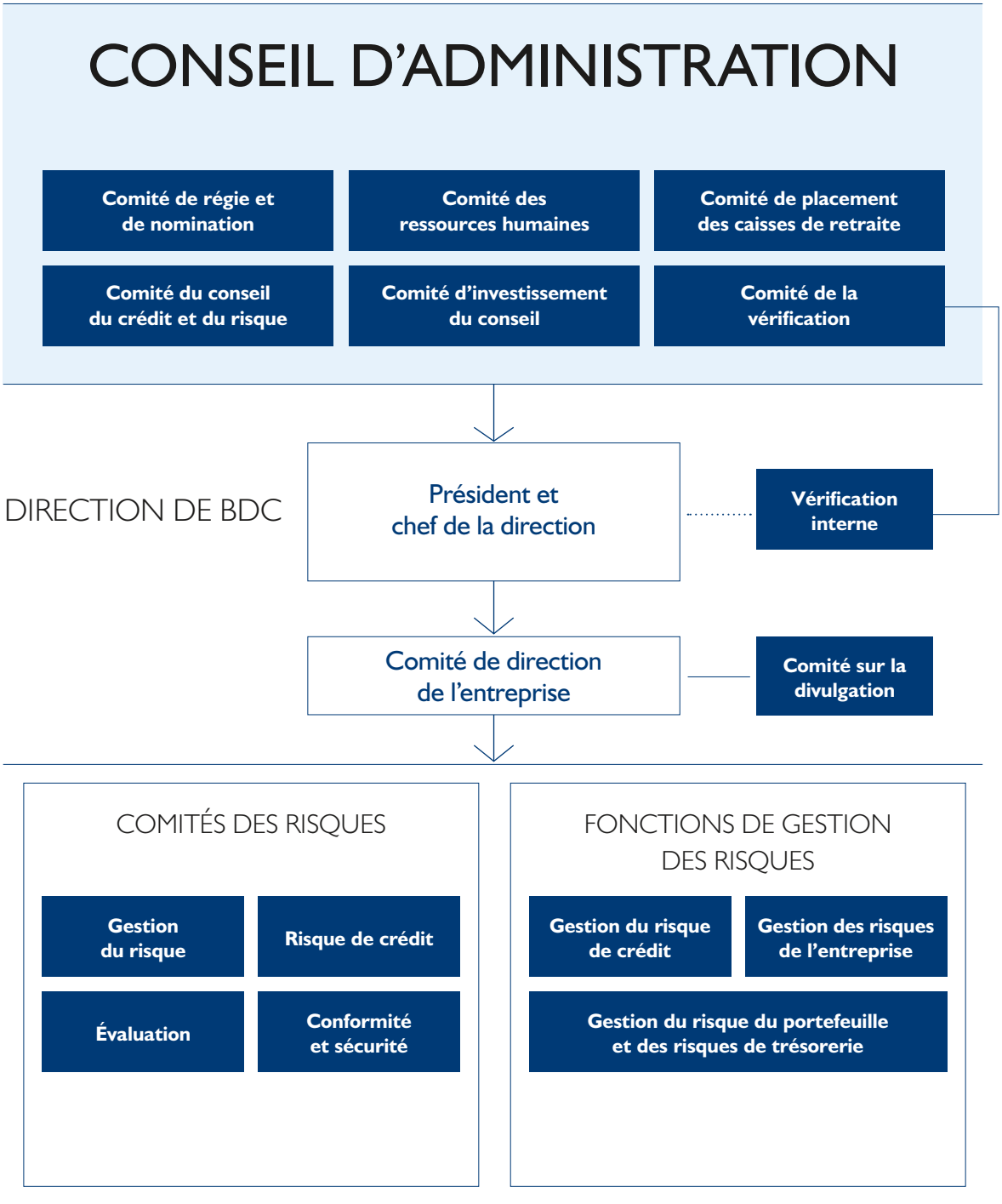

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et les comités qui en relèvent supervisent la gouvernance et la gestion des risques.

En plus d'approuver l'énoncé sur l'appétit pour le risque, le conseil approuve les politiques liées au risque et les stratégies s'y rattachant, s'assure que BDC gère efficacement les risques auxquels elle est exposée, examine les risques liés au portefeuille et à la trésorerie, passe en revue la suffisance du capital et l'analyse des tests de tension, établit des niveaux de délégation de pouvoirs clairs pour les transactions et s'assure qu'il y a un lien approprié entre le risque et les avantages obtenus.

Bien que tous les comités tiennent compte, comme il convient, des considérations liées aux risques dans le cadre de leurs délibérations, trois d'entre eux, soit le Comité du conseil du crédit et du risque, le Comité d'investissement du conseil et le Comité de la vérification, assument des responsabilités expressément liées à la gestion du risque. Pour des détails complets sur le conseil et ses comités, se reporter à la section Gouvernance d'entreprise, à la page 111.

Le **Comité du conseil du crédit et du risque** informe le conseil que les risques importants de BDC sont efficacement identifiés et gérés et examine les rapports sur le profil de risque de BDC, y compris les mesures, les cibles et les limites liées à l'énoncé sur l'appétit pour le risque. Il passe régulièrement en revue les politiques et les rapports sur la gestion des risques. Le comité approuve également les transactions supérieures à un certain seuil.

Le **Comité d'investissement du conseil** fait des recommandations au conseil sur l'efficacité avec laquelle BDC gère ses activités de placements de capital de risque, du plan d'action pour le capital de risque et de capital de croissance et transfert d'entreprise. Il approuve également les transactions supérieures à un certain seuil.

Le **Comité de la vérification** fait des recommandations au conseil sur la supervision et l'évaluation objective, par BDC, du rendement financier de celle-ci de même que des états financiers, des contrôles internes, de la présentation de l'information financière, des normes comptables et des contrôles en matière de divulgation de l'information. Il tient également le conseil informé de la qualité et de l'indépendance des vérificateurs internes et externes de BDC.

DIRECTION DE BDC : COMITÉS ET FONCTIONS DE GESTION DU RISQUE

Le **Comité de direction de l'entreprise (CDE)** est composé du président et chef de la direction, du chef de la direction financière et de la gestion des risques, des chefs exécutifs de l'exploitation et des premiers vice-présidents désignés. Il veille à ce que BDC établisse de saines stratégies et pratiques de gestion du risque et les respecte. Le CDE a également pour responsabilité de s'assurer que BDC possède une vision intégrée des principaux risques stratégiques, financiers (crédit, marché, liquidité) et opérationnels. Enfin, il supervise, par l'intermédiaire du Comité sur la divulgation, les obligations et les pratiques de BDC en matière d'informations à fournir.

Le **Comité de gestion du risque** est formé de membres clés de la direction provenant de différentes unités d'affaires. Son mandat en est un de supervision. À ce titre, le comité veille à ce que BDC dispose d'un cadre de GRE adéquat et efficace pour cerner et évaluer les tendances des enjeux cruciaux, pour évaluer ou quantifier leur impact probable et pour s'assurer que BDC atténue ces risques en conformité avec son appétit pour le risque.

Plus particulièrement, le comité examine la migration des risques et la qualité à l'intérieur du portefeuille de prêts, le portefeuille de titrisation ainsi que les placements de capital de risque et de financement subordonné. De plus, il examine le rendement financier, la suffisance du capital et l'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC, s'assure que les activités de trésorerie ainsi que la gestion connexe de l'actif et du passif sont conformes aux politiques de BDC, et supervise les placements des caisses de retraite.

Le comité concentre ses efforts sur les risques importants qui requièrent une attention immédiate. Il informe le CDE et le conseil de ces risques et des plans visant à les atténuer.

Le **Comité du risque de crédit et d'investissement** regroupe des membres clés de la direction. Il statue sur les transactions et les approuve selon les limites prescrites. Il soumet au Comité du conseil du crédit et du risque ou au Comité d'investissement du conseil des recommandations concernant les transactions de montant élevé.

Le **Comité d'évaluation** effectue une surveillance de l'évaluation et de la détermination de la juste valeur d'un portefeuille de placements. Des membres clés de la direction et un expert externe en évaluation d'entreprise comptent parmi les membres de ce comité.

Le **Comité de la conformité et de la sécurité** examine la sécurité, la gestion de l'information, le cadre des politiques et des directives générales de BDC et la conformité aux lois applicables, et il propose des mesures à ces égards.

Les trois fonctions de la gestion des risques de BDC sont la gestion des risques de l'entreprise (GRE), la gestion du risque de crédit (GRC) et la gestion du risque du portefeuille (GRP), qui inclut la gestion des risques de trésorerie. Ces trois fonctions :

- veillent à ce que BDC applique des principes, des politiques et des directives générales appropriés en matière de gestion des risques afin de gérer les risques importants et émergents selon les seuils de risque;
- créent des outils pour quantifier et suivre ces risques et en faire rapport;
- fournissent des comptes rendus opportuns et complets sur ces risques aux comités de gestion du risque de l'organisation.

Le service de la Vérification interne préconise de saines pratiques de gestion du risque, comme il est indiqué dans les politiques de gestion du risque de BDC. Par son plan d'audit annuel axé sur les risques, il veille à ce que BDC respecte ces pratiques.

LE CADRE DE GRE

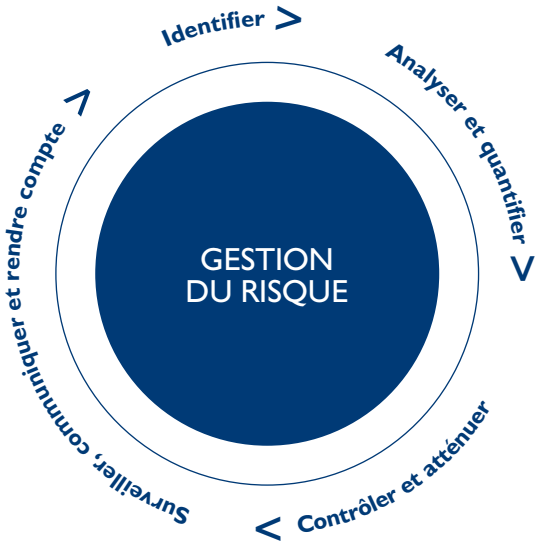

Le cadre de GRE est un moyen pour BDC de se protéger en gérant l'exposition au risque, en dissipant les incertitudes et en développant son capital de réputation. Il fait en sorte que BDC soit méthodique et constante dans ses décisions en matière de risques.

La politique de GRE expose l'approche de BDC en matière de gestion des risques, laquelle repose sur l'identification et l'évaluation des risques importants à l'échelle de l'entreprise, tandis que notre énoncé sur l'appétit pour le risque assure une compréhension uniforme de notre tolérance au risque et de nos limites.

IDENTIFIER

Chaque trimestre, nous déterminons, évaluons, documentons et classons par ordre de priorité les risques qui touchent l'ensemble de BDC et les unités fonctionnelles individuelles, et nous en faisons part aux fins de discussion au Comité de gestion du risque, au CDE et au conseil d'administration. Nous évaluons également les risques que comportent tous les projets d'envergure, tous les nouveaux produits ou services et toutes les modifications aux politiques, et nous en discutons.

ANALYSER ET QUANTIFIER

Nous quantifions et évaluons de manière qualitative les risques importants que comportent nos activités. BDC met à jour les outils et les modèles d'évaluation en prenant en compte les meilleures pratiques au sein du secteur des services financiers. Elle mesure les risques dans l'ensemble de l'organisation et s'assure qu'ils sont conformes aux normes et aux limites énoncées dans ses politiques et ses directives générales. Les membres du conseil et la direction de l'entreprise utilisent cette information pour comprendre le profil de risque de BDC et le rendement du portefeuille.

CONTRÔLER ET ATTÉNUER

Nous établissons des seuils de tolérance au risque conformes aux objectifs et aux stratégies de BDC, et nous utilisons des politiques et des lignes directrices qui codifient notre culture de gouvernance et de gestion du risque.

Pour atténuer ses risques, BDC s'appuie sur les moyens suivants :

- des rôles, responsabilités, processus, politiques, directives générales et procédures adéquats et clairs;
- des fonctions et des comités de gestion du risque qui fournissent supervision et surveillance;
- des activités d'atténuation des risques comme les opérations de couverture, la gestion des risques d'assurance, la planification de la continuité des opérations, la planification de la reprise des systèmes TI et les programmes de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent;
- des examens de la qualité des activités et des audits internes qui donnent l'assurance que BDC utilise des pratiques de gestion du risque saines et appropriées (tous les trimestres, le service de la Vérification interne soumet les résultats de ses audits au Comité de la vérification du conseil).

SURVEILLER, COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

Nous surveillons les activités qui influent sur le profil de risque de BDC, les risques importants auxquels elle est exposée de même que les événements donnant lieu à une perte, et nous prenons des mesures pour faire correspondre nos expositions aux risques et notre appétit pour le risque.

Les responsables des risques effectuent la surveillance des risques et établissent les communications et les rapports connexes, avec le soutien et sous la supervision du Comité de gestion du risque et des fonctions de la gestion des risques. Ils préparent des rapports mensuels et trimestriels sur tous les risques importants et ils se réunissent dans le cadre des comités de gestion du risque et des comités du conseil pour faire rapport sur les risques sous leur responsabilité et en discuter.

GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque que BDC fixe des objectifs inappropriés, adopte des stratégies qui reposent sur une connaissance inexacte du marché ou qu'elle n'alloue pas des ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs.

Gestion du risque stratégique

Chaque année, notre équipe attitrée met à jour notre Plan d'entreprise quinquennal selon un processus rigoureux. Le plan reflète les connaissances que BDC tire de sa capacité de recherche et de ses liens avec des parties prenantes averties et plus de 32 000 entrepreneurs. Il est approuvé par la direction de l'entreprise, le conseil d'administration et notre actionnaire, le gouvernement du Canada. BDC publie un résumé du plan.

Suffisance du capital

BDC s'assure de mener ses activités avec un niveau de capitaux approprié, compte tenu de la nature et du niveau des risques assumés. Notre processus interne en matière de suffisance du capital, qui évalue la suffisance du capital en fonction à la fois du capital réglementaire (lignes directrices du Conseil du Trésor) et du capital économique, sert à établir les seuils de capital correspondant à notre appétit pour le risque.

BDC alloue les capitaux aux secteurs d'activité en fonction de leurs besoins et de l'évaluation des risques afin de soutenir les activités de l'entreprise, nouvelles et existantes, et tient compte de l'incidence des capitaux sur la prise de décisions relatives à sa stratégie et à ses transactions.

Afin de se conformer aux pratiques de l'industrie et aux principes clés d'une saine gestion financière et des risques, BDC veille aussi à ce que le niveau de capital soit suffisant pour demeurer financièrement viable durant une récession, selon les analyses de tests de tension.

BDC a recours à des tests de tension pour s'assurer qu'elle est adéquatement capitalisée compte tenu du risque auquel elle est assujettie et pour déterminer les limites utilisées pour gérer ses niveaux de risque et ses besoins en capital, conformément à son appétit pour le risque.

Se reporter à la page 32 du rapport annuel et à la note 22, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur la gestion et la suffisance du capital de BDC.

RISQUES FINANCIERS

BDC est exposée aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La présente section doit être lue en parallèle avec la note 23, *Gestion du risque*, des états financiers consolidés, qui décrit en détail les politiques de gestion des risques financiers de BDC ainsi que les mesures de quantification de ces risques.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de perte, directe ou indirecte, en cas de perte liée à une société en portefeuille ou en cas de défaut de la part d'un emprunteur, d'une contrepartie avec laquelle BDC fait des affaires ou de l'émetteur d'un instrument financier que BDC détient.

Gestion du risque de crédit

Le risque le plus important que BDC doit gérer est le risque de crédit relatif aux prêts à terme commerciaux qu'elle accorde, lesquels constituent la majeure partie de son portefeuille.

C'est à l'échelon des centres d'affaires, avec l'aide de l'équipe chargée de statuer sur le risque de crédit, que sont prises les décisions concernant les risques que nous choisissons d'assumer, d'atténuer ou d'éviter à l'égard des transactions individuelles. Tous nos directeurs ont reçu une formation sur l'évaluation du risque de crédit. Nous fondons nos décisions sur l'évaluation de clients semblables, selon notre expérience, et nous nous appuyons sur des politiques, des directives générales, des lignes directrices, des règles d'affaires et des outils d'évaluation du risque pour nous aider à prendre ces décisions.

Notre processus de décision comprend l'attribution d'une cote à l'emprunteur, qui reflète notre estimation de la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie du prêt. L'estimation de la PD est calibrée à l'aide d'une approche étalée sur le cycle. BDC utilise un système interne de classification du risque et des systèmes de pointage qui tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces critères comprennent une évaluation de la solidité financière de l'emprunteur, de la qualité de la direction, de la souplesse financière et de la vigueur concurrentielle. Les résultats du modèle quantitatif peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément à nos politiques relatives au crédit. Notre classification interne du risque est également utilisée pour la gestion du risque du portefeuille, l'établissement de la limite de risque, la tarification des produits et la détermination du capital économique.

Le tableau ci-dessous, établi en fonction de la PD annuelle, indique les notations que nous utilisons à l'interne par rapport à celles utilisées par les agences de notation externes.

Bien que BDC suive les pratiques exemplaires en matière de gestion du risque, nous assumons généralement plus de risques qu'une institution financière habituelle, en raison de notre mandat et de notre appétit pour le risque. Par conséquent, la majeure partie du profil de risque de BDC est de qualité inférieure. Se reporter à la note 10, *Prêts*, des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les prêts en cours selon leur qualité.

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts de BDC

Cote de risque de BDC	PD annuelle	Qualité	Notation de S&P équivalente	Notation de Moody's équivalente
0,5 à 1,0	0,1 % à 0,3 %	Supérieure	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
1,5 à 2,0	0,3 % à 10,1 %	Inférieure	BB+	Ba1
2,5 à 4,0			BB à BB-	Ba2 à Ba3
4,5 à 5,0			B+ à B-	B1 à B3
5,5	10,1 % à 99,9 %	Sous surveillance	CCC+ à CC	Caa1 à Ca
6,0 ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

Portefeuille de prêts productifs de BDC classés selon l'exposition au risque de crédit

au 31 mars 2015 (en pourcentage du portefeuille brut de prêts productifs)

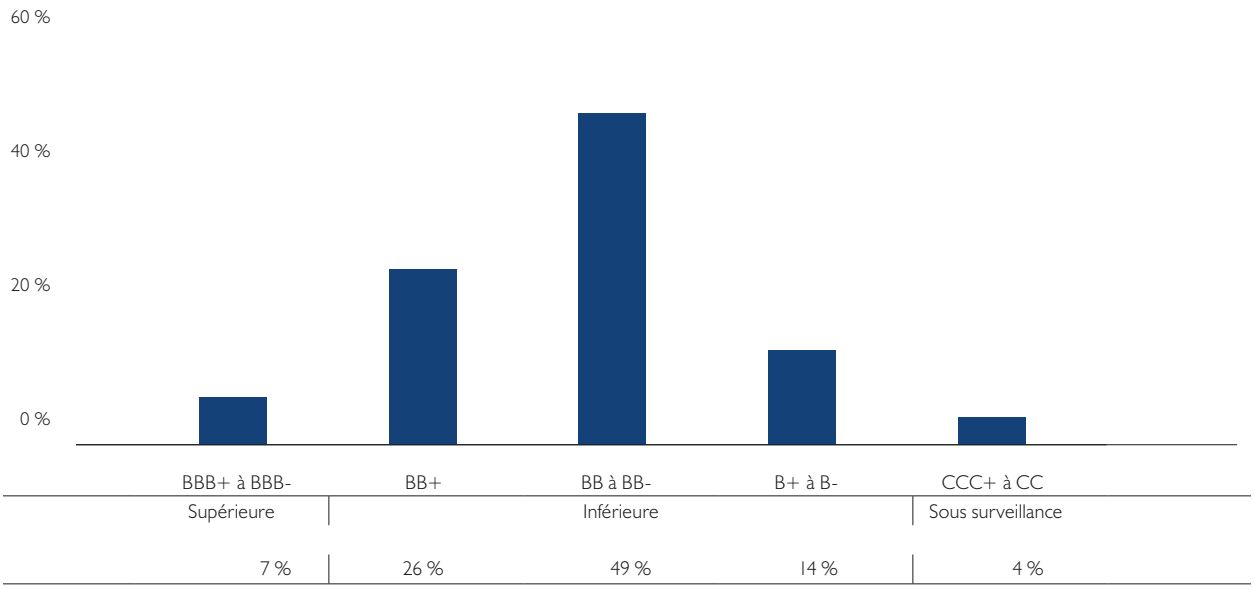

La méthode la plus couramment utilisée pour atténuer le risque de crédit au niveau de la transaction consiste à obtenir des sûretés de qualité de la part des emprunteurs. L'obtention de sûretés ne peut pas remplacer une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à respecter ses obligations, mais c'est un complément important. Les sûretés ne sont pas requises dans tous les cas : cela dépend du type de prêt accordé. Se reporter à la note 10, *Prêts*, pour plus de renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie.

En plus de gérer le risque de crédit au niveau de chaque transaction individuelle, BDC gère ce risque au niveau de son portefeuille. En procédant à un suivi et à une analyse et en produisant des rapports, la Gestion du risque du portefeuille s'assure que le risque global du portefeuille est bien diversifié et qu'il cadre avec le mandat de BDC, tout en lui permettant de réaliser ses objectifs financiers, conformément à son appétit pour le risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière qui peut découler de l'évolution de la dynamique du marché ou de l'incapacité à prévoir les conditions économiques défavorables assez rapidement pour permettre à BDC d'atténuer les pertes de son portefeuille. Il représente les fluctuations des valeurs de marché de ses actifs et de ses passifs qui découlent de la volatilité des taux d'intérêt, des prix des actions et des niveaux des taux de change. Pour BDC, le risque de marché résulte aussi d'événements de marché imprévisibles qui ont une incidence sur la valeur des placements de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque.

Gestion du risque de marché

BDC applique un cadre sain de gestion de l'actif et du passif à sa stratégie de financement et a recours aux dérivés pour gérer et atténuer les risques liés aux fluctuations des marchés boursiers, des devises et des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BDC puisse être incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements contractuels lorsqu'ils arrivent à échéance.

Gestion du risque de liquidité

Pour éviter de perturber le cours de ses activités, BDC investit dans des titres très liquides et de grande qualité sur des marchés secondaires actifs, qu'elle peut vendre à de multiples contreparties.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont les risques de pertes imputables à des erreurs humaines au quotidien, à une défaillance des processus, à une panne des systèmes ou à des événements qui sont indépendants de notre volonté, comme des catastrophes naturelles. Ces risques comprennent, sans s'y limiter, les quatre catégories de risques suivantes : risque lié au capital humain, risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'environnement et risque juridique et réglementaire.

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités quotidiennes de BDC. Par conséquent, les politiques et les directives générales de BDC aident la Banque à identifier, à analyser, à atténuer et à surveiller ces risques. Elles régissent la façon dont BDC gère son capital humain et ses processus, protège l'information, administre les prêts et les investissements et mène ses activités commerciales. Ces activités sont soumises à des audits internes. De plus, BDC a mis en œuvre un cadre de contrôle interne fondé sur celui du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et sur un processus de certification des contrôles internes.

Risque lié au capital humain

La réussite commerciale à long terme de BDC repose sur ses employés. L'aptitude de BDC à attirer, à perfectionner et à mobiliser les bonnes personnes détermine sa capacité organisationnelle et lui permet de remplir sa mission, c'est-à-dire aider les entrepreneurs canadiens à réussir.

Gestion du risque lié au capital humain

Pour optimiser les niveaux de rendement, nous évaluons continuellement les facteurs liés à la main-d'œuvre ainsi que les pratiques relatives aux ressources humaines. Nous élaborons des stratégies et des plans pour corriger les problèmes, notamment ceux fondés sur la rémunération appropriée, et atténuer les risques liés au capital humain.

L'apprentissage et le perfectionnement constituent des moyens efficaces de préparer les employés à réaliser tout leur potentiel sur le plan professionnel et de favoriser leur engagement. Ils font également en sorte que BDC dispose du personnel qualifié dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs stratégiques et s'adapter au contexte commercial dynamique et exigeant.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque que les activités ou les relations de BDC ou de ses employés enfreignent, ou semblent enfreindre, sa mission, sa culture, ses valeurs ou les lois applicables. Cela pourrait nuire à sa réputation et menacer sa capacité à mener ses activités.

BDC doit répondre aux attentes des Canadiens de plusieurs façons, notamment :

- en se montrant à la hauteur des attentes de l'actionnaire en ce qui a trait au soutien de l'entrepreneuriat;
- en s'acquittant de son mandat efficacement;
- en respectant les normes d'éthique prévues par la loi ou généralement acceptées;
- en s'abstenant de soutenir les clients qui ne répondent pas aux attentes de la société à l'égard d'une conduite responsable;
- en menant ses activités de façon responsable à l'égard de l'environnement.

Gestion du risque d'atteinte à la réputation
La conformité aux principes de GRE de BDC est la pierre angulaire de la gestion du risque d'atteinte à la réputation.

Pour gérer ce risque, BDC utilise les objectifs stratégiques et la rigueur de son cadre de responsabilité sociale d'entreprise.

Au niveau du siège social, BDC suit de près les intérêts des leaders d'opinion et des parties prenantes clés grâce à un dialogue suivi avec ceux-ci et un dépouillement des médias, y compris les médias sociaux.

BDC tient compte du risque d'atteinte à la réputation au moment d'étudier la possibilité d'octroyer un prêt ou d'effectuer un investissement. Elle sélectionne le client éventuel, et effectue le contrôle préalable avant d'approuver la transaction. Nos procédures permettent de détecter si un client potentiel est impliqué dans des activités de blanchiment d'argent ou des activités terroristes. Ce processus consiste, entre autres, à vérifier que le client éventuel satisfait aux exigences en matière de transparence et d'information à fournir, de performance environnementale, d'éthique et d'admissibilité au crédit.

La gestion du risque d'atteinte à la réputation fait partie de nos politiques et directives générales sur le risque, qui comprennent :

- le Code de conduite du conseil d'administration;
- le Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC (y compris la Politique relative à la divulgation d'actes répréhensibles, la directive générale de lutte contre la fraude et la directive générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes);
- la Politique relative aux transactions personnelles des employés et la Politique relative aux transactions personnelles des membres du conseil d'administration;
- la Charte des droits du client;
- la politique et les directives générales en matière de limites d'autorisation et de niveaux d'autorité;
- la politique de GRE;
- la Politique en matière de gestion du risque de crédit;
- la Politique sur l'environnement;
- la directive générale en matière d'admissibilité, qui comprend les principes du Pacte Mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- la politique et la directive générale sur le capital de risque;
- la politique et la directive générale en matière de divulgation;
- la politique concernant le traitement des recommandations de clients et des demandes de renseignements présentées par les députés, les sénateurs, le personnel ministériel et les administrateurs de BDC.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est le risque de dommages à l'environnement ou d'atteinte à la réputation résultant d'activités ou de financements de BDC qui contreviennent aux lois applicables ou aux attentes de la société en matière de gestion environnementale. Il fait souvent partie intégrante d'autres risques, tels que le risque de crédit ou le risque juridique et réglementaire.

Gestion du risque lié à l'environnement
BDC dispose de processus bien définis pour identifier, évaluer et atténuer le risque lié à l'environnement tout au long du cycle de vie des prêts et des placements. Ces processus permettent de réduire le plus possible les pertes directes dues à l'atteinte à l'environnement des actifs que BDC a sous sa charge et de s'assurer que BDC ne traite qu'avec des clients qui respectent la réglementation et les meilleures pratiques en matière d'environnement. Ils permettent aussi de veiller à ce que BDC, en conformité avec ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ne finance pas des projets qui pourraient nuire considérablement à l'environnement.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire réside dans la possibilité que le non-respect des lois, des règlements, des lignes directrices du secteur public, des codes applicables à l'industrie, de la gouvernance d'entreprise ou des normes d'éthique nuise à nos activités d'affaires, à nos revenus, à nos relations avec les organismes de réglementation ou à notre réputation. Le risque juridique et réglementaire comprend l'efficacité avec laquelle nous prévenons et réglons les litiges.

Gestion du risque juridique et réglementaire
Le groupe Affaires juridiques et secrétariat général de BDC, par l'intermédiaire d'un cadre de gestion de la conformité législative, aide les employés et la direction de BDC à se conformer aux lois et aux règlements et gère tous les litiges concernant BDC. Ce groupe fournit au conseil d'administration l'information dont il a besoin pour assurer la conformité aux lois et à la gouvernance d'entreprise et superviser la gestion du risque juridique et réglementaire de BDC.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) effectue actuellement un examen des pratiques de BDC en matière de gestion des risques et de gouvernance. Le BSIF est l'organisme de surveillance et de réglementation des institutions financières sous réglementation fédérale au Canada. BDC utilisera les résultats de cet examen pour renforcer et améliorer sa gestion du risque.

5. Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables suivies par BDC sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes, de même que les estimations et hypothèses nécessaires pour les appliquer, sont considérées comme critiques du fait qu'elles exigent que la direction pose des jugements importants. BDC a établi des mécanismes de contrôle, notamment des déclarations et des attestations formelles par les cadres de direction, afin de s'assurer que les méthodes, les estimations et les hypothèses comptables sont passées en revue et appliquées de façon uniforme d'un exercice à l'autre.

CHANGEMENTS FUTURS AUX MÉTHODES COMPTABLES

La version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée le 24 juillet 2014. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2018. En conséquence, nous ne l'avons pas appliquée pour établir nos états financiers consolidés de 2015.

La version finale de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été publiée le 28 mai 2014. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2017. En conséquence, nous ne l'avons pas appliquée pour établir nos états financiers consolidés de 2015.

L'information sur l'IFRS 9 et l'IFRS 15 est présentée dans la note 4 des états financiers consolidés.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les jugements, les estimations et les hypothèses comptables importantes appliqués par BDC sont décrits à la note 5 des états financiers consolidés. Les estimations comptables critiques qui ont le plus d'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés comprennent celles qui sont liées à la provision cumulée pour pertes sur prêts, à la juste valeur des instruments financiers, aux relations de couverture admissibles, aux avantages postérieurs à l'emploi, à la dépréciation des actifs disponibles à la vente ainsi qu'à la consolidation.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la communication de l'information financière ainsi que de contrôles et de procédures appropriés en matière d'information à fournir.

Les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Cependant, en raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière ne permettent pas de prévenir ou de détecter toutes les inexactitudes.

Les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun pour permettre à BDC de prendre les décisions appropriées concernant la communication de l'information.

BDC dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière et de ses contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (*Internal Control—Integrated Framework*) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

BDC utilise le cadre de contrôle interne mis à jour le 14 mai 2013.

BDC est parvenue à la conclusion suivante en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière :

Au 31 mars 2015, les dirigeants qui souscrivent une attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière. À partir des résultats de leur évaluation, ils ont conclu que les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière ont été conçus de façon adéquate et qu'ils fonctionnent efficacement pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

BDC est parvenue à la conclusion suivante en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des contrôles et des procédures en matière d'information à fournir :

Au 31 mars 2015, les dirigeants qui souscrivent une attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures en matière d'information à fournir. À partir des résultats de leur évaluation, ils ont conclu que les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir ont été conçus de façon adéquate et fonctionnent efficacement pour donner une assurance raisonnable que l'information importante fournie est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis et qu'elle est communiquée à la direction en temps opportun aux fins de la prise de décisions.

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	48
Rapport des auditeurs indépendants	49
État consolidé de la situation financière	50
État consolidé des résultats	51
État consolidé du résultat global	52
État consolidé des variations des capitaux propres	53
Tableau consolidé des flux de trésorerie	54
Notes afférentes aux états financiers consolidés	55

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque de développement du Canada (BDC) ont été dressés et présentés par la direction selon les Normes internationales d'information financière. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'intégrité, de la justesse et de la qualité des états financiers consolidés ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens de BDC sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. BDC dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière et de ses contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control—Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Se reporter à la section *Rapport de gestion* du rapport annuel pour plus d'information (p. 45).

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de BDC effectuée par le personnel de la Vérification interne. De plus, le chef exécutif, Vérification, la Vérification interne et les auditeurs externes ont plein et libre accès au Comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification dont les membres sont exclusivement des administrateurs indépendants, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés annuels audités.

Les auditeurs indépendants de BDC, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, et le vérificateur général du Canada, ont audité les états financiers consolidés de BDC, et leur rapport indique l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers consolidés.

Jean-René Halde
Président et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 10 juin 2015

Paul Buron, CPA, CA
Vice-président exécutif,
chef de la direction financière
et de la gestion des risques

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de l'Industrie

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque de développement du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de développement du Canada au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Autre point

Les états financiers consolidés de la Banque de développement du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont été audités par le vérificateur général du Canada et un autre auditeur qui ont exprimé sur ces états consolidés une opinion non modifiée en date du 11 juin 2014.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque de développement du Canada et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, à la charte et aux règlements administratifs de la Banque de développement du Canada et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites aux notes 1 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Maurice Laplante, CPA auditeur, CA
vérificateur général adjoint

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A116129

Le 10 juin 2015
Montréal, Canada

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	**667 084**	676 529
Actifs dérivés	8	**53 322**	54 501
Prêts et placements			
Titres adossés à des créances mobilières	9	**407 731**	336 477
Prêts	10	**18 414 044**	17 241 064
Placements de financement subordonné	11	**642 810**	576 677
Placements de capital de risque	12	**709 639**	495 096
Placements du plan d'action pour le capital de risque	13	**47 643**	5 169
Total des prêts et placements		**20 221 867**	18 654 483
Immobilisations corporelles	14	**24 435**	26 418
Immobilisations incorporelles	15	**48 961**	58 280
Actif net au titre des prestations définies	19	**100 429**	83 527
Autres actifs	16	**12 919**	16 219
Total des actifs		**21 129 017**	19 569 957
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Créditeurs et frais courus	17	**101 996**	106 027
Passifs dérivés	8	**7 515**	10 706
Emprunts	18		
Billets à court terme		**15 435 747**	14 056 623
Billets à long terme		**548 709**	775 340
Total des emprunts		**15 984 456**	14 831 963
Passif net au titre des prestations définies	19	**219 664**	188 221
Autres passifs	20	**36 266**	42 991
Total des passifs		**16 349 897**	15 179 908
Capitaux propres			
Capital social	21	**2 138 400**	2 138 400
Surplus d'apport		**27 778**	27 778
Bénéfices non distribués		**2 570 454**	2 167 279
Cumul des autres éléments du résultat global		**7 934**	5 453
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC		**4 744 566**	4 338 910
Participations ne donnant pas le contrôle		**34 554**	51 139
Total des capitaux propres		**4 779 120**	4 390 049
Total des passifs et des capitaux propres		**21 129 017**	19 569 957

Garanties et passifs éventuels (note 26)
Engagements (note 27)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Brian Hayward
Administrateur
Président du Comité de la vérification

Jean-René Halde
Administrateur
Président et chef de la direction

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Produits d'intérêts	**1 070 441**	1 020 165
Charges d'intérêts	**127 166**	132 813
Produits d'intérêts nets	**943 275**	887 352
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(35 064)**	(24 885)
Produits de consultation	**17 044**	21 684
Frais et autres produits	**43 767**	41 394
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(5 285)**	(8 031)
Produits nets	**963 737**	917 514
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	**(95 923)**	(72 881)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**37 217**	3 201
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**27 974**	14 584
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(2 076)**	(1 043)
Bénéfice avant charges opérationnelles et administratives	**930 929**	861 375
Salaires et avantages du personnel	**303 527**	293 677
Locaux et équipement	**46 171**	40 611
Autres charges	**90 541**	94 475
Charges opérationnelles et administratives	**440 239**	428 763
Bénéfice net	**490 690**	432 612
Bénéfice net attribuable :		
À l'actionnaire de BDC	**490 516**	425 968
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**174**	6 644
Bénéfice net	**490 690**	432 612

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.
La note 24 fournit de l'information supplémentaire sur l'état consolidé des résultats et la note 25 fournit des informations sectorielles.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Bénéfice net	**490 690**	432 612
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	**1 740**	290
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**1 155**	(2 169)
Reclassement au bénéfice net des pertes (profits) sur les couvertures des flux de trésorerie	**(414)**	(1 236)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**741**	(3 405)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	**2 481**	(3 115)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies	**(32 728)**	52 748
Autres éléments du résultat global	**(30 247)**	49 633
Résultat global total	**460 443**	482 245
Résultat global total attribuable :		
À l'actionnaire de BDC	**460 269**	475 601
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**174**	6 644
Résultat global total	**460 443**	482 245

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – Actifs disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Couvertures des flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global – Total	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2014	**2 138 400**	**27 778**	**2 167 279**	**2 207**	**3 246**	**5 453**	**4 338 910**	**51 139**	**4 390 049**
Résultat global total									
Bénéfice net			**490 516**				**490 516**	**174**	**490 690**
Autres éléments du résultat global									
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente				**1 740**		**1 740**	**1 740**		**1 740**
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie					**741**	**741**	**741**		**741**
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies			**(32 728)**				**(32 728)**		**(32 728)**
Autres éléments du résultat global	–	–	**(32 728)**	**1 740**	**741**	**2 481**	**(30 247)**	–	**(30 247)**
Résultat global total	–	–	**457 788**	**1 740**	**741**	**2 481**	**460 269**	**174**	**460 443**
Dividendes sur les actions ordinaires			**(54 613)**				**(54 613)**		**(54 613)**
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle								**(20 163)**	**(20 163)**
Injections de capitaux provenant de participations ne donnant pas le contrôle								**3 404**	**3 404**
Transactions avec le propriétaire, comptabilisées directement en capitaux propres	–	–	**(54 613)**	–	–	–	**(54 613)**	**(16 759)**	**(71 372)**
Solde au 31 mars 2015	**2 138 400**	**27 778**	**2 570 454**	**3 947**	**3 987**	**7 934**	**4 744 566**	**34 554**	**4 779 120**

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – Actifs disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Couvertures des flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global – Total	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2013	2 088 400	27 778	1 748 156	1 917	6 651	8 568	3 872 902	82 773	3 955 675
Résultat global total									
Bénéfice net			425 968				425 968	6 644	432 612
Autres éléments du résultat global									
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente				290		290	290		290
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie					(3 405)	(3 405)	(3 405)		(3 405)
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies			52 748				52 748		52 748
Autres éléments du résultat global	–	–	52 748	290	(3 405)	(3 115)	49 633	–	49 633
Résultat global total	–	–	478 716	290	(3 405)	(3 115)	475 601	6 644	482 245
Dividendes sur les actions ordinaires			(59 593)				(59 593)		(59 593)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle								(41 232)	(41 232)
Injections de capitaux provenant de participations ne donnant pas le contrôle								2 954	2 954
Émission d'actions ordinaires	50 000						50 000		50 000
Transactions avec le propriétaire, comptabilisées directement en capitaux propres	50 000	–	(59 593)	–	–	–	(9 593)	(38 278)	(47 871)
Solde au 31 mars 2014	2 138 400	27 778	2 167 279	2 207	3 246	5 453	4 338 910	51 139	4 390 049

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	**490 690**	432 612
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets		
Produits d'intérêts	**(1 070 441)**	(1 020 165)
Charges d'intérêts	**127 166**	132 813
Pertes (profits) nets réalisés sur les placements	**35 064**	24 885
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	**95 923**	72 881
Variation nette de la moins(plus)-value latente sur les placements	**(37 217)**	(3 201)
Pertes (profits) de change nets latents sur les placements	**(27 974)**	(14 584)
Pertes (profits) nets latents sur autres instruments financiers	**2 076**	1 043
Capitalisation des prestations définies excédant le montant passé en charges	**(18 186)**	(33 803)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**17 193**	12 055
Pertes (profits) sur la vente d'immobilisations corporelles	**54**	–
Autres	**(27 965)**	(14 049)
Charges d'intérêts payées	**(129 633)**	(133 625)
Produits d'intérêts reçus	**1 046 060**	1 006 820
Décaissements sur les prêts	**(4 225 955)**	(4 047 973)
Remboursements sur les prêts	**3 009 127**	2 631 482
Variation des actifs et des passifs opérationnels		
Variation nette des créditeurs et frais courus	**(4 031)**	(413)
Variation nette des autres actifs et autres passifs	**(3 425)**	(4 218)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	**(721 474)**	(957 440)
Activités d'investissement		
Décaissements sur les titres adossés à des créances mobilières	**(210 666)**	(200 426)
Remboursements et produit de la vente sur les titres adossés à des créances mobilières	**141 182**	301 643
Décaissements sur les placements de financement subordonné	**(218 335)**	(156 923)
Remboursements sur les placements de financement subordonné	**139 376**	115 485
Décaissements sur les placements de capital de risque	**(190 004)**	(118 274)
Produits de la vente de placements de capital de risque	**23 175**	97 388
Décaissements sur les placements du plan d'action pour le capital de risque	**(46 165)**	(5 702)
Produits de la vente de placements du plan d'action pour le capital de risque	**100**	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(5 496)**	(7 977)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	**(466)**	(27 791)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**17**	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(367 282)**	(2 577)
Activités de financement		
Variation nette des billets à court terme	**1 380 330**	1 325 967
Émission de billets à long terme	**154 600**	192 435
Remboursements de billets à long terme	**(384 247)**	(535 663)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(20 163)**	(41 232)
Injections de capitaux provenant des participations ne donnant pas le contrôle	**3 404**	2 954
Émission d'actions ordinaires	**–**	50 000
Dividendes versés sur les actions ordinaires	**(54 613)**	(59 593)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	**1 079 311**	934 868
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(9 445)**	(25 149)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**676 529**	701 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**667 084**	676 529

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens)

1.

LOI CONSTITUTIVE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Banque de développement du Canada est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974, sous la dénomination de Banque fédérale de développement, et a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque de développement du Canada est constituée en société au Canada et appartient entièrement au gouvernement du Canada. Le siège social de la société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 400, Montréal, Québec, Canada.

Les objectifs de la Banque de développement du Canada et de ses filiales (collectivement, BDC) sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant un éventail de prêts, d'investissements et de services de consultation complémentaires. BDC offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure qui permettent de répondre à leurs besoins courants, tout en obtenant un rendement approprié sur ses capitaux propres qui servent à l'avancement de ses activités.

BDC ne reçoit aucun crédit parlementaire du gouvernement du Canada. Pour financer ses objectifs, BDC emprunte des fonds à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Avant le 21 avril 2008, BDC a émis des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* (la « loi sur la BDC ») permet également à BDC d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut obtenir les fonds nécessaires à ses activités. Sa Majesté la Reine du chef du Canada ne pourrait être tenue responsable du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital, dont aucun n'était en circulation au 31 mars 2015 ni au 31 mars 2014.

BDC est à tous égards mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. BDC est aussi nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. En vertu de l'article 89 de la LGFP, BDC, comme quelques autres sociétés d'État, doit se conformer à une instruction émise en 2008 ordonnant aux sociétés d'État de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement visant à améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales. Au cours de l'exercice 2009, BDC a terminé la mise en œuvre des exigences de l'article 89 de la LGFP et confirme que l'instruction a été suivie depuis.

2.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

BDC a établi ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers consolidés ont été approuvés pour publication le 10 juin 2015 par le conseil d'administration.

BASE DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur; et
- le passif ou l'actif net au titre des prestations définies relatif aux avantages postérieurs à l'emploi, qui a été comptabilisé comme la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de BDC et de ses filiales. Sauf indication contraire, les chiffres dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BDC mène ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités, y compris une filiale en propriété exclusive et plusieurs fonds d'investissement et autres entités qui sont considérées comme des filiales aux fins de la présentation de l'information financière.

Les états financiers consolidés de BDC comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers consolidés des filiales mentionnées précédemment au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014. Les états financiers des filiales sont établis selon des méthodes uniformes de comptabilisation et d'évaluation pour des transactions similaires.

FILIALES

Aux fins de la présentation de l'information financière, les filiales sont définies comme des entités contrôlées par BDC. BDC contrôle une entité lorsqu'elle a une exposition, ou le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'exercer un pouvoir sur l'entité de manière à influer sur ces rendements. On présume qu'il y a contrôle lorsque BDC détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels sont considérés lorsqu'on évalue si BDC contrôle une autre entité.

Dans les cas où BDC ne détient pas la majorité des droits de vote, une analyse plus approfondie est effectuée pour déterminer si BDC a ou non le contrôle de l'entité. BDC est réputée avoir le contrôle lorsque, aux termes des conventions entre actionnaires ou des conventions de sociétés en commandite, elle prend la plupart des décisions qui ont une incidence sur les activités pertinentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où le contrôle commence jusqu'à la date où le contrôle n'est plus exercé. Aucune filiale n'a été acquise ou cédée pendant les périodes de présentation de l'information financière. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entités suivantes ont été consolidées dans les états financiers consolidés de BDC.

Entité	Principale activité	Pays de constitution en société et de résidence	Proportion de la participation et des droits de vote détenus	Base du contrôle
BDC Capital Inc.	Structure de société de portefeuille pour des activités d'investissement	Canada	100 %	Droits de vote
Fonds d'investissement AlterInvest Inc.	Investissements de financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Fonds AlterInvest, s.e.c.	Investissements de financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Fonds AlterInvest II, s.e.c.	Investissements de financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Go Capital, s.e.c.	Investissements de capital de risque	Canada	20 %	Droits de vote et accords contractuels

GO CAPITAL, S.E.C.

Même si BDC détient moins de la moitié de Go Capital, s.e.c. et moins de la moitié des droits de vote, la direction a déterminé, selon les termes de la convention en vertu de laquelle Go Capital, s.e.c. a été établie, que BDC contrôle cette entité. À titre de commandité, BDC a actuellement la capacité de diriger les activités pertinentes de Go Capital, s.e.c. et le pouvoir d'influer sur les rendements variables auxquels elle est exposée.

L'exercice de Go Capital, s.e.c. se termine le 31 décembre, tel que convenu par les associés au moment où cette entité a été établie. Par conséquent, de l'information financière supplémentaire concernant cette entité est préparée pour la période intermédiaire aux fins de la consolidation.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

FONDS ALTERINVEST II, S.E.C.

Au cours de l'exercice 2014, Fonds AlterInvest, s.e.c. et Fonds d'investissement AlterInvest Inc. ont atteint le terme prévu de leurs activités et ont commencé à liquider leurs investissements. Les investissements qui n'ont pas été remboursés par leurs clients respectifs ont été transférés à Fonds AlterInvest II, s.e.c. Comme chaque associé détient des participations égales dans les fonds pris dans leur ensemble, leurs participations dans Fonds Alterinvest II, s.e.c. n'ont pas été modifiées par suite de ces transactions. Au cours de l'exercice 2015, tous les investissements ont été entièrement liquidés, et ces entités seront dissoutes.

Au 31 mars 2014, la juste valeur totale des investissements transférés à Fonds AlterInvest II, s.e.c. était de 5,6 millions de dollars (7,7 millions de dollars au coût) selon la méthode de calcul de la juste valeur décrite à la note 3, *Principales méthodes comptables*. Ces opérations ont été sans effet sur la trésorerie et n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net.

Au cours de l'exercice 2015, aucun investissement n'a été transféré à Fonds AlterInvest II, s.e.c.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations dans des filiales non attribuables à la société mère sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés à titre de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à l'actionnaire de BDC et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur participation respective, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour elles.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles BDC exerce une influence notable, mais pas un contrôle, sur les politiques financières et opérationnelles. Les placements de financement subordonné et de capital de risque dans des entreprises associées qui sont détenus dans le portefeuille de placements de BDC par BDC Capital Inc. sont évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Ce traitement est permis par la norme comptable internationale IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, qui permet à une organisation ayant une participation dans une entreprise associée détenue par un organisme de capital-risque ou une entité similaire de choisir d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

3.
PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés de même qu'à toutes les entités consolidées par BDC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque BDC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier ainsi que tous les risques et avantages importants connexes sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les instruments financiers sont comptabilisés et décomptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. La juste valeur lors de la comptabilisation initiale comprend les coûts de transaction attribuables directement à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers, sauf dans le cas des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers sont évalués selon le classement de l'instrument financier, soit à la juste valeur ou au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier de manière à obtenir sa valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, BDC estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers qui sont i) classés comme étant détenus à des fins de transaction, ou ii) désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'ils répondent à certaines conditions.

Instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction

Un instrument financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été désignés comme des instruments de couverture.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans les situations suivantes :

- les actifs ou passifs sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur et les informations à leur égard sont fournies à l'interne sur cette base;
- la désignation élimine ou réduit significativement la non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait; ou
- l'actif ou le passif comprend un dérivé incorporé qui est séparable et qui modifie significativement les flux de trésorerie qui, autrement, seraient imposés par le contrat.

Une description de la base de chaque désignation est fournie à la section sur les principaux types d'instruments financiers de la présente note.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et la variation des profits ou pertes latents est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en tant que :

- variation nette de la plus ou moins-value latente sur les placements ou en tant que profits ou pertes de change nets latents sur les placements lorsqu'ils se rapportent aux titres adossés à des créances mobilières, aux placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque; ou
- profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers lorsqu'ils se rapportent aux dérivés et aux emprunts.

Les profits et les pertes découlant de la vente, de la cession ou de la radiation de ces instruments financiers sont inclus directement dans l'état consolidé des résultats et comptabilisés aux postes suivants :

- en profits ou pertes nets réalisés sur les placements lorsqu'ils se rapportent aux titres adossés à des créances mobilières et aux placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque; ou
- en profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers lorsqu'ils se rapportent aux dérivés et aux emprunts.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui :

- sont détenus avec l'intention d'être conservés pour une période indéfinie et peuvent être vendus à des fins de liquidités ou à la suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change ou du cours des actions; et
- ne sont pas classés comme prêts et créances, comme placements détenus jusqu'à leur échéance ni comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, à l'exception des pertes de valeur, qui sont enregistrées à l'état consolidé des résultats dans la période où l'on détecte une indication objective de dépréciation.

À la cession d'actifs disponibles à la vente, le cumul des ajustements de la juste valeur comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans l'état consolidé des résultats à titre de profits ou pertes nets réalisés sur les placements.

Couvertures des flux de trésorerie

BDC désigne certains dérivés détenus à des fins de gestion des risques comme instruments de couverture de flux de trésorerie. Elle documente toutes les relations de couverture, ainsi que les objectifs de sa gestion des risques et la stratégie liée aux opérations de couverture. La Banque détermine si les instruments dérivés employés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de flux de trésorerie des éléments couverts, tant à la mise en place que pendant la durée de la couverture.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La partie des variations de la juste valeur de ces dérivés qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le cumul des autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace des variations est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats comme des profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers. Les montants inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état consolidé des résultats dans les périodes où les éléments couverts influent sur le résultat net. Ils sont comptabilisés dans les postes des états financiers associés à l'élément couvert connexe.

Lorsque ces instruments de couverture arrivent à échéance, sont vendus ou ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture, les profits ou pertes latents comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé des résultats comme des profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Toutefois, si on s'attend à ce qu'une transaction prévue ne se produise plus, le profit ou la perte cumulé qui était présenté en capitaux propres est immédiatement reclassé en profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers dans l'état consolidé des résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net tombent dans la catégorie des passifs financiers et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les billets bancaires à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois à la date initiale d'acquisition et qui sont utilisés pour gérer le risque de liquidité.

Les équivalents de trésorerie ont été classés comme prêts et créances.

Titres adossés à des créances mobilières

Le portefeuille de titres adossés à des créances mobilières (TACM) est composé de billets de qualité, de premier rang ou subordonnés, émis par voie de prospectus ou de placement privé.

Les TACM de qualité de premier rang sont classés comme actifs disponibles à la vente, et les billets TACM subordonnés sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans la mesure où ils font l'objet de rapports à la direction et sont évalués par celle-ci sur la base de la juste valeur. Les TACM présentés dans l'état consolidé de la situation financière incluent les intérêts courus à recevoir.

La juste valeur des TACM est calculée au moyen des flux de trésorerie prévus et d'une courbe de taux de rendement estimative découlant de la courbe des taux de rendement relatifs aux titres émis par le gouvernement canadien et de l'écart de taux des TACM pour des transactions comparables. Le résultat est ajusté en fonction du risque lié aux actifs sous-jacents et de la structure de la transaction.

Une perte ou un profit lors de la comptabilisation initiale des TACM est comptabilisé s'il existe une différence entre le taux de rendement du titre et le taux de rendement attendu par le marché pour des placements semblables. Cette perte ou ce profit est différé et amorti sur la durée de vie du titre au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé à titre de produits d'intérêts.

Dépréciation des titres adossés à des créances mobilières

À chaque date de présentation de l'information financière, BDC examine les TACM classés comme disponibles à la vente pour repérer les possibles pertes de valeur ou renversements de pertes de valeur comptabilisées antérieurement. BDC détermine que des TACM se sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. Se reporter à la note 5, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, pour obtenir plus d'informations sur les critères utilisés pour déterminer si une perte de valeur s'est produite.

Les pertes de valeur et les renversements de pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats durant la période où l'indication objective de la dépréciation ou du renversement de dépréciation est constatée.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la provision cumulée pour pertes sur prêts. Les prêts présentés dans l'état consolidé de la situation financière incluent les intérêts courus à recevoir.

Provision cumulée pour pertes sur prêts

La provision cumulée pour pertes sur prêts est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les pertes sur prêts qui existent dans le portefeuille à la date de présentation de l'information financière. Les provisions cumulées pour pertes sur prêts sont établies individuellement et collectivement.

BDC examine son portefeuille de prêts afin d'évaluer, pour chacun des actifs pris individuellement, le risque de crédit et détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour laquelle il faudrait comptabiliser une perte dans l'état consolidé des résultats. Pour BDC, il y a indication objective de dépréciation lorsque le remboursement de l'intérêt ou du capital du prêt est en retard depuis plus de trois mois ou s'il y a une raison de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Prêts (suite)

Provision cumulée pour pertes sur prêts (suite)

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, la constatation de l'intérêt couru cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs estimés actualisés i) au taux d'intérêt effectif initial du prêt pour les prêts à taux fixe ou ii) au taux en vigueur au moment de la dépréciation pour les prêts à taux flottant. Lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut être déterminé de manière raisonnable, la juste valeur estimative de tout bien donné en garantie est utilisée, que la saisie soit probable ou non.

Les valeurs comptables des prêts douteux sont d'abord diminuées par le biais du compte de provision cumulée. Les prêts sont ensuite radiés quand tous les efforts de recouvrement ont été épuisés et qu'il n'existe plus de probabilités de recouvrement. Les montants des pertes de valeur initiales ainsi que toute augmentation ou tout renversement ultérieur de ces pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à titre de dotation à la provision pour pertes sur prêts.

Les prêts pour lesquels une provision individuelle cumulée n'a pas été établie sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs aux caractéristiques de risque de crédit similaires et évalués collectivement afin de relever toute dépréciation survenue mais non encore identifiée.

Se reporter à la note 5, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, pour obtenir plus d'informations sur les critères utilisés pour déterminer le montant de la provision cumulée.

Placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque

Lors de la comptabilisation initiale, les placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque (PACR) sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils font partie d'un portefeuille qui fait l'objet de rapports à la direction et qui est évalué par celle-ci sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques et d'investissement.

Le processus de BDC pour l'évaluation de la juste valeur des placements de financement subordonné, de capital de risque et du PACR s'inspire de directives internationales intitulées « International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines ». Selon le type de placements qu'elle évalue, BDC utilise soit i) des méthodologies d'évaluation fondées sur le marché, comme le cours du marché ou le prix de placements similaires et récents, soit ii) la méthode fondée sur le bénéfice ou les flux de trésorerie actualisés, ou iii) la méthode de la liquidation ou la méthode reposant sur l'actif. Ces justes valeurs sont mises à jour au moins deux fois par an par des évaluateurs internes, puis sont revues par un comité de révision des évaluations, dont un membre externe est expert en évaluation d'entreprise. Le PACR comprend des opérations de fonds de fonds qui permettent à certains autres commanditaires de recevoir un rendement préférentiel sur le coût initial de leur investissement, des appels de fonds ultérieurs et une préférence dans les distributions. L'incidence de ces modalités est prise en compte dans le calcul de la juste valeur par l'application d'un ajustement à la valeur liquidative attribuée à chaque fonds.

Emprunts

Les billets à court terme sont évalués au coût amorti.

BDC a deux types de billets à long terme : les billets non structurés et les billets structurés. Les billets à long terme non structurés sont comptabilisés au coût amorti. Les billets structurés sont ceux dont l'intérêt et/ou le capital sont liés aux fluctuations des indices boursiers, des taux de change, des taux de swap et d'autres références des marchés. Ces billets structurés ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, car ils comprennent des dérivés incorporés qui, autrement, devraient être séparés, puisqu'ils modifient significativement les flux de trésorerie imposés en vertu du contrat d'emprunt hôte.

La juste valeur des billets structurés est déterminée en utilisant des données de marché observables ainsi que des techniques d'évaluation éprouvées. Les données de marché observables proviennent de courtiers intermédiaires reconnus et comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et d'autres références des marchés.

Les intérêts courus sur emprunts sont inclus dans la valeur comptable des billets à court et à long terme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers, des prix des produits de base ou d'autres mesures des instruments financiers. BDC acquiert des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, de change et les autres risques de marché. BDC ne détient pas de dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Les dérivés sont soit désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, soit classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Tous les dérivés de BDC proviennent du marché hors bourse et comprennent principalement les swaps et les contrats de change à terme de gré à gré. La juste valeur des swaps est déterminée à l'aide de modèles de prix qui tiennent compte des prix du marché et des prix contractuels actuels de l'instrument sous-jacent, ainsi que de la valeur temps, de la courbe des rendements ou de facteurs de volatilité sous-jacents à la position et des options intégrées. La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est calculée en actualisant le montant notionnel à l'aide des courbes de rendement des devises respectives. Pour ces deux calculs, on utilise des données de marché observables provenant de courtiers intermédiaires reconnus ainsi que des modèles d'évaluation standards dans l'industrie.

Les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte doivent être séparés et classés comme étant des instruments financiers détenus à des fins de transaction, à moins que l'instrument hybride soit désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, BDC ne détenait aucun dérivé incorporé devant être séparé du contrat hôte.

PRODUITS D'INTÉRÊTS, CHARGES D'INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

Les produits et charges d'intérêts liés aux instruments financiers portant intérêt sont comptabilisés comme tels dans l'état consolidé des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des placements de financement subordonné, pour lesquels les intérêts sont comptabilisés selon le taux contractuel de l'instrument. Les intérêts sur les prêts douteux sont déterminés à partir de la valeur nette comptable de ces prêts en appliquant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les placements de financement subordonné donnent lieu également à des rendements qui ne sont pas des intérêts, comme les redevances et les bonis d'intérêt, qui sont comptabilisés en frais et autres produits dans l'état consolidé des résultats lorsqu'il est probable qu'ils soient reçus et que les montants peuvent être évalués de façon fiable.

Les frais qui font partie intégrante de l'octroi ou de la renégociation d'un prêt sont différés et comptabilisés comme produits d'intérêts sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les autres frais sont comptabilisés en résultat net à mesure que les services afférents sont fournis.

Les primes et les escomptes sur les emprunts sont amortis dans les charges d'intérêts sur la durée de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS DE CONSULTATION

Le secteur Consultation fournit des services-conseils aux entrepreneurs. Les produits de consultation sont comptabilisés comme tels au moment de la prestation des services.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et toutes les dépenses directement attribuables à sa préparation afin de l'amener à l'endroit et de la mettre dans l'état nécessaire pour permettre une exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

> Matériel informatique et de télécommunications	4 ans
> Mobilier, agencements et équipement	10 ans
> Améliorations locatives	durée du bail

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les systèmes et les applications logicielles, dont le coût inclut le prix d'achat plus tous les coûts engagés pour les préparer à leur utilisation interne prévue. Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie déterminée et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée, qui est comprise entre trois et sept ans. Les coûts liés aux projets en cours ne sont pas soumis à l'amortissement tant que l'immobilisation incorporelle concernée n'est pas prête à être utilisée. La charge d'amortissement est incluse dans les charges pour locaux et équipement dans l'état consolidé des résultats.

Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues au moins à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées, si nécessaire.

Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable risque de ne pas être recouvrable. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation annuel est effectué pour les projets en cours liés à des immobilisations incorporelles. Si les tests de dépréciation indiquent que la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

BDC offre aux employés admissibles un régime de retraite agréé à prestations définies, des régimes de retraite complémentaires à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment sous la forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance maladies graves et d'assurance vie.

L'actif ou le passif net au titre des prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation au titre des prestations définies de BDC pour les régimes de retraite est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés en échange de leurs services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies et les coûts connexes des services rendus au cours de la période et des services passés, BDC affecte les droits aux prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés et des obligations provinciales de première catégorie qui ont des échéances similaires à celle de l'obligation.

BDC détermine les charges (produits) d'intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période de présentation de l'information financière annuelle à l'obligation au titre des prestations définies et aux actifs des régimes. Quand les avantages d'un régime sont modifiés, ou quand un régime fait l'objet d'une réduction, la portion des avantages modifiés associée aux services passés des employés ou le gain ou la perte lié à la réduction est comptabilisé immédiatement dans le résultat net au moment de la modification ou de la réduction du régime.

Les réévaluations, qui comprennent des gains ou pertes actuariels, ainsi que les différences entre le rendement des actifs du régime et les produits d'intérêts des actifs du régime sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reflétées immédiatement dans les bénéfices non distribués et ne sont pas reclassées au résultat net. Les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés, le gain ou la perte lié à la réduction du régime et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES À L'ACTIONNAIRE DE BDC

Le capital social représente la valeur nominale des actions ordinaires émises et en circulation. Le surplus d'apport représente la valeur des actifs transférés à BDC par l'actionnaire sans émission d'actions.

Les profits et les pertes latents sur les instruments financiers classés comme étant des actifs disponibles à la vente sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à leur décomptabilisation ou leur dépréciation. À ce moment, ces profits ou pertes sont reclassés au résultat net. Les profits et les pertes latents sur les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie prévus couverts soient reclassés au résultat net.

Les bénéfices non distribués représentent le bénéfice net et les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies de la période considérée et de toutes les périodes antérieures, diminués des dividendes payés.

CONVERSION DES DEVISES

Les actifs et les passifs libellés en devises, qui sont tous monétaires, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les profits et les pertes de change sont comptabilisés en résultat net.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'activité de BDC, qui sont basés sur la nature des produits et services, sont les suivants : Financement, Capital de croissance et transfert d'entreprise, Capital de risque, Consultation, Titrisation et Plan d'action pour le capital de risque.

Ces secteurs d'activité sont présentés conformément à la manière dont BDC présente et communique des informations qui sont revues régulièrement par l'équipe de direction et le conseil d'administration afin d'évaluer les résultats.

Toutes les transactions entre les secteurs sont comptabilisées comme des transactions intervenant dans des conditions de concurrence normale. Les produits et les charges associés directement à chaque secteur sont inclus dans la détermination de leurs résultats respectifs.

4.
MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation des présents états financiers, certaines nouvelles normes et certaines modifications et interprétations aux normes existantes avaient été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur et n'avaient pas fait l'objet d'une application anticipée par BDC. Ces normes incluent l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, décrites ci-après. D'autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de BDC.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*
Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui intègre les trois phases « classement et évaluation », « dépréciation » et « comptabilité de couverture » du projet de l'IASB visant à remplacer la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. Cette version définitive présente de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des passifs financiers et la comptabilité de couverture générale ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues. L'IASB continue de travailler à son projet de comptabilité de macro-couverture. La norme IFRS 9 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sous réserve de certaines exceptions.

BDC évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

IFRS 15, *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS*
Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Selon le principe fondamental à la base de la norme, l'entité comptabilisera les produits des activités ordinaires au moment du transfert des biens ou des services promis aux clients, au montant de la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

BDC évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15.

5.
JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

L'établissement des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction pose des jugements et des hypothèses et utilise des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Des changements importants aux hypothèses sous-jacentes peuvent se traduire par des changements importants dans les estimations. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période où les estimations sont révisées ainsi que dans toutes les périodes futures concernées.

Les informations concernant les jugements, les estimations et les hypothèses importants qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS
La provision cumulée pour pertes sur prêts représente l'estimation faite par la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de présentation de l'information financière et est établie pour les actifs pris individuellement et collectivement.

BDC examine ses prêts importants individuellement pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée. Ce processus exige que BDC pose des hypothèses et des jugements en procédant notamment à l'évaluation des possibilités de défaut et des risques que présente un prêt et à l'estimation des flux de trésorerie futurs et de la valeur des garanties.

Les prêts qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas perdu de valeur, ainsi que tous les autres prêts, sont ensuite évalués collectivement afin de relever toute dépréciation survenue, mais non encore identifiée. Lorsqu'elle évalue la dépréciation collectivement, BDC utilise des modèles statistiques des tendances historiques du portefeuille, comme les taux de délinquance et de pertes, ajustés selon les jugements formulés par la direction quant à la possibilité que la situation économique et les conditions de crédit actuelles soient telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être supérieures ou inférieures à ce que suggèrent les modèles historiques.

Des changements apportés à ces hypothèses ou l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables peuvent affecter le montant de la provision cumulée d'une manière appréciable. Se reporter à la note 10, *Prêts*, pour obtenir plus d'informations sur la provision cumulée pour pertes sur prêts.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Lorsque la juste valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière ne peut pas être établie d'après les données de marchés actifs (cours cotés sur un marché ou cours offerts par un courtier, par exemple), elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation de flux de trésorerie.

Les données utilisées pour ces modèles, comme les courbes de taux d'intérêt, le cours des actions, les prix et les rendements des produits de base et des devises, la volatilité des hypothèses sous-jacentes et les corrélations entre les données, proviennent de marchés observables, quand c'est possible. Sinon, il faut exercer un certain jugement pour établir les justes valeurs.

Ce jugement porte notamment sur l'évaluation des données telles que le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu par niveau de risque et les projections pondérées des flux de trésorerie. Tout changement à ces données peut avoir une incidence sur la juste valeur comptabilisée des instruments financiers. Se reporter à la note 3, *Principales méthodes comptables*, pour obtenir plus d'informations sur les techniques d'évaluation utilisées pour chaque type d'instrument financier et à la note 6, *Classement et juste valeur des instruments financiers*, pour en savoir plus sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

RELATIONS DE COUVERTURE ADMISSIBLES
Pour désigner des instruments financiers dans des relations de couverture admissibles, BDC a déterminé qu'elle s'attend à ce que les couvertures soient hautement efficaces pendant la période de la relation de couverture. Pour comptabiliser des dérivés à titre de couvertures de flux de trésorerie, BDC a déterminé que le risque couvert est associé à des flux de trésorerie futurs hautement probables.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES
Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la valeur actuelle des obligations connexes, sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle nécessite l'établissement d'hypothèses concernant les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, les hausses de salaire attendues, l'âge de la retraite prévu, les taux de mortalité prévus, les tendances des coûts des soins de santé, l'inflation prévue et les hausses prévues des prestations de retraite. En raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations comportent beaucoup d'incertitudes. Les résultats réels différeront des résultats estimés d'après les hypothèses.

Se reporter à la note 19, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, pour obtenir plus d'informations sur les hypothèses clés.

JUGEMENTS

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE
BDC détermine que les titres adossés à des créances mobilières sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation. Les indications objectives de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs sont, entre autres, des événements tels que les difficultés financières, la faillite probable ou la restructuration financière d'un émetteur, une défaillance, un changement de statut défavorable ou des concessions à l'égard de paiements, des baisses mesurables des flux de trésorerie futurs estimés provenant des actifs, et la détérioration de conditions économiques corrélées. Comme une dépréciation peut résulter d'une combinaison de facteurs, le jugement de la direction est requis pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée, et à quel moment.

CONSOLIDATION
Un jugement important utilisé pour établir les états financiers consolidés est que BDC a le pouvoir de contrôler certains fonds d'investissement (se reporter à la note 2, *Base d'établissement*, pour des informations additionnelles). BDC a évalué qu'elle a la capacité actuelle de diriger les activités des fonds qui ont le plus d'incidence sur leurs rendements et qu'elle est exposée à ces rendements. Par conséquent, ces fonds ont été entièrement consolidés, et non comptabilisés suivant la méthode de la mise en équivalence.

6.
CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent résument le classement des instruments financiers de BDC au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.

31 mars 2015

		Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		
		JVRN[1]						
	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7					667 084		667 084
Actifs dérivés	8	49 666			3 656			53 322
Titres adossés à des créances mobilières	9		3 688	404 043				407 731
Prêts	10					18 414 044		18 414 044
Placements de financement subordonné	11		642 810					642 810
Placements de capital de risque	12		709 639					709 639
Placements du plan d'action pour le capital de risque	13		47 643					47 643
Autres actifs[2]	16					8 200		8 200
Total des actifs financiers		49 666	1 403 780	404 043	3 656	19 089 328	–	20 950 473
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	17						101 996	101 996
Passifs dérivés	8	7 515						7 515
Billets à court terme	18						15 435 747	15 435 747
Billets à long terme	18		304 453				244 256	548 709
Autres passifs[2]	20						27 568	27 568
Total des passifs financiers		7 515	304 453	–	–	–	15 809 567	16 121 535

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Certains éléments compris dans les catégories autres actifs et autres passifs de l'état consolidé de la situation financière ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

6. CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

								31 mars 2014
		Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		
		JVRN[1]						
	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7					676 529		676 529
Actifs dérivés	8	51 717			2 784			54 501
Titres adossés à des créances mobilières	9		4 750	331 727				336 477
Prêts	10					17 241 064		17 241 064
Placements de financement subordonné	11		576 677					576 677
Placements de capital de risque	12		495 096					495 096
Placements du plan d'action pour le capital de risque	13		5 169					5 169
Autres actifs[2]	16					9 265		9 265
Total des actifs financiers		51 717	1 081 692	331 727	2 784	17 926 858	–	19 394 778
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	17						106 027	106 027
Passifs dérivés	8	10 706						10 706
Billets à court terme	18						14 056 623	14 056 623
Billets à long terme	18		500 794				274 546	775 340
Autres passifs[2]	20						31 617	31 617
Total des passifs financiers		10 706	500 794	–	–	–	14 468 813	14 980 313

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Certains éléments compris dans les catégories autres actifs et autres passifs de l'état consolidé de la situation financière ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant met en comparaison la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de BDC qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés et pour lesquels la valeur comptable n'est pas une approximation raisonnable de leur juste valeur.

	31 mars 2015					31 mars 2014
	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs financiers classés comme prêts et créances						
Prêts	**2**	**18 474 040**	**18 414 044**	2	17 238 394	17 241 064
Passifs financiers classés comme passifs financiers						
Billets à court terme	**1**	**15 431 869**	**15 435 747**	1	14 055 883	14 056 623
Billets à long terme	**2**	**244 552**	**244 256**	2	274 916	274 546

6. CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Prêts classés comme prêts et créances

La valeur comptable des prêts productifs à taux flottant est une approximation raisonnable de leur juste valeur, car leur valeur comptable reflète les variations des taux d'intérêt depuis que le prêt a été approuvé. Pour ce qui est des prêts productifs à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché en vigueur à la fin de la période pour de nouveaux prêts semblables ayant une échéance résiduelle comparable.

Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, déterminée conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, *Principales méthodes comptables*, sous *Provision cumulée pour pertes sur prêts*.

Billets à court terme classés en tant que passifs financiers

La juste valeur des billets à court terme classés en tant que passifs financiers est déterminée en utilisant des cours cotés sur des marchés.

Billets à long terme classés en tant que passifs financiers

La juste valeur des billets à long terme classés en tant que passifs financiers est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie à l'aide des taux d'intérêt du marché selon la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les hypothèses et les méthodes retenues pour estimer la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur doivent être classés dans un des trois niveaux de hiérarchie établis aux fins des informations à fournir. Chaque niveau se fonde sur le caractère observable des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs et est défini ci-dessous :

- Niveau 1 – Justes valeurs fondées sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Justes valeurs fondées sur des données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – Justes valeurs fondées sur des techniques d'évaluation utilisant une ou plusieurs données importantes non observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 ni entre le niveau 2 et le niveau 3 dans les périodes présentées. La politique de BDC consiste à constater des transferts entre les niveaux 1 et 3 lorsque des investissements privés sont inscrits en bourse ou lorsque des investissements inscrits en bourse deviennent des investissements privés pendant les périodes présentées.

6. CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie.

				31 mars 2015
	Évaluation de la juste valeur selon le			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		**53 322**		**53 322**
Titres adossés à des créances mobilières		**407 731**		**407 731**
Placements de financement subordonné	**607**		**642 203**	**642 810**
Placements de capital de risque	**1 871**		**707 768**	**709 639**
Placements du plan d'action pour le capital de risque			**47 643**	**47 643**
	2 478	**461 053**	**1 397 614**	**1 861 145**
Passifs				
Passifs dérivés		**7 515**		**7 515**
Billets à long terme désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		**304 453**		**304 453**
	–	**311 968**	**–**	**311 968**

				31 mars 2014
	Évaluation de la juste valeur selon le			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		54 501		54 501
Titres adossés à des créances mobilières		336 477		336 477
Placements de financement subordonné	684		575 993	576 677
Placements de capital de risque	6 058		489 038	495 096
Placements du plan d'action pour le capital de risque			5 169	5 169
	6 742	390 978	1 070 200	1 467 920
Passifs				
Passifs dérivés		10 706		10 706
Billets à long terme désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		500 794		500 794
	–	511 500	–	511 500

6. CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les procédures et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs des placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque classés dans le niveau 3 sont présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*. Ces techniques s'appuient sur des données non observables qui, à l'exception du taux d'intérêt sans risque, si elles variaient à l'intérieur d'une fourchette raisonnable, ne peuvent individuellement avoir une incidence significative suffisante sur le résultat net de BDC. Pour les placements de financement subordonné, une variation de 1 % du taux sans risque entraînerait un profit ou une perte de 9,8 millions de dollars dans la période considérée et un changement équivalent dans les bénéfices non distribués (10,6 millions de dollars en 2014). Les placements de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque ne sont pas sensibles au taux sans risque.

				31 mars 2015
	Placements de financement subordonné	**Placements de capital de risque**	**Placements du plan d'action pour le capital de risque**	**Total**
Juste valeur au 1er avril 2014	**575 993**	**489 038**	**5 169**	**1 070 200**
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(23 010)**	**(8 873)**	**–**	**(31 883)**
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**9 600**	**30 118**	**(3 591)**	**36 127**
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**–**	**27 737**	**–**	**27 737**
Décaissements sur les placements	**218 335**	**190 004**	**46 165**	**454 504**
Remboursements sur les placements et autres	**(138 715)**	**(16 385)**	**(100)**	**(155 200)**
Transferts du niveau 3 vers le niveau 1	**–**	**(3 871)**	**–**	**(3 871)**
Juste valeur au 31 mars 2015	**642 203**	**707 768**	**47 643**	**1 397 614**

				31 mars 2014
	Placements de financement subordonné	Placements de capital de risque	Placements du plan d'action pour le capital de risque	Total
Juste valeur au 1er avril 2013	556 031	424 047	–	980 078
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	(9 970)	(22 027)	–	(31 997)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	(16 582)	21 762	(533)	4 647
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	13 454	–	13 454
Décaissements sur les placements	156 239	118 274	5 702	280 215
Remboursements sur les placements et autres	(109 725)	(62 718)	–	(172 443)
Transferts du niveau 3 vers le niveau 1	–	(3 754)	–	(3 754)
Juste valeur au 31 mars 2014	575 993	489 038	5 169	1 070 200

Le tableau suivant présente le total des profits ou des pertes pour les instruments financiers inclus dans le niveau 3 qui peuvent être attribuables aux actifs détenus à la fin des périodes de présentation de l'information financière.

	2015	2014
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(2 271)**	(52 049)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**28 230**	24 471
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**27 784**	12 693
Total des profits (pertes) relatifs aux actifs de niveau 3 toujours détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière	**53 743**	(14 885)

7.
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, il n'y avait aucune restriction sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Trésorerie	**10 576**	16 977
Billets bancaires à court terme, papier commercial et autres	**656 508**	659 552
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**667 084**	676 529

8.
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Conformément à sa Politique de gestion des risques de trésorerie, BDC utilise les instruments financiers dérivés suivants afin de couvrir le risque de change et de taux d'intérêt ainsi que le risque lié au marché des actions. BDC a pour politique de ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. BDC conclut des accords généraux de compensation avec des contreparties, mais n'effectue pas de compensation sur les actifs et les passifs financiers.

SWAPS

Les swaps représentent l'obligation contractuelle d'échanger des paiements sur un montant nominal de référence spécifique (valeur nominale) pour une période déterminée. Les divers contrats de swap que BDC conclut se présentent comme suit :

- des *swaps de taux d'intérêt*, qui impliquent l'échange de versements d'intérêt à taux fixe et flottant;
- des *swaps de devises et de taux d'intérêt*, qui impliquent l'échange à la fois de taux d'intérêt et de montants nominaux de référence libellés en deux devises différentes;
- des *swaps sur rendement d'actions*, dans le cadre desquels l'un des paiements échangés représente la variation de l'indice boursier avec le temps, alors que l'autre est fondé sur les taux fixes ou flottants convenus; et
- des *swaps de contrats à terme*, dont le rendement est lié à la performance d'un portefeuille de contrats à terme et d'obligations.

Le risque principal associé à ces instruments découle des fluctuations des taux d'intérêt, des devises et de la valeur des investissements en actions.

CONTRATS À TERME

Les contrats à terme sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente de devises ou d'instruments financiers à des prix déterminés et à des dates futures. Ce sont des contrats personnalisés négociés sur le marché hors bourse.

Les risques principaux liés à ces instruments découlent de l'incapacité potentielle des contreparties de respecter les modalités de leur contrat ainsi que des variations des taux d'intérêt et des taux de change.

RISQUE DE CHANGE
BDC a recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt afin de couvrir ses emprunts à long terme et à des contrats de change à terme pour couvrir ses prêts et placements de financement subordonné. Ces instruments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les placements de capital de risque sont couverts à la suite d'un événement de liquidité.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE LIÉ AU MARCHÉ DES ACTIONS

BDC conclut des swaps de taux d'intérêt afin de se protéger contre l'incidence financière des fluctuations futures des taux d'intérêt en rapport avec les modifications apportées à la composition du portefeuille de prêts. Ces contrats sont classés comme couvertures de flux de trésorerie. Aucune inefficacité importante des couvertures des flux de trésorerie n'a été rapportée en 2015 ni en 2014.

BDC utilise également des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque économique de ses billets structurés. Ces instruments incluent les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur rendement d'actions et les swaps de contrats à terme. Ces instruments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de BDC, telle que représentée par la valeur des actifs bruts et des passifs bruts.

			31 mars 2015
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	**3 656**	–	**3 656**
Total des couvertures	**3 656**	–	**3 656**
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	**48 423**	**5 793**	**42 630**
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	**824**	**228**	**596**
Contrats de change à terme	**419**	**1 494**	**(1 075)**
Total des instruments détenus à des fins de transaction	**49 666**	**7 515**	**42 151**
Total	**53 322**	**7 515**	**45 807**

			31 mars 2014
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	2 784	–	2 784
Total des couvertures	2 784	–	2 784
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	49 838	6 584	43 254
Contrats de swap sur rendement d'actions	244	309	(65)
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	1 175	1 835	(660)
Contrats de change à terme	460	1 978	(1 518)
Total des instruments détenus à des fins de transaction	51 717	10 706	41 011
Total	54 501	10 706	43 795

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit résume la valeur nominale des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance ou à la date de révision des prix. Les valeurs nominales, qui sont fournies uniquement à des fins de comparaison, ne sont pas comptabilisées comme des éléments d'actif ou de passif dans l'état consolidé de la situation financière, car elles représentent la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

	Durée jusqu'à l'échéance ou à la révision				**31 mars 2015**	31 mars 2014
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Valeur nominale**	Valeur nominale
Couvertures						
Contrats de swap de taux d'intérêt						
Recevables en $CAD, montant fixe	173 000	55 000	120 000		**348 000**	213 000
Recevables en %, montant fixe	*2,19*	*1,31*	*1,42*			
Total des couvertures	173 000	55 000	120 000	–	**348 000**	213 000
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de swap de taux d'intérêt						
Payables en $CAD, montant fixe		60 000			**60 000**	110 000
Payables en %, montant fixe		*4,17*				
Recevables en $CAD, montant fixe	16 222			223 288	**239 510**	326 341
Recevables en %, montant fixe	*4,38*			*4,61*		
Contrats de swap sur rendement d'actions					**–**	105 650
	16 222	60 000	–	223 288	**299 510**	541 991
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt		10 875		7 254	**18 129**	25 196
	16 222	70 875	–	230 542	**317 639**	567 187
Contrats de change à terme	190 664				**190 664**	257 534
Total des instruments détenus à des fins de transaction	206 886	70 875	–	230 542	**508 303**	824 721
Total	379 886	125 875	120 000	230 542	**856 303**	1 037 721

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que BDC s'est engagée, par contrat, à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou à la révision des prix. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les taux des acceptations bancaires canadiennes d'une durée d'un mois ou de trois mois. Tous les montants libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change des contrats dérivés.

9.
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES

Le tableau qui suit résume les titres adossés à des créances mobilières selon le classement des instruments financiers. Au 31 mars 2015, aucun titre adossé à des créances mobilières n'a d'échéance de moins de cinq ans (néant au 31 mars 2014) et des titres d'un montant de 407 731 $ ont des échéances de plus de cinq ans (336 477 $ au 31 mars 2014). Les titres adossés à des créances mobilières peuvent être rachetés au pair par la société de fiducie émettrice selon les modalités de l'accord de titrisation si le solde des actifs sous-jacents, ou dans certains cas, les soldes des billets, sont amortis à un taux inférieur à 10 % du solde initial au moment de l'émission. Aucun titre adossé à des créances mobilières n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2015 ni au 31 mars 2014. Se reporter à la note 23, *Gestion du risque*, pour obtenir plus d'informations sur le risque de crédit associé au portefeuille de titres adossés à des créances mobilières.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Disponible à la vente		
Montant nominal	**400 096**	329 521
Plus(moins)-value cumulative de la juste valeur	**3 947**	2 206
Valeur comptable	**404 043**	331 727
Rendement	**2,02 %**	2,24 %
Juste valeur par le biais du résultat net		
Montant nominal	**3 609**	4 651
Plus(moins)-value cumulative de la juste valeur	**79**	99
Valeur comptable	**3 688**	4 750
Rendement	**7,65 %**	8,06 %
Titres adossés à des créances mobilières	**407 731**	336 477

10.
PRÊTS

Les tableaux qui suivent résument les prêts en cours par date d'échéance contractuelle.

							2015	
	Moins d'un an	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Montant brut total**	**Provision collective cumulée**	**Provision individuelle cumulée**	**Provision cumulée totale**	**Montant net total**
Productifs	**186 646**	**2 078 792**	**16 187 973**	**18 453 411**	**(350 000)**	**–**	**(350 000)**	**18 103 411**
Douteux	**7 856**	**62 270**	**420 430**	**490 556**	**–**	**(179 923)**	**(179 923)**	**310 633**
Prêts au 31 mars 2015	**194 502**	**2 141 062**	**16 608 403**	**18 943 967**	**(350 000)**	**(179 923)**	**(529 923)**	**18 414 044**

							2014	
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Provision collective cumulée	Provision individuelle cumulée	Provision cumulée totale	Montant net total
Productifs	166 594	1 865 370	15 241 401	17 273 365	(340 000)	–	(340 000)	16 933 365
Douteux	9 226	49 330	417 393	475 949	–	(168 250)	(168 250)	307 699
Prêts au 31 mars 2014	175 820	1 914 700	15 658 794	17 749 314	(340 000)	(168 250)	(508 250)	17 241 064

10. PRÊTS (suite)

PRÊTS DOUTEUX

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde des prêts douteux à l'ouverture de l'exercice	**475 949**	491 774
Déclassement	**392 313**	362 517
Reclassement	**(87 493)**	(104 835)
Radiations	**(71 983)**	(103 258)
Liquidation et autres	**(218 230)**	(170 249)
Solde à la clôture de l'exercice	**490 556**	475 949

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	**508 250**	538 338
Radiations	**(71 983)**	(103 258)
Effet de l'actualisation	**(12 788)**	(12 485)
Recouvrements et autres	**10 521**	12 774
	434 000	435 369
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	**95 923**	72 881
Solde à la clôture de l'exercice	**529 923**	508 250

RISQUE DE CRÉDIT

Les principales sûretés données en garantie et les autres rehaussements de crédit obtenus pour les prêts comprennent : i) les diverses garanties sur les actifs, ii) les garanties personnelles et d'entreprise, iii) les lettres de crédit, iv) les cessions d'assurance vie, v) les cessions ou l'hypothèque de prêts de tiers et vi) les cessions de bail.

Au 31 mars 2015, un montant de 28,4 millions de dollars (30,9 millions de dollars au 31 mars 2014) en prêts douteux est garanti par des actifs que BDC est autorisée à vendre pour satisfaire les engagements de l'emprunteur. La politique de BDC est de vendre ces actifs lorsque les autres recours pour aboutir à une résolution ont été épuisés.

Le tableau suivant indique les prêts productifs en cours selon le risque de crédit lié au client, basé sur la classification de BDC.

Cote de risque de BDC	Qualité	31 mars 2015		31 mars 2014	
0,5 à 1,0	Supérieure	**1 358 539**	**7 %**	1 004 868	6 %
1,5 à 2,0	Inférieure	**4 732 851**	**26 %**	3 847 699	22 %
2,5 à 4,0		**9 080 623**	**49 %**	9 474 214	55 %
4,5 à 5,0		**2 556 838**	**14 %**	2 237 592	13 %
5,5	Sous surveillance	**724 560**	**4 %**	708 992	4 %
Prêts productifs en cours		**18 453 411**	**100 %**	17 273 365	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire des prêts productifs en cours selon le risque lié à la garantie.

Risque lié à la garantie	31 mars 2015		31 mars 2014	
Financement garanti[1]	**14 557 282**	**79 %**	13 848 368	80 %
Financement partiellement garanti[2]	**1 852 881**	**10 %**	1 684 851	10 %
Financement levier[3]	**2 043 248**	**11 %**	1 740 146	10 %
Prêts productifs en cours	**18 453 411**	**100 %**	17 273 365	100 %

(1) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation est inférieur à 30 %.
(2) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation se situe entre 31 % et 60 %.
(3) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation est supérieur à 60 %.

10. PRÊTS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

BDC considère qu'un prêt est en souffrance lorsqu'un client a omis d'effectuer son versement à la date prévue au contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme des prêts douteux soit parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de trois mois, soit qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement.

Prêts en souffrance mais non douteux	Moins d'un mois	De 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Au 31 mars 2015	**90 282**	**48 802**	**29 275**	**168 359**
Au 31 mars 2014	93 139	39 995	18 935	152 069

Les concentrations, par répartition géographique ainsi que par secteur d'activité, du total des prêts en cours sont illustrées dans les tableaux ci-dessous. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés est inférieure à 1 % au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.

Répartition géographique	31 mars 2015	31 mars 2014
Terre-Neuve-et-Labrador	**790 243**	741 843
Île-du-Prince-Édouard	**53 344**	44 517
Nouvelle-Écosse	**490 936**	447 837
Nouveau-Brunswick	**469 044**	486 006
Québec	**6 243 857**	5 977 771
Ontario	**4 812 779**	4 681 243
Manitoba	**600 946**	502 059
Saskatchewan	**633 566**	532 345
Alberta	**2 644 485**	2 325 621
Colombie-Britannique	**2 080 226**	1 881 972
Yukon	**97 397**	97 598
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**27 144**	30 502
Total des prêts en cours	**18 943 967**	17 749 314

Répartition par secteur d'activité	31 mars 2015	31 mars 2014
Fabrication	**4 186 626**	4 025 056
Commerce de gros et de détail	**3 843 068**	3 578 289
Tourisme	**2 491 385**	2 305 724
Industries de services	**2 455 093**	2 278 685
Immeubles commerciaux	**2 183 966**	2 050 634
Construction	**1 560 146**	1 478 046
Transport et entreposage	**1 089 428**	1 023 372
Ressources	**680 730**	584 266
Autres	**453 525**	425 242
Total des prêts en cours	**18 943 967**	17 749 314

11.

PLACEMENTS DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC détient un portefeuille de placements de financement subordonné qui est assorti d'un risque moyen à élevé. Le tableau qui suit résume les placements de financement subordonné en cours selon leur date d'échéance contractuelle. Les placements à taux flottant et les placements à taux fixe sont classés selon leur date d'échéance contractuelle.

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Coût total	Juste valeur totale
Au 31 mars 2015	**80 350**	**480 167**	**97 460**	**657 977**	**642 810**
Au 31 mars 2014	77 268	442 633	81 477	601 378	576 677

Les placements de financement subordonné ont un rang inférieur par rapport aux autres emprunts d'une société. Les sûretés données en garantie et les autres rehaussements de crédit pour les placements de financement subordonné comprennent : i) les diverses garanties sur les actifs, ii) les garanties personnelles et d'entreprise, iii) les cessions d'assurance vie et iv) les reports de prêts de tiers. Lorsque c'est possible, la garantie de BDC inclut un droit de premier rang sur la propriété intellectuelle de l'emprunteur.

Les concentrations des placements de financement subordonné par répartition géographique et par secteur d'activité sont illustrées dans les tableaux qui suivent. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés au 31 mars 2015 était de 2,3 % du total des placements de financement subordonné au coût (2,5 % au 31 mars 2014). Le portefeuille de financement subordonné est composé majoritairement de débentures.

		31 mars 2015		31 mars 2014
Répartition géographique	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Terre-Neuve-et-Labrador	**5 063**	**3 831**	8 033	6 697
Nouvelle-Écosse	**15 888**	**16 592**	13 297	14 636
Nouveau-Brunswick	**22 352**	**20 355**	11 756	11 806
Québec	**253 105**	**269 482**	249 660	271 927
Ontario	**212 234**	**212 103**	182 588	186 901
Manitoba	**11 617**	**8 270**	8 050	6 062
Saskatchewan	**6 462**	**5 485**	5 108	3 659
Alberta	**88 517**	**92 540**	72 071	73 103
Colombie-Britannique	**23 855**	**25 470**	22 173	22 417
Yukon	**2 613**	**2 744**	2 715	2 915
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**1 104**	**1 105**	1 226	1 255
Placements de financement subordonné	**642 810**	**657 977**	576 677	601 378

		31 mars 2015		31 mars 2014
Répartition par secteur d'activité	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Fabrication	**223 059**	**225 962**	204 022	205 280
Industries de services	**135 614**	**142 482**	114 686	129 493
Commerce de gros et de détail	**107 962**	**108 233**	97 007	99 523
Construction	**51 697**	**47 244**	44 004	46 798
Ressources	**48 732**	**52 293**	34 524	35 346
Industries de l'information	**21 526**	**24 068**	21 079	22 552
Transport et entreposage	**11 071**	**11 494**	9 426	10 138
Tourisme	**9 756**	**10 111**	12 808	11 882
Services éducatifs	**4 038**	**3 922**	7 130	7 674
Services immobiliers, location et crédit-bail	**3 033**	**3 128**	8 918	8 539
Autres	**26 322**	**29 040**	23 073	24 153
Placements de financement subordonné	**642 810**	**657 977**	576 677	601 378

12.
PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

BDC détient un portefeuille à risque élevé de placements de capital de risque axé principalement sur les entreprises technologiques à un stade précoce et à croissance rapide qui occupent une position prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les placements de capital de risque, qui sont détenus à long terme, sont des actifs non courants. Les concentrations des placements de capital de risque selon le secteur d'activité sont illustrées ci-dessous. La concentration la plus significative pour un même placement au 31 mars 2015 était de 7,41 % du total des placements de capital de risque au coût (7,86 % au 31 mars 2014).

	31 mars 2015		31 mars 2014	
Répartition par secteur d'activité	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Technologie de l'information	**160 551**	**151 208**	106 228	114 000
Électronique	**89 219**	**91 774**	77 976	78 241
Biotechnologie et pharmacologie	**73 709**	**81 218**	53 383	62 834
Médecine et soins de santé	**40 121**	**45 522**	33 765	42 485
Communications	**32 241**	**33 664**	25 872	24 282
Énergie	**16 628**	**20 635**	8 259	16 065
Industriel	**12 673**	**18 331**	9 690	14 042
Autres	**3 447**	**2 512**	500	500
Total des placements directs	**428 589**	**444 864**	315 673	352 449
Fonds	**281 050**	**245 021**	179 423	182 173
Placements de capital de risque	**709 639**	**689 885**	495 096	534 622

Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de capital de risque par type de placement.

	31 mars 2015		31 mars 2014	
Type de placement	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Actions ordinaires	**40 061**	**70 027**	29 340	68 745
Actions préférentielles	**336 898**	**321 239**	248 090	243 132
Débentures	**51 630**	**53 598**	38 243	40 572
Total des placements directs	**428 589**	**444 864**	315 673	352 449
Fonds	**281 050**	**245 021**	179 423	182 173
Placements de capital de risque	**709 639**	**689 885**	495 096	534 622

13.
PLACEMENTS DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Le Plan d'action pour le capital de risque est une initiative du gouvernement fédéral visant à investir 400 millions de dollars pour accroître les investissements de capital de risque par le secteur privé dans des entreprises canadiennes innovatrices et très prometteuses.

Le Plan d'action pour le capital de risque investit principalement dans des fonds de capital de risque de démarrage et de stade intermédiaire, et directement dans des sociétés partout au Canada. Le Plan d'action pour le capital de risque appuie la création de grands fonds de fonds dirigés par le secteur privé et soutient également des fonds existants très performants en partenariat avec des investisseurs institutionnels, des sociétés qui sont des investisseurs stratégiques ainsi que les provinces intéressées.

Au 31 mars 2015, la juste valeur des placements du plan d'action pour le capital de risque s'élevait à 47 643 $ (5 169 $ au 31 mars 2014), et leur coût s'élevait à 51 767 $ (5 702 $ au 31 mars 2014).

14.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel informatique et de télécommunications	Mobilier, agencements et équipement	Améliorations locatives	2015 Total
Coût				
Solde au 31 mars 2014	**33 812**	**23 793**	**44 092**	**101 697**
Acquisitions	**2 695**	**1 242**	**1 559**	**5 496**
Décomptabilisation[1]	**(10 866)**	**(6 440)**	**(13 028)**	**(30 334)**
Cessions	**–**	**(193)**	**–**	**(193)**
Solde au 31 mars 2015	**25 641**	**18 402**	**32 623**	**76 666**
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2014	**23 302**	**16 087**	**35 890**	**75 279**
Décomptabilisation[1]	**(10 866)**	**(6 440)**	**(13 028)**	**(30 334)**
Cessions	**–**	**(122)**	**–**	**(122)**
Amortissement	**4 383**	**1 151**	**1 874**	**7 408**
Solde au 31 mars 2015	**16 819**	**10 676**	**24 736**	**52 231**
Immobilisations corporelles au 31 mars 2015	**8 822**	**7 726**	**7 887**	**24 435**

(1) La décomptabilisation de 30,3 millions de dollars est liée à l'amortissement complet des immobilisations corporelles qui ne sont plus utilisées.

	Matériel informatique et de télécommunications	Mobilier, agencements et équipement	Améliorations locatives	2014 Total
Coût				
Solde au 31 mars 2013	27 324	23 077	43 319	93 720
Acquisitions	6 488	716	773	7 977
Solde au 31 mars 2014	33 812	23 793	44 092	101 697
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2013	18 932	14 987	34 130	68 049
Amortissement	4 370	1 100	1 760	7 230
Solde au 31 mars 2014	23 302	16 087	35 890	75 279
Immobilisations corporelles au 31 mars 2014	10 510	7 706	8 202	26 418

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2015 ni au 31 mars 2014. De plus, au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, BDC n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

15.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2015		
	Systèmes et applications logicielles acquis	Projets en cours	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2014	**65 625**	**45 023**	**110 648**
Acquisitions séparées	**–**	**466**	**466**
Décomptabilisation[1]	**(12 926)**	**–**	**(12 926)**
Prêts à être utilisés	**45 489**	**(45 489)**	**–**
Solde au 31 mars 2015	**98 188**	**–**	**98 188**
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2014	**52 368**	**–**	**52 368**
Décomptabilisation[1]	**(12 926)**	**–**	**(12 926)**
Amortissement	**9 785**	**–**	**9 785**
Solde au 31 mars 2015	**49 227**	**–**	**49 227**
Immobilisations incorporelles au 31 mars 2015	**48 961**	**–**	**48 961**

(1) La décomptabilisation de 12,9 millions de dollars est liée à l'amortissement complet des immobilisations incorporelles qui ne sont plus utilisées.

	2014		
	Systèmes et applications logicielles acquis	Projets en cours	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2013	60 448	22 409	82 857
Acquisitions séparées	–	27 791	27 791
Prêts à être utilisés	5 177	(5 177)	–
Solde au 31 mars 2014	65 625	45 023	110 648
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2013	47 543	–	47 543
Amortissement	4 825	–	4 825
Solde au 31 mars 2014	52 368	–	52 368
Immobilisations incorporelles au 31 mars 2014	13 257	45 023	58 280

16.
AUTRES ACTIFS

	31 mars 2015	31 mars 2014
Instruments financiers		
Intérêts à recevoir sur les dérivés	**1 742**	2 514
Comptes à recevoir des clients de Consultation	**889**	1 377
Autres	**5 569**	5 374
	8 200	9 265
Charges payées d'avance	**4 719**	6 954
Autres actifs	**12 919**	16 219

17.
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	31 mars 2015	31 mars 2014
Courants		
Salaires et avantages du personnel à payer	**48 115**	48 987
Créditeurs	**2 850**	6 768
Autres	**16 544**	15 980
	67 509	71 735
Frais courus à long terme	**34 487**	34 292
Créditeurs et frais courus	**101 996**	106 027

18.
EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente les billets à court terme en circulation.

			31 mars 2015		31 mars 2014	
Date d'échéance	Taux effectif	Devise	**Montant nominal (1)**	**Valeur comptable**	Montant nominal (1)	Valeur comptable
Billets à court terme						
2015	0,73 % - 1,14 %	CAD			14 052 050	14 056 623
2016	0,51 % - 0,60 %	CAD	**15 432 000**	**15 435 363**	–	–
	0,00 %	USD	**303**	**384**		
Total des billets à court terme				**15 435 747**		**14 056 623**

(1) Le montant nominal est présenté dans la devise originale.

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, aucun billet à court terme ne représente un apport de fonds pour les titres adossés à des créances mobilières.

18. EMPRUNTS (suite)

Le tableau qui suit présente les billets à long terme en circulation selon leur date d'échéance. Quelques billets à long terme peuvent être remboursables. Au 31 mars 2015, des billets à long terme d'un montant de 4 234 $ étaient remboursables avant l'échéance (37 878 $ au 31 mars 2014).

					31 mars 2015		31 mars 2014
Date d'échéance	2015 Taux effectif[1]	2014 Taux effectif[1]	Devise	Montant nominal[2]	Valeur comptable	Montant nominal[2]	Valeur comptable
Billets à long terme / passifs financiers							
2015		0,96 % - 1,20 %	CAD			94 699	94 933
2016	**0,98 % - 1,16 %**	0,98 % - 1,16 %	CAD	**145 600**	**145 934**	89 100	89 258
2017	**0,45 % - 1,12 %**		CAD	**92 500**	**92 722**		
2018	**0,55 %**	1,22 % - 1,60 %	CAD	**5 600**	**5 600**	90 000	90 355
					244 256		274 546
Billets à long terme désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net							
2015		0,94 %	JPY			500 000	5 605
		0,92 % - 0,95 %	CAD			122 396	123 207
2016	**0,70 %**	0,92 %	CAD	**16 222**	**16 662**	16 994	18 010
2018	**0,76 %**	0,99 %	JPY	**1 000 000**	**11 461**	1 000 000	11 878
2021	**0,73 % - 0,75 %**	0,95 % - 0,97 %	JPY	**660 000**	**7 027**	660 000	7 003
2022	**0,65 % - 2,46 %**	0,87 % - 4,31 %	CAD	**223 288**	**269 303**	292 601	335 091
					304 453		500 794
Total des billets à long terme					**548 709**		775 340

(1) Les taux effectifs des billets à long terme sont établis compte tenu des contrats de swap, le cas échéant, et font référence au rendement à l'échéance pour les billets à taux fixe et au rendement jusqu'à la révision pour les billets à taux flottant.
(2) Le montant nominal est présenté dans la devise originale.

Au 31 mars 2015, la valeur comptable totale des billets à long terme désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net était supérieure de 47 416 $ au montant nominal total dû à l'échéance compte tenu des taux de change respectifs (supérieure de 42 396 $ au 31 mars 2014).

Au 31 mars 2015, les billets à long terme désignés en tant que passifs financiers comprenaient 244 256 $ sous forme d'apports de fonds pour les titres adossés à des créances mobilières (184 191 $ au 31 mars 2014).

Le tableau qui suit présente les billets à long terme selon le type de billet.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Billets portant intérêt	**530 221**	644 820
Billets liés à des indices boursiers	**–**	40 064
Billets liés à des taux de change	**11 461**	17 483
Autres billets structurés	**7 027**	72 973
Total des billets à long terme	**548 709**	775 340

19.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

BDC offre aux employés admissibles des régimes à prestations définies qui leur procurent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et sont pleinement ou partiellement indexés selon l'indice des prix à la consommation, en fonction de l'option choisie par les employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent des couvertures d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance maladies graves et d'assurance vie, ainsi qu'un régime d'allocations de retraite pour un groupe fermé d'employés qui satisfont à certaines conditions.

En vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Gouverneur général en conseil a donné instruction (P.C. 2014-1378) à BDC de passer en revue son régime de retraite actuel et de s'assurer que celui-ci demeure abordable et financièrement viable et que ses modalités concordent avec celles du Régime de pension de retraite de la fonction publique. Ces modifications ont pour but de veiller à ce que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, en plus d'augmenter l'âge normal de la retraite à 65 ans. Pour se conformer aux instructions reçues, BDC a donc apporté à son régime de retraite à prestations déterminées des modifications qui seront instaurées graduellement pour tous les participants admissibles d'ici le 31 décembre 2017. Le régime revu offre trois options différentes : deux options comprennent quelques caractéristiques de l'ancien régime et une troisième option propose une structure de prestations entièrement nouvelle. Les employés admissibles au 31 décembre 2014 avaient la possibilité de s'inscrire à l'option de leur choix, tandis que les employés embauchés après le 1er janvier 2015 ont été automatiquement inscrits à la troisième option.

Ces régimes à prestations définies exposent BDC à des risques actuariels, tels que le risque lié à la longévité, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation et le risque de marché (d'investissement). Le risque de taux d'intérêt découle du fait que, chaque année, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement du marché courants des obligations de sociétés et des obligations provinciales de première catégorie, taux qui peuvent varier dans l'avenir. Le risque d'investissement découle du fait que le rendement réel des actifs d'un régime pourrait être insuffisant pour assumer les obligations futures. Le risque lié à la longévité provient du fait que la valeur actualisée de l'obligation est calculée en fonction de projections des flux de trésorerie basées sur un tableau de l'espérance de vie qui reflète les attentes actuelles, attentes qui pourraient changer au fil du temps. Enfin, le risque d'inflation provient du fait que le taux d'inflation réel pour une année donnée peut être différent du taux utilisé aux fins des estimations. Pour chacun de ces risques, une variation défavorable dans une année donnée se traduira par une augmentation de la valeur actualisée de l'obligation et donc par des coûts plus élevés. Le risque que de telles variations défavorables surviennent est pris en compte par les actuaires et la direction lorsqu'ils passent en revue les données d'entrée qui permettent d'établir le rapport de l'évaluation actuarielle annuelle.

BDC est l'administrateur légal de ces régimes et a mis en place la structure de gouvernance qui suit :

- Le Comité des ressources humaines (le « Comité des RH ») du conseil d'administration de BDC (le « conseil ») est responsable de la conception, du financement, de l'administration, des communications et de la conformité des régimes. Le Comité des RH relève directement du conseil et est formé de membres du conseil indépendants.
- Le Comité de placement des caisses de retraite du conseil (le « Comité de placement ») est responsable de la supervision de toutes les activités liées aux placements des fonds du régime de retraite des employés de BDC (le « régime de retraite agréé ») et des régimes de retraite complémentaires de la Banque de développement du Canada (collectivement appelés le « fonds » dans les présentes). Le Comité de placement relève directement du conseil et est formé de membres du conseil et d'un retraité qui agit à titre d'observateur. Le Comité de placement est appuyé par le Comité de gestion du risque de BDC.
- Le conseil est responsable de la supervision globale des régimes et du fonds ainsi que de l'approbation des recommandations du Comité des RH et du Comité de placement.

Le régime de retraite agréé est régi conformément à la législation fédérale applicable, notamment la *Loi sur les normes de prestation de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime relève de l'autorité du Bureau du surintendant des institutions financières. Les participants cotisent un pourcentage fixe de leurs revenus au régime, et BDC cotise le montant requis pour maintenir une capitalisation adéquate, conformément à la réglementation en vigueur. BDC peut être tenue de prendre des mesures pour résorber tout déficit de capitalisation ou de solvabilité en augmentant ses cotisations. En outre, BDC paye l'intégralité du coût des régimes de retraite complémentaires. Le Comité de placement est responsable des politiques de placement et de capitalisation du régime de retraite agréé et des régimes de retraite complémentaires.

19. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Le régime de retraite agréé est capitalisé partiellement ou intégralement conformément aux montants déterminés par calcul actuariel nécessaires pour combler les droits des employés à l'égard des prestations. Les prestations de retraite constituées des participants au volet contributif du régime de retraite agréé sont également financées par les cotisations des participants au régime. La meilleure estimation faite par BDC des cotisations à verser au titre du régime de retraite agréé pour l'exercice 2016 se chiffre à 45,1 millions de dollars. Les régimes de retraite complémentaires sont partiellement capitalisés par BDC, et la meilleure estimation faite par BDC des cotisations pour l'exercice 2016 s'élève à 5,2 millions de dollars. Les autres régimes sont sans capitalisation. L'estimation des prestations payées par BDC pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (y compris le régime d'allocations de retraite) pour l'exercice 2016 s'élève à 5,7 millions de dollars.

Les tableaux qui suivent présentent, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes à prestations définies.

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	**1 029 218**	948 111	**99 642**	92 131	**143 607**	134 308	**1 272 467**	1 174 550
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**40 145**	40 767	**2 449**	2 193	**5 174**	4 645	**47 768**	47 605
Charges d'intérêts	**46 385**	40 964	**4 503**	3 981	**6 480**	5 788	**57 368**	50 733
Versements de prestations par le régime	**(41 675)**	(34 211)	**(3 500)**	(3 343)	**–**	–	**(45 175)**	(37 554)
Versements de prestations par l'employeur	**–**	–	**–**	–	**(4 384)**	(4 424)	**(4 384)**	(4 424)
Cotisations des participants	**11 198**	10 699	**–**	–	**–**	–	**11 198**	10 699
Réévaluations								
Effet des variations des hypothèses démographiques	**4 214**	61 239	**135**	6 950	**(4 452)**	9 077	**(103)**	77 266
Effet des variations des hypothèses financières	**109 662**	(45 575)	**10 903**	(3 056)	**18 913**	(4 411)	**139 478**	(53 042)
Effet des ajustements liés à l'expérience	**6 377**	7 224	**3 437**	786	**(2 025)**	(1 376)	**7 789**	6 634
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	**1 205 524**	1 029 218	**117 569**	99 642	**163 313**	143 607	**1 486 406**	1 272 467
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	**1 112 745**	934 894	**55 028**	48 411	**–**	–	**1 167 773**	983 305
Produits d'intérêts	**51 838**	42 343	**2 647**	2 215	**–**	–	**54 485**	44 558
Cotisations de l'employeur	**60 075**	79 617	**5 813**	4 890	**–**	–	**65 888**	84 507
Cotisations des participants	**11 198**	10 699	**–**	–	**–**	–	**11 198**	10 699
Versements de prestations par le régime	**(41 675)**	(34 211)	**(3 500)**	(3 343)	**–**	–	**(45 175)**	(37 554)
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	**(1 275)**	(1 231)	**(159)**	(117)	**–**	–	**(1 434)**	(1 348)
Réévaluations								
Rendement des actifs des régimes (déduction faite des produits d'intérêts)	**113 047**	80 634	**1 389**	2 972	**–**	–	**114 436**	83 606
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	**1 305 953**	1 112 745	**61 218**	55 028	**–**	–	**1 367 171**	1 167 773
Total de l'(actif) net au titre des prestations définies	**(100 429)**	(83 527)	**–**	–	**–**	–	**(100 429)**	(83 527)
Total du passif net au titre des prestations définies	**–**	–	**56 351**	44 614	**163 313**	143 607	**219 664**	188 221

19. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Charges comptabilisées en résultat net								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**40 145**	40 767	**2 449**	2 193	**5 174**	4 645	**47 768**	47 605
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	**46 385**	40 964	**4 503**	3 981	**6 480**	5 788	**57 368**	50 733
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	**(51 838)**	(42 343)	**(2 647)**	(2 215)	**–**	–	**(54 485)**	(44 558)
Charges administratives	**1 275**	1 231	**159**	117	**–**	–	**1 434**	1 348
Charges comptabilisées en résultat net	**35 967**	40 619	**4 464**	4 076	**11 654**	10 433	**52 085**	55 128
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global								
Effet des variations des hypothèses démographiques	**4 214**	61 239	**135**	6 950	**(4 452)**	9 077	**(103)**	77 266
Effet des variations des hypothèses financières	**109 662**	(45 575)	**10 903**	(3 056)	**18 913**	(4 411)	**139 478**	(53 042)
Effet des ajustements liés à l'expérience	**6 377**	7 224	**3 437**	786	**(2 025)**	(1 376)	**7 789**	6 634
Rendement des actifs des régimes (déduction faite des produits d'intérêts)	**(113 047)**	(80 634)	**(1 389)**	(2 972)	**–**	–	**(114 436)**	(83 606)
Perte (profit) sur les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**7 206**	(57 746)	**13 086**	1 708	**12 436**	3 290	**32 728**	(52 748)

19. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Les actifs du régime de retraite agréé et des régimes de retraite complémentaires de BDC peuvent être divisés entre les principales catégories de placements suivantes.

			31 mars 2015			31 mars 2014
Type de placement	Coté sur un marché actif	Non coté	Total	Coté sur un marché actif	Non coté	Total
Trésorerie	**24 651**	**–**	**24 651**	21 537	–	21 537
Placements à court terme	**–**	**17 327**	**17 327**	–	8 039	8 039
Obligations						
Gouvernement du Canada	**–**	**288 127**	**288 127**	–	237 697	237 697
Provinces canadiennes	**–**	**168 598**	**168 598**	–	124 625	124 625
Sociétés et municipalités canadiennes	**–**	**56 870**	**56 870**	–	47 458	47 458
Placements en capitaux propres						
Actions canadiennes	**208 783**	**–**	**208 783**	197 933	–	197 933
Actions américaines	**104 145**	**–**	**104 145**	97 825	–	97 825
Actions étrangères	**70 385**	**–**	**70 385**	70 178	–	70 178
Fonds de placement en actions	**–**	**383 714**	**383 714**	–	314 017	314 017
Capital-investissement	**–**	**17 950**	**17 950**	–	19 687	19 687
Dérivés	**–**	**(1 598)**	**(1 598)**	–	2 483	2 483
Autres	**–**	**28 219**	**28 219**	–	26 294	26 294
Juste valeur des actifs des régimes	**407 964**	**959 207**	**1 367 171**	387 473	780 300	1 167 773

L'objectif de placement pour les actifs du régime de retraite agréé est de dépasser, à long terme, le taux de croissance des obligations au titre des prestations de retraite afin de compenser le risque pris. Le Comité de placement des caisses de retraite a établi une politique de placement qui prévoit une stratégie de diversification, un niveau acceptable de risque d'investissement et un taux de rendement proportionnel. La politique permet l'utilisation des dérivés afin de gérer les risques de change. Les actifs du régime doivent être investis dans un portefeuille de titres diversifiés, conformément à la politique de placement établie et approuvée par le Comité de placement. Ces placements doivent être bien diversifiés en termes de secteurs d'activité, d'après le classement des secteurs d'indices déterminés. Selon les termes de la politique, le portefeuille peut être divisé en deux grandes catégories de placements : instruments de capitaux propres et instruments à rendement fixe. La cible pour les instruments à rendement fixe est de 40 % de la juste valeur de marché du portefeuille. Les placements en capitaux propres devraient représenter environ 60 % des placements du fonds (30 % en actions étrangères, 27,5 % en actions canadiennes et 2,5 % dans les marchés privés, et on prévoit que la proportion de ces derniers passera à 7,5 %). La répartition du portefeuille est passée en revue chaque mois afin d'évaluer la nécessité d'un rééquilibrage.

19. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies de BDC à la fin de l'exercice sont les suivantes.

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Taux d'actualisation	**3,80 %**	4,60 %	**3,80 %**	4,60 %	**3,80 %**	4,60 %
Taux d'inflation	**2,00 %**	2,25 %	**2,00 %**	2,25 %	**2,00 %**	2,25 %
Taux d'augmentation des salaires	**3,00 %**	3,35 %	**3,00 %**	3,35 %	**3,00 %**	3,35 %
Taux d'augmentation des prestations de retraite	**2,00 %**	2,25 %	**2,00 %**	2,25 %	**s.o.**	s.o.

Le taux de croissance moyen de la rémunération prévu équivaut au taux d'inflation, majoré d'un gain de productivité de 0,5 % et d'un ajustement relatif aux augmentations au mérite et aux promotions.

La table de mortalité suivante a été utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations :

> La table de mortalité 2014 pour le secteur public, avec l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-B, tirée du rapport sur la mortalité des retraités canadiens publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014, a été utilisée pour 2014 et 2015.

Au 31 mars 2015, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 18,7 ans (17,1 ans en 2014).

Aux fins de l'évaluation, les taux de croissance des coûts des soins de santé sont présumés être les suivants :

Frais médicaux (médicaments)
> 6,25 % en 2015, diminuant de 0,125 % chaque exercice jusqu'à 4 % en 2033
(6,38 % en 2014, diminuant de 0,125 % chaque exercice jusqu'à 4 % en 2033)

Autres coûts médicaux
> 3,8 % par exercice
(3,8 % par exercice pour l'exercice 2014)

Frais dentaires
> 4 % par exercice
(4 % par exercice pour l'exercice 2014)

Taux de croissance moyen pondéré des soins de santé
> 4,9 % en 2015, diminuant de 0,056 % chaque exercice jusqu'à 3,9 % en 2033
(5,0 % en 2014, diminuant de 0,058 % chaque exercice jusqu'à 3,9 % en 2033)

19. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée, dans les analyses de sensibilité suivantes, selon la même méthode (la méthode des unités de crédit projetées) que l'actif ou le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Les analyses de sensibilité sont basées sur la variation d'une seule hypothèse, les autres demeurant inchangées. Ces analyses peuvent ne pas être représentatives de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies dans la mesure où il est peu probable que la variation d'une hypothèse ait lieu isolément; il peut y avoir corrélation entre certaines hypothèses.

	31 mars 2015			31 mars 2014		
Augmentation (diminution) de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	**Régime de retraite agréé**	**Régimes de retraite complémentaires**	**Autres régimes**	Régime de retraite agréé	Régimes de retraite complémentaires	Autres régimes
Taux d'actualisation						
Incidence d'une :						
augmentation de 1 %	**(200 278)**	**(17 520)**	**(23 294)**	(161 200)	(13 834)	(19 213)
diminution de 1 %	**270 649**	**23 740**	**29 911**	218 131	18 471	24 376
Taux d'augmentation des salaires						
Incidence d'une :						
augmentation de 1 %	**27 695**	**10 436**	**696**	22 828	7 476	862
diminution de 1 %	**(27 730)**	**(6 366)**	**(810)**	(22 327)	(4 771)	(795)
Taux d'inflation						
Incidence d'une :						
augmentation de 1 %	**251 201**	**18 631**	**1 123**	203 236	14 871	1 188
diminution de 1 %	**(191 332)**	**(14 326)**	**(1 137)**	(154 069)	(11 594)	(1 046)
Taux d'augmentation des prestations de retraite						
Incidence d'une :						
augmentation de 1 %	**209 186**	**21 949**	**–**	169 992	17 363	–
diminution de 1 %	**(163 866)**	**(16 157)**	**–**	(132 075)	(12 958)	–
Taux d'augmentation des soins de santé						
Incidence d'une :						
augmentation de 1 %	**–**	**–**	**22 994**	–	–	19 189
diminution de 1 %	**–**	**–**	**(18 307)**	–	–	(15 398)
Mortalité après la retraite						
Incidence d'une :						
année de plus	**(28 246)**	**(3 043)**	**(4 671)**	(22 733)	(2 248)	(3 644)
année de moins	**28 123**	**3 025**	**4 771**	22 541	2 219	3 704

20.
AUTRES PASSIFS

	31 mars 2015	31 mars 2014
Instruments financiers		
Dépôts des clients	**25 144**	24 957
Autres[1]	**2 424**	6 660
	27 568	31 617
Produits différés	**3 937**	5 822
Autres[1]	**4 761**	5 552
Total des autres passifs	**36 266**	42 991

(1) Tous les autres passifs sont non courants.

21.
CAPITAL SOCIAL

Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 $ chacune est autorisé. Au 31 mars 2015, 21 384 000 actions ordinaires étaient en circulation (21 384 000 au 31 mars 2014).

Le 4 juin 2015, avant la date d'approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015, BDC a émis 1 500 000 actions ordinaires pour 150,0 millions de dollars. À la date d'approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015, un dividende de 62,9 millions de dollars se rapportant aux actions ordinaires a été déclaré, compte tenu des résultats de l'exercice 2015 (54,6 millions de dollars en 2014). Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de l'exercice 2015.

Au cours de l'exercice 2015, BDC n'a émis aucune action ordinaire (500 000 en 2014).

RAPPROCHEMENT DU NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION

	2015	2014
À l'ouverture de l'exercice	**21 384 000**	20 884 000
Actions émises	**–**	500 000
À la clôture de l'exercice	**21 384 000**	21 384 000

22.
GESTION DU CAPITAL

PRESCRIPTIONS STATUTAIRES

Conformément à la loi sur la BDC, le ratio d'endettement de BDC ne peut dépasser 12:1. Ce ratio correspond au rapport entre, d'une part, la somme des emprunts comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et des passifs éventuels constitués par les garanties financières émises par BDC et, d'autre part, les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC, ce qui exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Au 31 mars 2015, le ratio de BDC s'établissait à 3,4:1 (3,4:1 au 31 mars 2014).

De plus, le total du capital versé, du surplus d'apport et de tout produit considéré comme des capitaux propres (tels que les instruments hybrides de capital) ne peut en aucun cas dépasser 3,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2015, ces montants totalisaient 2,2 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars au 31 mars 2014).

Au cours des exercices 2015 et 2014, BDC était en conformité avec ces deux prescriptions statutaires.

SUFFISANCE DU CAPITAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada donne à BDC des lignes directrices concernant ses ratios de suffisance du capital. BDC est tenue de maintenir, dans l'ensemble, un capital et des provisions cumulées pour pertes sur prêts suffisants pour lui permettre de résister aux conjonctures défavorables sans demander de capitaux supplémentaires au gouvernement. Ces ratios de suffisance du capital traduisent le risque relatif des actifs de BDC.

Le capital recommandé correspond à 10 % de la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants, 10 % des prêts à terme et 25 % des prêts de quasi-capitaux propres (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts), 25 % des placements de financement subordonné, 100 % des placements de capital de risque et 100 % des placements du plan d'action pour le capital de risque. BDC a aussi établi des ratios de suffisance du capital pour les garanties de prêts et les lettres de crédit afin de refléter leur risque relatif (se reporter à la note 26, *Garanties et passifs éventuels*, pour obtenir plus d'informations).

En plus de ces ratios de capital minimums, le niveau de capital est également géré à l'interne afin de faire en sorte que BDC puisse honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent dus (se reporter à la note 27, *Engagements*, pour obtenir de l'information supplémentaire) et que le niveau de capital soit aussi suffisant pour demeurer financièrement viable durant une récession, selon les analyses de tests de tension. Il convient de noter que BDC utilise également un modèle de capital économique pour évaluer à l'interne sa suffisance du capital. Le capital économique est calculé pour plusieurs types de risques, et les modèles sont fondés sur des méthodes de quantification avancées ainsi que sur des hypothèses internes fondées sur le risque.

Le capital disponible représente les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC et est ajusté pour exclure le cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice 2015, BDC a peaufiné sa définition de capital disponible en vue de déduire tout actif net au titre des prestations définies afin de minimiser la volatilité découlant de la comptabilisation immédiate des gains et pertes actuariels. Le montant du capital disponible pour l'exercice 2014 a été revu en conséquence.

22. GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau suivant présente la situation du capital de BDC au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014. Au cours des exercices 2015 et 2014, BDC s'est conformée à ses lignes directrices sur la suffisance du capital.

	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Valeur comptable	Ratio de capital	Capital minimum requis	Valeur comptable	Ratio de capital	Capital minimum requis
Titres adossés à des créances mobilières						
Plateforme de financement pour prêteurs indépendants	**407 731**	**10:1**	**40 773**	336 477	10:1	33 648
Total des titres adossés à des créances mobilières	**407 731**		**40 773**	336 477		33 648
Prêts						
Prêts à terme[1]	**16 455 294**	**10:1**	**1 645 529**	15 588 514	10:1	1 558 851
Prêts de quasi-capitaux propres[1]	**1 958 750**	**4:1**	**489 688**	1 652 550	4:1	413 138
Total des prêts	**18 414 044**		**2 135 217**	17 241 064		1 971 989
Financement subordonné[2]	**618 693**	**4:1**	**154 673**	534 904	4:1	133 726
Capital de risque[2]	**699 203**	**1:1**	**699 203**	485 731	1:1	485 731
Plan d'action pour le capital de risque	**47 643**	**1:1**	**47 643**	5 169	1:1	5 169
Garanties de prêts[3]	**1 875**	**3:1**	**625**	1 605	3:1	535
Lettres de crédit[3]	**29 785**	**10:1**	**2 979**	25 997	10:1	2 600
Valeur comptable totale	**20 218 974**			18 630 947		
Capital total requis, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor			**3 081 113**			2 633 398
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC			**4 744 566**			4 338 910
Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures des flux de trésorerie			**3 987**			3 246
Actif net au titre des prestations définies			**100 429**			83 527
Capital disponible de BDC			**4 640 150**			4 252 137
Situation du capital			**1 559 037**			1 618 739

(1) Les chiffres au 31 mars 2014 ont été revus à la suite de l'amélioration de la segmentation du portefeuille de prêts mise en œuvre à l'exercice 2015.
(2) Déduction faite de participations ne donnant pas le contrôle de 24 117 $ pour financement subordonné et de 10 436 $ pour capital de risque (41 773 $ et 9 365 $ au 31 mars 2014, respectivement).
(3) La valeur comptable des lettres de crédit et des garanties de prêts s'établissant à néant, la valeur ci-dessus représente le montant engagé (se reporter à la note 26).

23.

GESTION DU RISQUE

GOUVERNANCE

Le risque fait partie intégrante du secteur financier. BDC utilise de solides pratiques en matière de gestion du risque, qui mettent l'accent sur l'identification et la gestion du risque, la transparence et l'imputabilité.

NATURE ET AMPLEUR DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

BDC est exposée aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Voici une définition de chacun de ces risques ainsi qu'une description des politiques de gestion du risque et des évaluations du risque de BDC.

RISQUE DE CRÉDIT
Le risque de crédit renvoie au risque de perte financière en cas d'incapacité d'une contrepartie de remplir son engagement contractuel ou son obligation à l'égard de BDC. Dans le cadre de ses activités de gestion du risque de crédit, BDC fait la distinction entre le risque de crédit provenant des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières, des emprunteurs et des sociétés bénéficiant d'investissements, ainsi que des contreparties liées aux activités de trésorerie.

Émetteurs de titres adossés à des créances mobilières

Le portefeuille de TACM est composé de billets de qualité, de premier rang ou subordonnés, émis par voie de placement privé. Les TACM sont entièrement garantis par des portefeuilles de prêts et de baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks pour lesquels il n'y a pas de risque de concentration significatif.

Pour atténuer le risque de crédit lié au portefeuille des actifs sous-jacents, il y a généralement des protections structurelles ou de crédit. Aussi, la valeur nominale des billets subordonnés ne dépasse pas 10 % de celle des billets de premier rang. De plus, les titres achetés doivent être d'une certaine qualité. Au moment de l'achat, les billets de premier rang émis par voie de placement privé doivent, au minimum, être évalués comme des billets de qualité selon la notation implicite. BDC utilise la même échelle que les agences de notation pour calculer la notation implicite. La notation est obtenue au moyen de l'évaluation de la structure de la transaction et des rehaussements de crédit soutenant les titres.

Subséquemment, BDC reçoit des analyses de portefeuille qui décrivent le rendement des titres ainsi que les flux de trésorerie associés aux garanties afin d'évaluer les titres. De plus, pour les TACM émis par voie de placement privé, BDC utilise un système interne d'évaluation du risque.

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, aucun billet n'était en souffrance et aucun n'avait subi une détérioration de sa note de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit liée aux TACM se limite à la valeur comptable des titres. Se reporter à la note 9, *Titres adossés à des créances mobilières*, pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce portefeuille.

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Emprunteurs et sociétés bénéficiant d'investissements

BDC a recours à des politiques, directives et procédures pour gérer les risques de crédit associés aux prêts et aux placements, notamment :

- une classification interne des cotes de risque de crédit est établie;
- les politiques, lignes directrices et directives en matière de crédit sont communiquées aux cadres dont les activités et les responsabilités comprennent l'octroi de crédit et l'évaluation du risque. Cette stratégie permet de repérer tôt les comptes qui posent problème et d'intervenir immédiatement pour protéger les actifs de BDC;
- la Vérification interne procède à des examens indépendants des procédures d'évaluation du crédit, de classement du risque et de gestion du risque, ce qui comprend la présentation des résultats à la direction, au président et chef de la direction et au Comité de la vérification;
- le Comité du risque de crédit ou le Comité de capital de risque recommande les transactions de montant élevé et les soumet à l'approbation du Comité du conseil du crédit et du risque et du Comité d'investissement du conseil;
- les concentrations des portefeuilles sont gérées pour éviter que BDC ait des trop fortes concentrations dans une province ou un secteur;
- l'exposition à un emprunteur unique ou à un groupe d'emprunteurs est limitée, sauf sur approbation du conseil d'administration, à un maximum de 10 % des capitaux propres;
- les facilités de crédit individuelles font l'objet d'un processus d'examen annuel afin de vérifier que leur classement est approprié;
- les investissements sont évalués tous les semestres; et
- une liste de surveillance répertoriant les comptes qui présentent des faiblesses, ainsi qu'un rapport sur les prêts douteux présentant une dépréciation.

Le risque de crédit maximum lié aux emprunteurs et aux sociétés bénéficiant d'investissements se limite à la valeur comptable des prêts, des placements de financement subordonné et des placements de capital de risque en débentures. Se reporter à la note 10, *Prêts*, à la note 11, *Placements de financement subordonné*, à la note 12, *Placements de capital de risque*, et à la note 13, *Placements du plan d'action pour le capital de risque*, pour obtenir de l'information supplémentaire sur les portefeuilles de prêts et de placements.

Contreparties aux activités de trésorerie

Pour limiter le risque de crédit propre aux activités de trésorerie, le groupe de la Gestion des risques de trésorerie repère et évalue le risque de crédit de BDC qui découle des contreparties à des instruments dérivés et des émetteurs d'équivalents de trésorerie.

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés détenus par BDC ne reflètent pas le risque de crédit associé aux contrats. Le risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait BDC dans ces opérations serait limité à la différence dans le cours de la devise et/ou le taux d'intérêt en question, telle que représentée par les valeurs du marché des opérations en position de profit latent.

BDC limite son exposition au risque de crédit en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme à sa Politique de gestion des risques de trésorerie. Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, BDC n'avait pas de concentration significative dans une institution financière quelconque.

BDC vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties.

Risque de crédit lié à la contrepartie	Cote de risque de la contrepartie			
	AA- à AA+	A- à A+	BBB à BBB+	Total
Valeur de remplacement positive brute	**31 471**	**21 548**	**303**	**53 322**
Effet des accords généraux de compensation	**–**	**(6 722)**	**(191)**	**(6 913)**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 31 mars 2015	**31 471**	**14 826**	**112**	**46 409**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 31 mars 2014	23 882	22 087	–	45 969
Nombre de contreparties				
31 mars 2015	**3**	**6**	**1**	**10**
31 mars 2014	3	6	1	10

Enfin, pour gérer le risque de crédit découlant d'un émetteur d'équivalents de trésorerie, le groupe de la Gestion des risques de trésorerie s'assure que le portefeuille liquide est composé de titres émis ou garantis par des entités qui ont une cote de crédit minimum de A.

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution à la hausse ou à la baisse des variables des marchés financiers (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ainsi que du cours des actions et des produits de base. Un risque de marché pour BDC résulte aussi de l'imprévisibilité d'événements de marché ayant une incidence sur la valeur des placements de capital de risque.

Risque lié au marché des actions

Comme l'indique la Politique de gestion des risques de trésorerie, BDC gère le risque lié au marché en maintenant la symétrie des échéances de ses actifs et de ses passifs. BDC a donc recours aux dérivés pour contrer le risque économique de ses billets structurés et éviter ainsi les risques de marché, notamment le risque de taux d'intérêt dans les marchés étrangers et les fluctuations des actions, des produits de base ou des indices (se reporter à la note 8, *Instruments financiers dérivés*, pour obtenir de l'information supplémentaire). Par conséquent, BDC n'est pas exposée au risque lié au cours des actions, sauf pour ses placements de capital de risque, pour lesquels des détails sont fournis dans la section Risque de marché de capital de risque de la présente note.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini par le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en fonction d'un changement dans les taux d'intérêt du marché. Pour BDC, le risque et la variabilité éventuelle des bénéfices surviennent principalement lorsque les flux de trésorerie associés aux actifs et aux passifs sensibles aux taux d'intérêt sont assortis de dates différentes de révision. Il y a un écart positif de taux d'intérêt si les actifs sensibles aux taux d'intérêt excèdent les passifs sensibles aux taux d'intérêt à une date d'échéance particulière ou pour une période de révision donnée. Un écart positif entraînera une augmentation des produits d'intérêts nets si les taux d'intérêt du marché augmentent, car la modification des taux des actifs précède celle des passifs. L'effet inverse se produit en cas de chute des taux d'intérêt du marché.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux titres adossés à des créances mobilières, BDC finance chaque émission de ces titres au moyen d'emprunts à long terme. Les emprunts à long terme ont des calendriers de remboursement et des périodes de révision semblables afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Se reporter à la note 18, *Emprunts*, pour obtenir de l'information supplémentaire.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses autres actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt, BDC établit des lignes directrices sur les écarts de taux d'intérêt, tient des rencontres régulières pour faire le suivi de la situation et décide des stratégies futures en fonction de l'évolution de la conjoncture. Il s'agit de gérer le risque de taux d'intérêt selon des lignes directrices rigoureuses et prudentes. Le conseil d'administration approuve et revoit au moins une fois l'an les politiques sur le risque de taux d'intérêt incluses dans la Politique de gestion des risques de trésorerie.

BDC contrôle le risque de taux d'intérêt en gérant l'ampleur de l'écart fixe entre les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt. L'analyse de l'écart est complétée par une simulation informatique de la composition du portefeuille en actifs et passifs et par une analyse de la durée. L'écart de taux d'intérêt est calculé quotidiennement.

Le suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt se fait également à l'aide d'un test de sensibilité sur les produits d'intérêts nets. Pour ce faire, un choc parallèle instantané de 200 points de base sur la courbe de taux d'intérêt canadienne est simulé. L'impact de ce choc sur les produits d'intérêts nets doit être inférieur à 10 %. Au 31 mars 2015, l'impact sur le bénéfice net et les capitaux propres était de 5 % ou de 44 millions de dollars (5 % ou 45 millions de dollars au 31 mars 2014).

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les tableaux suivants résument la sensibilité aux taux d'intérêt de la position de BDC, compte tenu de l'écart entre la valeur comptable des actifs, et celle des passifs et des capitaux propres regroupés selon la date la plus proche entre la date contractuelle de révision des taux d'intérêt et la date d'échéance. Le rendement effectif représente le rendement réel moyen pondéré à la date la plus proche entre la date contractuelle de révision des taux d'intérêt et la date d'échéance. L'analyse de l'écart donne une évaluation fixe des écarts sensibles aux taux d'intérêt à un moment donné. Ces écarts peuvent changer considérablement en peu de temps.

Transactions en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois[2]	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt[3]	Provision cumulée et juste valeur	Total
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 704	656 508						**665 212**
Rendement effectif (%)		*0,85*						
Actifs dérivés		52 079						**52 079**
Titres adossés à des créances mobilières					407 731			**407 731**
Rendement effectif (%)					*2,07*			
Prêts	14 464 132	225 867	436 123	2 385 029	805 440	490 556	(527 331)	**18 279 816**
Rendement effectif (%)	*5,06*	*4,88*	*5,09*	*5,04*	*5,33*			
Placements de financement subordonné	147 722	17 456	46 242	314 071	24 530	103 965	(15 236)	**638 750**
Rendement effectif[1] (%)	*10,33*	*11,72*	*10,77*	*10,32*	*11,01*			
Placements de capital de risque						475 097		**475 097**
Placements du plan d'action pour le capital de risque						47 643		**47 643**
Autres						186 744		**186 744**
	14 620 558	**951 910**	**482 365**	**2 699 100**	**1 237 701**	**1 304 005**	**(542 567)**	**20 753 072**
Passifs et capitaux propres								
Passifs dérivés				5 793				**5 793**
Billets à court terme		15 435 363						**15 435 363**
Rendement effectif (%)		*0,54*						
Billets à long terme		19 782	142 814	98 322	269 303			**530 221**
Rendement effectif (%)		*1,12*	*1,00*	*0,91*	*1,64*			
Autres						357 819		**357 819**
Total des capitaux propres						4 779 120		**4 779 120**
	–	**15 455 145**	**142 814**	**104 115**	**269 303**	**5 136 939**	–	**21 108 316**
Écart total avant instruments dérivés								
31 mars 2015	**14 620 558**	**(14 503 235)**	**339 551**	**2 594 985**	**968 398**	**(3 832 934)**	**(542 567)**	**(355 244)**
31 mars 2014	13 488 587	(13 056 087)	397 709	2 253 339	936 387	(3 741 081)	(532 951)	(254 097)
Position totale en instruments dérivés	–	**(527 510)**	**189 222**	**115 000**	**223 288**	–	–	–
Écart total au 31 mars 2015	**14 620 558**	**(15 030 745)**	**528 773**	**2 709 985**	**1 191 686**	**(3 832 934)**	**(542 567)**	**(355 244)**
Écart total au 31 mars 2014	13 488 587	(13 591 078)	454 455	2 333 333	1 228 988	(3 635 431)	(532 951)	(254 097)

(1) Exclut les rendements autres qu'en intérêts.

(2) Ce regroupement comprend les titres adossés à des créances mobilières et les billets à court terme et à long terme pour lesquels les taux d'intérêt sont refixés mensuellement. Les billets à court terme et à long terme sont utilisés pour financer les actifs à taux flottant.

(3) Les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt n'ont pas d'échéance précise.

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Transactions en devises exprimées en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois[2]	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt[3]	Provision cumulée et juste valeur	Total
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 872							**1 872**
Rendement effectif (%)								
Actifs dérivés		824				419		**1 243**
Prêts	136 820						(2 592)	**134 228**
Rendement effectif (%)	*3,77*							
Placements de financement subordonné	3 991						69	**4 060**
Rendement effectif[1] (%)	*10,03*							
Placements de capital de risque						234 542		**234 542**
	142 683	**824**	–	–	–	**234 961**	**(2 523)**	**375 945**
Passifs et capitaux propres								
Passifs dérivés		228				1 494		**1 722**
Billets à court terme		384						**384**
Rendement effectif (%)		*0,00*						
Billets à long terme				18 488				**18 488**
Rendement effectif (%)				*0,75*				
Autres						107		**107**
	–	**612**	–	**18 488**	–	**1 601**	–	**20 701**
Écart total avant instruments dérivés								
31 mars 2015	**142 683**	**212**	–	**(18 488)**	–	**233 360**	**(2 523)**	**355 244**
31 mars 2014	103 992	(659)	–	(17 483)	(7 003)	175 250	–	254 097
Position totale en instruments dérivés	–	**(18 731)**	–	**11 192**	**7 539**	–	–	–
Écart total au 31 mars 2015	**142 683**	**(18 519)**	–	**(7 296)**	**7 539**	**233 360**	**(2 523)**	**355 244**
Écart total au 31 mars 2014	103 992	(23 788)	5 354	(6 775)	64	175 250	–	254 097

(1) Exclut les rendements autres qu'en intérêts.
(2) Ce regroupement comprend les titres adossés à des créances mobilières et les billets à court terme et à long terme pour lesquels les taux d'intérêt sont refixés mensuellement. Les billets à court terme et à long terme sont utilisés pour financer les actifs à taux flottant.
(3) Les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt n'ont pas d'échéance précise.

Total des transactions exprimées en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Provision cumulée et juste valeur	Total
Écart total des transactions en dollars canadiens	**14 620 558**	**(15 030 745)**	**528 773**	**2 709 985**	**1 191 686**	**(3 832 934)**	**(542 567)**	**(355 244)**
Écart total des transactions en devises	**142 683**	**(18 519)**	–	**(7 296)**	**7 539**	**233 360**	**(2 523)**	**355 244**
Écart total au 31 mars 2015	**14 763 241**	**(15 049 264)**	**528 773**	**2 702 689**	**1 199 225**	**(3 599 574)**	**(545 090)**	–
Écart total au 31 mars 2014	13 592 579	(13 614 866)	459 809	2 326 558	1 229 052	(3 460 181)	(532 951)	–

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de change

Le risque de change survient lorsqu'il y a une différence entre les actifs et les passifs détenus en devises. Le risque de change est défini par le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en fonction des variations des taux de change. Conformément à ses politiques et à ses pratiques, BDC couvre les emprunts, les placements de financement subordonné et les prêts en devises de sorte que l'exposition résiduelle au risque de change ne soit pas significative. Les placements de capital de risque sont couverts à la suite d'un événement de liquidité. Pour plus d'informations, se reporter à la note 8, *Instruments financiers dérivés*.

Risque de marché de capital de risque

L'imprévisibilité des marchés financiers ainsi que la présence et l'appétit des acheteurs dictent le moment où BDC se départit de ses placements de capital de risque. Ce moment se répercute à son tour sur la valeur de ses placements de capital de risque. Pour gérer ce risque, BDC a recours à un processus de sélection rigoureux de placements et collabore étroitement avec les sociétés bénéficiaires de ses investissements. BDC diminue également le risque de ses placements de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque en recourant à des évaluations prudentes lors de l'acquisition de participations dans des entreprises, en réalisant des coinvestissements avec d'autres investisseurs de capital de risque et en surveillant les placements de façon régulière.

Les comités du risque internes, composés de membres de la direction, examinent toutes les opérations de placement et les approuvent à l'intérieur des limites qui leur ont été déléguées. Si le montant d'un placement recommandé dépasse ces limites, ces comités le transmettent au Comité du capital de risque et d'investissement du conseil d'administration pour approbation.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que BDC soit incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements contractuels lorsqu'ils arrivent à échéance. Les paiements contractuels de BDC visent : i) le remboursement de la dette, ii) les décaissements en temps voulu pour les prêts consentis, les placements et les titres adossés à des créances mobilières et, iii) le paiement des dividendes et les charges opérationnelles et administratives.

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des passifs financiers et les engagements sur la base des montants nominaux, qui peuvent différer des valeurs comptables.

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Créditeurs et frais courus	**67 509**	**34 487**	–	–	**101 996**
Passifs dérivés[1]	**2 501**	**5 001**	–	–	**7 502**
Billets à court terme[2]	**15 463 311**	–	–	–	**15 463 311**
Billets à long terme[2]	**237 535**	**446 947**	**324 123**	–	**1 008 605**
Autres passifs financiers	–	–	–	**27 568**	**27 568**
Engagements					
Prêts	**2 255 240**	–	–	–	**2 255 240**
Placements de financement subordonné	**67 661**	–	–	–	**67 661**
Placements de capital de risque	–	–	–	**337 082**	**337 082**
Placements du plan d'action pour le capital de risque	–	–	–	**272 979**	**272 979**
Titres adossés à des créances mobilières	**227 000**	–	–	–	**227 000**
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	**31 660**	**31 660**
Total au 31 mars 2015	**18 320 757**	**486 435**	**324 123**	**669 289**	**19 800 604**

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	**Total**
Créditeurs et frais courus	71 735	34 292	–	–	106 027
Passifs dérivés[1]	3 579	7 501	–	–	11 080
Billets à court terme[2]	14 095 026	–	–	–	14 095 026
Billets à long terme[2]	415 189	523 712	495 523	–	1 434 424
Autres passifs financiers	–	–	–	31 617	31 617
Engagements					
Prêts	1 896 622	–	–	–	1 896 622
Placements de financement subordonné	53 721	–	–	–	53 721
Placements de capital de risque	–	–	–	327 259	327 259
Placements du plan d'action pour le capital de risque	–	–	–	204 298	204 298
Titres adossés à des créances mobilières	196 000	–	–	–	196 000
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	27 602	27 602
Total au 31 mars 2014	16 731 872	565 505	495 523	590 776	18 383 676

(1) Les passifs dérivés reflètent les versements d'intérêts jusqu'à échéance des dérivés.
(2) Les billets à court terme et à long terme reflètent le montant nominal qui sera payé aux termes des ententes contractuelles.

23. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

En raison de l'absence de marché actif, il peut s'avérer coûteux, voire impossible, de liquider les titres détenus par BDC dans les portefeuilles de placements, ce qui pourrait également nuire à la continuité des activités normales à court terme. Pour éviter que des problèmes de liquidité ne perturbent le cours de ses activités, BDC fait en sorte que les liquidités soient investies dans des titres très liquides et de grande qualité, qui peuvent être vendus à un large éventail de contreparties sans escompte important.

L'objectif de gestion du risque de liquidité de BDC est de limiter le risque en :

- prévoyant un niveau minimum d'actifs à court terme par rapport aux passifs à court terme pour couvrir le risque d'engagement, le risque de marché, le risque systémique et le risque opérationnel;
- réduisant au minimum le solde de trésorerie improductif de l'encaisse; et
- réalisant un rendement sur actifs liquides supérieur aux coûts tout en protégeant le capital de BDC.

La Politique de gestion des risques de trésorerie établit les critères de tolérance au risque et confie au service de la Trésorerie de BDC le pouvoir de négocier les produits approuvés selon les limites liées à des mesures données. La politique régit les exigences en matière de gestion, d'évaluation, de surveillance et d'établissement de rapports relatifs aux liquidités. Le paragraphe 18(3) de la loi sur la BDC définit les instruments financiers dans lesquels les liquidités peuvent être investies.

Les pratiques et processus de gestion des liquidités de BDC renforcent ses stratégies d'atténuation des risques en attribuant des niveaux prudents de liquidité et en définissant des exigences en matière de concentration et d'échéance, qui sont présentées ci-dessous :

- Le niveau minimum de liquidité devrait au moins couvrir les sorties nettes prévues pour les cinq prochains jours ouvrables. Le niveau maximum de liquidité devrait être inférieur aux sorties nettes prévues pour les 15 prochains jours ouvrables.
- D'après l'exigence en matière d'échéance, 75 % des liquidités totales doivent être investies dans des titres qui arrivent à échéance au plus tard dans 100 jours.
- D'après l'exigence en matière de concentration, 50 % au plus du portefeuille peut être investi dans des titres émis ou garantis par les provinces canadiennes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie reçus des contreparties de dérivés pour couvrir le risque de crédit d'après la Credit Support Annex des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association ne font pas partie du niveau ou des limites de liquidité. Au 31 mars 2015, la valeur comptable de ces garanties s'élevait à 384 $ (6 050 $ au 31 mars 2014).

Le risque de liquidité associé aux titres adossés à des créances mobilières est géré en fonction des transactions, compte tenu de l'importance de chaque placement inclus dans ce portefeuille. Les titres adossés à des créances mobilières sont donc exclus des pratiques et processus habituels de gestion des liquidités.

Les tableaux qui suivent présentent les résultats de la gestion du risque de liquidité de BDC.

Niveau de liquidité (en millions de dollars)

	Minimum	Réel	Maximum
Au 31 mars 2015	**364**	**657**	**1 432**
Au 31 mars 2014	544	654	1 576

Limites d'échéance et de concentration	Limites	31 mars 2015	31 mars 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant des échéances de moins de 100 jours	Min. 75 %	**100 %**	100 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les provinces canadiennes	Max. 50 %	**0 %**	0 %

Le groupe de la Gestion des risques de trésorerie repère, mesure et contrôle quotidiennement ces limites de liquidité. Il rapporte au conseil d'administration les écarts par rapport aux limites de liquidité et décide si ces limites sont toujours valides ou s'il faut changer les hypothèses et les limites compte tenu des évolutions internes et externes. Ce processus assure un lien étroit entre les risques de liquidité, de marché et de crédit.

24.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

	JVRN[1]		Autre classement des instruments financiers		Total	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Produits d'intérêts[2]	**60 346**	58 021	**1 010 095**	962 144	**1 070 441**	1 020 165
Charges d'intérêts	**5 996**	8 692	**121 170**	124 121	**127 166**	132 813
Frais et autres produits	**28 457**	26 346	**15 310**	15 048	**43 767**	41 394

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Les produits d'intérêts incluent un montant de 35 663 $ pour les prêts douteux en 2015 (33 996 $ en 2014).

2015

	JVRN[1]						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Total des profits (pertes)							
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	–	**(35 064)**	–	–	–	–	**(35 064)**
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(5 926)**	–	–	**641**	–	–	**(5 285)**
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	–	**37 217**	–	–	–	–	**37 217**
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	**27 974**	–	–	–	–	**27 974**
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**1 020**	**(2 809)**	–	**(287)**	–	–	**(2 076)**
	(4 906)	**27 318**	–	**354**	–	–	**22 766**

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.

2014

	JVRN[1]						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Total des profits (pertes)							
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	–	(24 885)	–	–	–	–	(24 885)
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	(9 267)	–	–	1 236	–	–	(8 031)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	–	3 201	–	–	–	–	3 201
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	14 584	–	–	–	–	14 584
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	(19 530)	18 826	–	(339)	–	–	(1 043)
	(28 797)	11 726	–	897	–	–	(16 174)

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.

24. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS (suite)

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	2015	2014
Amortissements		
Pertes à la comptabilisation initiale des titres adossés à des créances mobilières inclus dans les produits d'intérêts	–	(41)
Immobilisations corporelles incluses dans les charges opérationnelles et administratives	**7 408**	7 230
Immobilisations incorporelles incluses dans les charges opérationnelles et administratives	**9 785**	4 825
Salaires et avantages du personnel		
Salaires et autres avantages	**251 442**	238 549
Charge au titre des régimes à prestations définies (note 19)	**52 085**	55 128
	303 527	293 677

25.

INFORMATIONS SECTORIELLES

BDC compte six secteurs, décrits ci-dessous, qui correspondent aux six secteurs d'activité de la Banque. Chaque secteur d'activité offre différents produits et services et est géré séparément selon la structure de gestion et la structure interne de présentation de l'information financière de BDC.

Les activités de chaque secteur à présenter sont résumées ci-dessous.

- **Financement** offre des prêts garantis, partiellement garantis et non garantis avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada.
- **Capital de croissance et transfert d'entreprise** offre du financement subordonné sous forme de financement souple par emprunt, avec ou sans droit de conversion, ainsi que par capitaux propres.
- **Capital de risque** offre des placements pour couvrir chaque étape du cycle de développement d'une entreprise technologique – du prédémarrage à l'expansion. BDC fait aussi des investissements indirects au moyen de fonds d'investissement de capital de risque.
- **Consultation** propose des services-conseils, des programmes de groupe et d'autres services en lien avec les activités commerciales.
- **Titrisation** achète des placements dans des titres adossés à des créances mobilières dans le cadre de la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI, anciennement le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs) et, jusqu'en octobre 2013, a géré le portefeuille de placements de la Facilité canadienne de crédit garanti. Ces titres sont garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks. BDC offre aussi des prêts entièrement garantis à de petites et moyennes entreprises de financement et de crédit-bail.
- **Plan d'action pour le capital de risque** appuie la création de grands fonds de fonds dirigés par le secteur privé et soutient également des fonds existants très performants en partenariat avec des investisseurs institutionnels, des sociétés qui sont des investisseurs stratégiques ainsi que les provinces intéressées.

Les hypothèses et les méthodes utilisées dans le cadre de la présentation de l'information de BDC sont revues périodiquement par la direction, qui s'assure qu'elles restent valables. Les principales méthodes d'affectation de BDC sont décrites ci-dessous.

Les charges d'intérêts sont affectées à chaque secteur en fonction de son portefeuille d'activité et du capital qui lui est attribué. L'affectation du capital aux secteurs d'activité de BDC est conforme aux ratios de suffisance du capital proposés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et est constamment ajustée en fonction des risques économiques de chaque secteur. Se reporter à la note 22, *Gestion du capital*, pour obtenir plus d'informations.

Les charges opérationnelles et administratives incluent les coûts engagés directement par les secteurs d'activité. Les coûts indirects à l'échelle de l'entreprise sont attribués à chaque secteur en fonction du cadre interne de présentation de l'information de la direction.

Les portefeuilles de prêts et de placements sont gérés séparément selon les secteurs d'activité de BDC. Aucun autre actif ou passif n'est géré par secteur.

25. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations financières relatives à chacun des secteurs.

						31 mars 2015	
	BDC	Financement	Capital de croissance et transfert d'entreprise	Capital de risque	Consultation	Titrisation	Plan d'action pour le capital de risque
Produits d'intérêts	**1 070 441**	1 002 171	60 008	–	–	8 262	–
Charges d'intérêts	**127 166**	117 396	7 442	–	–	2 328	–
Produits (charges) d'intérêts nets	**943 275**	**884 775**	**52 566**	**–**	**–**	**5 934**	**–**
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(35 064)**	2	(23 010)	(12 056)	–	–	–
Produits de consultation	**17 044**	–	–	–	17 044	–	–
Frais et autres produits	**43 767**	15 239	26 512	1 671	–	71	274
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(5 285)**	641	–	(5 926)	–	–	–
Produits (pertes) nets	**963 737**	**900 657**	**56 068**	**(16 311)**	**17 044**	**6 005**	**274**
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	**(95 923)**	(95 923)	–	–	–	–	–
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**37 217**	–	9 523	31 305	–	(20)	(3 591)
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**27 974**	–	–	27 974	–	–	–
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(2 076)**	(3 863)	–	1 787	–	–	–
Bénéfice (perte) avant charges opérationnelles et administratives	**930 929**	**800 871**	**65 591**	**44 755**	**17 044**	**5 985**	**(3 317)**
Salaires et avantages du personnel	**303 527**	237 766	22 510	15 420	25 515	1 574	742
Locaux et équipement	**46 171**	40 722	1 437	1 653	2 206	91	62
Autres charges	**90 541**	68 955	3 119	4 414	13 568	355	130
Charges opérationnelles et administratives	**440 239**	**347 443**	**27 066**	**21 487**	**41 289**	**2 020**	**934**
Bénéfice (perte) net	**490 690**	**453 428**	**38 525**	**23 268**	**(24 245)**	**3 965**	**(4 251)**
Bénéfice (perte) net attribuable :							
À l'actionnaire de BDC	**490 516**	453 428	36 301	25 318	(24 245)	3 965	(4 251)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**174**	–	2 224	(2 050)	–	–	–
Bénéfice (perte) net	**490 690**	**453 428**	**38 525**	**23 268**	**(24 245)**	**3 965**	**(4 251)**
Portefeuille des secteurs d'activité au 31 mars(1)	**20 221 867**	**18 410 941**	**642 810**	**709 639**	**–**	**410 834**	**47 643**

(1) Le portefeuille de titrisation à la clôture de la période comprenait 3 103 $ en prêts et 407 731 $ en titres adossés à des créances mobilières.

25. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

31 mars 2014

	BDC	Financement	Capital de croissance et transfert d'entreprise	Capital de risque	Consultation	Titrisation	Plan d'action pour le capital de risque
Produits d'intérêts	**1 020 165**	953 288	57 669	–	–	9 208	–
Charges d'intérêts	**132 813**	123 026	7 926	–	–	1 861	–
Produits (charges) d'intérêts nets	**887 352**	830 262	49 743	–	–	7 347	–
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(24 885)**	–	(5 887)	(18 998)	–	–	–
Produits de consultation	**21 684**	–	–	–	21 684	–	–
Frais et autres produits	**41 394**	14 925	22 211	4 089	–	123	46
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(8 031)**	1 236	–	(9 267)	–	–	–
Produits (pertes) nets	**917 514**	846 423	66 067	(24 176)	21 684	7 470	46
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	**(72 881)**	(72 881)	–	–	–	–	–
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**3 201**	–	(16 606)	20 286	–	54	(533)
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**14 584**	–	–	14 584	–	–	–
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(1 043)**	(830)	–	(213)	–	–	–
Bénéfice (perte) avant charges opérationnelles et administratives	**861 375**	772 712	49 461	10 481	21 684	7 524	(487)
Salaires et avantages du personnel	**293 677**	231 613	22 384	16 344	21 352	1 299	685
Locaux et équipement	**40 611**	35 772	1 247	1 631	1 886	75	–
Autres charges	**94 475**	71 494	2 525	4 581	15 301	328	246
Charges opérationnelles et administratives	**428 763**	338 879	26 156	22 556	38 539	1 702	931
Bénéfice (perte) net	**432 612**	433 833	23 305	(12 075)	(16 855)	5 822	(1 418)
Bénéfice (perte) net attribuable :							
À l'actionnaire de BDC	**425 968**	433 833	15 966	(11 380)	(16 855)	5 822	(1 418)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 644**	–	7 339	(695)	–	–	–
Bénéfice (perte) net	**432 612**	433 833	23 305	(12 075)	(16 855)	5 822	(1 418)
Portefeuille des secteurs d'activité au 31 mars	**18 654 483**	17 241 064	576 677	495 096	–	336 477	5 169

26.

GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

GARANTIES FINANCIÈRES

LETTRES DE CRÉDIT ET GARANTIES DE PRÊTS
BDC émet des « lettres de crédit et des garanties de prêts » (garanties) afin de soutenir les entreprises. Selon les termes de ces garanties, BDC doit effectuer des remboursements à des tiers si les clients sont incapables de remplir leurs engagements contractuels. Les exigences concernant les sûretés applicables aux lettres de crédit et aux garanties de prêts concordent avec celles qui sont applicables aux prêts de BDC. Les honoraires d'administration sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie de l'instrument et sont comptabilisés en frais et autres produits dans l'état consolidé des résultats. Le montant maximal payable aux termes des garanties s'établissait à 31,7 millions de dollars au 31 mars 2015 (27,6 millions de dollars au 31 mars 2014) et les durées actuelles arrivent à échéance dans un délai de 39 mois (39 mois au 31 mars 2014). La valeur contractuelle de ces garanties financières n'est pas représentative du montant maximal potentiel des paiements futurs qui pourraient être exigibles.

Ces garanties financières ont été initialement comptabilisées à la juste valeur à la date où elles ont été accordées. La juste valeur était réputée nulle, car toutes les garanties ont été conclues dans des conditions de concurrence normale et aucun honoraire n'a été reçu initialement. De plus, aucune créance pour les honoraires prévus n'a été comptabilisée. La comptabilisation subséquente d'un passif survient uniquement s'il devient plus probable qu'improbable que le client ne respectera pas ses engagements contractuels. Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, aucun passif n'a été comptabilisé au titre de ces garanties dans l'état consolidé de la situation financière de BDC.

ENTENTES D'INDEMNISATION
Dans le cours normal de ses activités, BDC conclut de nombreux contrats prévoyant des indemnisations, tels que les contrats d'achat, les contrats d'emploi, les contrats de service et les contrats de location. Dans ces contrats, BDC peut indemniser les contreparties à l'égard de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : modifications aux lois et règlements (dont la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, éléments de passif non mentionnés, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers.

Ces obligations d'indemnisation varient selon la nature de chaque contrat. Dans bien des cas, ces contrats ne renferment aucun montant ni limite prédéterminés, et il est difficile de prédire à quel moment, le cas échéant, auront lieu les événements susceptibles de déclencher une obligation de paiement. La nature des clauses d'indemnisation empêche BDC de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qui pourrait être payable aux contreparties. Historiquement, BDC n'a jamais versé de paiements significatifs en vertu de ces indemnisations. Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, il n'y avait aucune provision importante au titre des indemnisations.

PASSIFS ÉVENTUELS

BDC fait l'objet de poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que dans l'éventualité où BDC serait tenue responsable dans le cadre d'une ou de plusieurs de ces poursuites, le montant global du passif qui en résulterait ne serait pas significatif.

27.

ENGAGEMENTS

PRÊTS ET PLACEMENTS

PRÊTS

Les montants non déboursés sur les prêts autorisés s'établissaient à 2 255 240 $ au 31 mars 2015 (447 183 $ à taux fixe et 1 808 057 $ à taux flottant) et devraient être déboursés au cours des 12 prochains mois. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré est de 4,62 % sur les engagements relatifs aux prêts (4,78 % au 31 mars 2014). Les tableaux suivants présentent les montants non déboursés sur les prêts autorisés par région et par secteur d'activité.

Engagements selon la répartition géographique	31 mars 2015	31 mars 2014
Terre-Neuve-et-Labrador	**88 431**	64 956
Île-du-Prince-Édouard	**525**	4 448
Nouvelle-Écosse	**55 930**	60 085
Nouveau-Brunswick	**22 499**	19 685
Québec	**545 479**	547 558
Ontario	**643 218**	500 665
Manitoba	**67 579**	56 729
Saskatchewan	**66 173**	96 904
Alberta	**568 549**	352 070
Colombie-Britannique	**193 659**	191 288
Yukon	**2 172**	1 834
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**1 026**	400
Total	**2 255 240**	1 896 622

Engagements selon le secteur d'activité	31 mars 2015	31 mars 2014
Fabrication	**519 240**	404 133
Tourisme	**322 222**	263 457
Commerce de gros et de détail	**319 899**	259 707
Ressources	**254 214**	204 556
Industries de services	**248 614**	228 533
Construction	**247 874**	247 274
Immeubles commerciaux	**103 386**	130 645
Transport et entreposage	**91 765**	121 206
Autres	**148 026**	37 111
Total	**2 255 240**	1 896 622

PLACEMENTS DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

Les montants non déboursés sur les placements autorisés de financement subordonné s'établissaient à 67 661 $ au 31 mars 2015 (25 687 $ à taux fixe et 41 974 $ à taux flottant) et devraient être déboursés au cours des 12 prochains mois. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré est de 9,87 % sur les engagements relatifs aux placements de financement subordonné (8,83 % au 31 mars 2014), excluant le rendement autre qu'en intérêts. Les tableaux suivants présentent les montants non déboursés sur les placements autorisés de financement subordonné par région et par secteur d'activité.

Engagements selon la répartition géographique	31 mars 2015	31 mars 2014
Terre-Neuve-et-Labrador	**255**	–
Nouvelle-Écosse	**–**	3 554
Nouveau-Brunswick	**–**	1 750
Québec	**23 570**	13 600
Ontario	**32 556**	24 442
Saskatchewan	**4 400**	625
Alberta	**2 650**	6 100
Colombie-Britannique	**4 230**	3 650
Total	**67 661**	53 721

27. ENGAGEMENTS (suite)

PRÊTS ET PLACEMENTS (suite)

PLACEMENTS DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ (suite)

Engagements selon le secteur d'activité	31 mars 2015	31 mars 2014
Fabrication	**19 350**	22 408
Industries de services	**16 288**	10 549
Commerce de gros et de détail	**9 832**	11 859
Ressources	**4 800**	2 500
Construction	**4 780**	1 100
Industries de l'information	**4 061**	695
Tourisme	**–**	800
Transport et entreposage	**300**	300
Autres	**8 250**	3 510
Total	**67 661**	53 721

PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

Les montants non déboursés sur les placements autorisés de capital de risque sont liés aux secteurs d'activité ci-dessous.

Engagements selon le secteur d'activité	31 mars 2015	31 mars 2014
Médecine et soins de santé	**7 000**	–
Technologie de l'information	**3 750**	9 238
Biotechnologie et pharmacologie	**3 671**	7 112
Électronique	**1 205**	639
Industriel	**1 000**	583
Énergie	**–**	320
	16 626	17 892
Fonds externes	**320 456**	309 367
Total	**337 082**	327 259

PLACEMENTS DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Les montants non déboursés sur les placements autorisés du plan d'action pour le capital de risque s'établissaient à 272 979 $ au 31 mars 2015 (204 298 $ au 31 mars 2014).

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES

Les montants non déboursés sur les titres adossés à des créances mobilières autorisés s'établissaient à 227 000 $ au 31 mars 2015 (196 000 $ au 31 mars 2014).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, il n'y avait pas d'engagements contractuels importants pour l'acquisition de systèmes et d'applications logicielles.

27. ENGAGEMENTS (suite)

CONTRATS DE LOCATION

BDC a conclu un certain nombre de contrats de location pour fournir des locaux à son siège social et à ses centres d'affaires. Les engagements minimums de BDC exigibles en vertu des contrats de location simple de locaux s'établissent approximativement comme suit.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Moins d'un an	**28 041**	27 636
De 1 à 5 ans	**87 272**	95 255
Après 5 ans	**20 734**	23 145
Total	**136 047**	146 036

De plus, le 8 juin 2015, BDC a conclu un nouveau contrat de location couvrant une période de quinze ans à partir de l'exercice 2020. Les engagements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour la période de quinze ans s'élèvent à environ 163,6 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, les paiements de location comptabilisés en charges se sont élevés à 26,3 millions de dollars (25,8 millions de dollars en 2014). Ce montant est composé des paiements minimaux exigibles. Aucun paiement important au titre de la sous-location ou de loyers conditionnels n'a été effectué ou reçu.

28.
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

BDC est une société d'État qui appartient entièrement au gouvernement du Canada et qui rend des comptes au ministre de l'Industrie. Elle est aussi liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Banque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, en vertu de modalités similaires à celles qui s'appliquent aux parties non liées.

Les régimes à prestations définies mentionnés à la note 19, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, sont également des parties liées. Les transactions de BDC avec ces fonds comprennent les cotisations versées aux régimes, qui sont présentés dans la note 19. BDC n'a aucune autre transaction et aucun autre solde en lien avec ces régimes à prestations définies.

EMPRUNTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES

Durant les périodes de présentation de l'information financière, BDC a emprunté des fonds à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Ces emprunts respectent la LGFP et la loi sur la BDC et sont conformes : i) au plan d'emprunt de BDC, approuvé par le ministre des Finances, et ii) au Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Le tableau suivant présente les transactions et les soldes impayés relatifs aux emprunts auprès du ministère des Finances. Se reporter à la note 18, *Emprunts*, pour obtenir plus d'informations sur les billets à court et à long terme.

	Billets à court terme		**Billets à long terme**		**Total**	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	**14 050 567**	12 714 261	**274 546**	506 018	**14 325 113**	13 220 279
Variation nette des billets à court terme	**1 386 000**	1 337 413	**–**	–	**1 386 000**	1 337 413
Variation nette des intérêts courus	**(1 204)**	(1 107)	**(191)**	384	**(1 395)**	(723)
Émission de billets à long terme	**–**	–	**154 600**	192 435	**154 600**	192 435
Remboursement de billets à long terme	**–**	–	**(184 699)**	(424 291)	**(184 699)**	(424 291)
Solde à la clôture de l'exercice	**15 435 363**	14 050 567	**244 256**	274 546	**15 679 619**	14 325 113

Au cours de l'exercice, BDC a enregistré 127,0 millions de dollars de charges d'intérêts relatives à ces emprunts (129,0 millions de dollars en 2014). De plus, pour satisfaire la Politique de gestion du risque de BDC, certains billets à court et à long terme avec le ministère des Finances ont été remboursés avant l'échéance (aucun billet n'a été remboursé en 2014), ce qui s'est traduit par une perte nette réalisée de 0,5 million de dollars pour l'exercice 2015 (aucun profit réalisé ni aucune perte réalisée en 2014).

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de BDC. Les membres du conseil d'administration comptent parmi les principaux dirigeants. Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	2015	2014
Salaires et avantages du personnel à court terme	**4 035**	4 539
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 058**	1 058
Autres avantages à long terme	**1 251**	924
Total	**6 344**	6 521

Les prêts ou placements suivants ont été approuvés par le conseil d'administration de BDC, car un de ses membres est un administrateur ou un dirigeant du client de BDC ou détient une participation dans cette entreprise. Ces membres du conseil d'administration ont informé le conseil de leur participation, n'étaient pas présents lorsque le prêt ou le placement a été discuté et n'ont pas voté sur la résolution du conseil d'administration recommandant l'approbation de la transaction connexe.

Nom du client	Montant du prêt ou du placement
Functionalab inc.	**1 300 000**
MedCurrent Corporation	**250 000**
Beyond the Rack	**1 750 000**
Kira Talent Inc.	**150 000**
Total	**3 450 000**

FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

La relation entre BDC et ses filiales correspond à la définition d'une partie liée. Toutes les transactions entre la Banque et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation et, par conséquent, ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, BDC fournit certains services à des entreprises associées, notamment du financement et des placements de type capitaux propres. Ces transactions correspondent à la définition des transactions entre parties liées et sont conclues dans des conditions équivalentes à celles de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale.

Gouvernance d'entreprise

Comités 115

Vue d'ensemble des présences aux réunions du conseil et des comités 118

Conseil d'administration 119

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE : ENTREPRENEURS ET CONFIANCE

La responsabilité économique de BDC consiste à s'investir uniquement – et efficacement – auprès des entrepreneurs. Le faire d'une manière qui renforce la confiance du public relève de sa responsabilité sociale. Le conseil d'administration surveille les efforts que déploie BDC pour s'acquitter de ces deux responsabilités; une gouvernance d'entreprise rigoureuse est donc d'une importance cruciale.

QU'EST-CE QU'UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RIGOUREUSE?

Une gouvernance rigoureuse commence par un mandat clair; celui de BDC – promouvoir l'entrepreneuriat en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises tout en conservant son rôle complémentaire – est précis et bien compris. Une gouvernance rigoureuse suppose la présence d'une structure transparente qui établit clairement les rôles, le processus décisionnel et les responsabilités du conseil d'administration. Enfin, elle est mise en œuvre par une équipe composée de personnes dévouées et appliquées qui, par leur expertise, leur intégrité et leur engagement à l'égard d'une conduite commerciale conforme à l'éthique, sont capables de convertir les principes en politiques, en décisions et en actions qui suscitent la confiance.

Samuel L. Duboc a fait preuve d'un leadership décisif en tant que président du conseil. Il a guidé le conseil durant une année bien remplie, marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la Banque de développement du Canada* (la « loi sur la BDC »), le lancement de BDC Avantage, l'officialisation de l'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC et l'importante progression de la stratégie en matière de capital de risque.

D'autres réalisations sont dignes de mention. Toutes les opérations de BDC pour les exercices 2014 et 2015 ont été effectuées conformément aux limites de risque prescrites dans l'énoncé sur l'appétit pour le risque de la Banque, et toutes les activités ont été exécutées en accord avec la Politique de gestion des risques de l'entreprise et la Politique de gestion des risques de trésorerie de BDC. La fonction de conformité de l'entreprise a mis en place un cadre attribuant des responsabilités pour faire en sorte que BDC respecte les lois et règlements qui la concernent.

Par ailleurs, le conseil a soumis au gouverneur en conseil des critères pour l'aider à sélectionner le meilleur candidat pour le poste de président et chef de la direction de BDC, Jean-René Halde ayant décidé de prendre sa retraite à la fin de son mandat, en juin 2015. BDC a envoyé une demande de propositions en vue de faire affaire avec une agence de recrutement, et le Bureau du Conseil privé a mis sur pied un comité de sélection pour mener la recherche pour un nouveau président et chef de la direction. Le processus est en cours.

De plus, BDC a travaillé avec le ministre afin de recommander des administrateurs potentiels ayant le profil et les compétences nécessaires pour maintenir un groupe diversifié et talentueux, apte à assurer son intendance. Robert H. Pitfield, un banquier d'expérience qui a acquis une solide expertise en gestion du risque, s'est joint au conseil le 9 mai 2014 et a été nommé président du Comité du conseil du crédit et du risque. Mary-Alice Vuicic, qui possède une vaste expérience en gestion des ressources humaines, s'est vu confier le poste de présidente du Comité des ressources humaines. Claude Mc Master, un entrepreneur et expert financier, a intégré le conseil le 26 mars 2015. Rick Perkins a quitté le conseil après y avoir siégé pendant sept ans.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous établissons l'orientation stratégique de BDC. Nous rendons également la direction responsable de ses actions en supervisant ses activités pour nous assurer qu'elle remplit son mandat statutaire et respecte son rôle selon les normes de gouvernance d'entreprise les plus élevées.

À l'exception du président et chef de la direction, nous sommes tous indépendants de la direction. Nous avons tous une expérience de première main de la gouvernance, de la finance, de la gestion d'entreprise, de l'entrepreneuriat, de la gestion du risque, des systèmes d'information et des ressources humaines. Nous possédons collectivement l'ensemble requis de compétences et d'expérience pour nous acquitter de notre rôle d'intendance.

Notre principal défi consiste à gérer la tension associée au rôle de BDC à titre de banque de développement qui soutient les entrepreneurs – ce qui comporte intrinsèquement des risques – tout en gérant prudemment le risque et en veillant à demeurer viable sur le plan commercial.

GOUVERNANCE DU CONSEIL

Le mandat du conseil, son code de conduite ainsi que les mandats des comités du conseil définissent la gouvernance du conseil. Il y a eu huit réunions du conseil durant l'exercice 2014-2015. Elles ont eu lieu d'un bout à l'autre du pays pour que les clients de BDC puissent rencontrer et consulter directement les membres du conseil et que ces derniers puissent en apprendre davantage sur les défis uniques auxquels font face les entrepreneurs canadiens dans différentes régions. Nous avons également tenu 51 réunions de comité en téléconférence pour approuver des prêts et des investissements. Enfin, nous avons organisé notre habituelle assemblée publique annuelle, qui s'inscrit dans nos efforts pour rejoindre les entrepreneurs.

Nous travaillons très étroitement avec les cadres supérieurs, mais nous tenons aussi régulièrement des réunions à huis clos, auxquelles ils n'assistent pas.

Les comités du conseil procèdent à des examens approfondis de leur domaine de responsabilité respectif et nous font régulièrement rapport. Nous revoyons fréquemment le profil du conseil et la composition des comités pour nous assurer que les membres disposent des compétences requises pour guider adéquatement la Banque. Les membres du conseil possèdent un niveau de compétence financière suffisamment élevé pour exercer leur rôle. Ils ont aussi les habiletés et les compétences plus générales nécessaires pour superviser la gestion d'une institution financière d'envergure.

Les membres des comités du conseil sont tous indépendants, à l'exception du président et chef de la direction, qui fait partie du Comité du conseil du crédit et du risque et du Comité d'investissement du conseil. Ces comités examinent les stratégies, les nouveaux produits et les activités et autorisent les transactions de montant élevé, dans des limites définies. Tous les membres des comités font état de leurs avoirs et de tout conflit d'intérêts potentiel au moment de se joindre au conseil, et annuellement par la suite, dans le cadre de leur déclaration de conformité au *Code de conduite du conseil d'administration*. Nous nous tenons informés des meilleures pratiques en vigueur et réexaminons fréquemment les politiques, les directives générales et les codes de conduite afin d'améliorer la gouvernance de BDC.

NOS DEVOIRS

À l'intérieur des paramètres fixés par le Parlement et le gouvernement, nos devoirs s'énoncent ainsi :

- approuver l'orientation stratégique et le Plan d'entreprise, qui guident BDC dans l'accomplissement de son mandat d'intérêt public;
- établir les cibles de rendement et suivre les progrès;
- nous assurer que BDC cerne et gère les risques;
- veiller à ce que les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise soient respectées;
- élaborer les politiques de rémunération;
- examiner et approuver le plan de relève de la direction, tâche qui comprend l'approbation des nominations des membres de l'équipe de direction de l'entreprise;
- établir les objectifs du président et chef de la direction et évaluer son rendement;
- passer en revue les contrôles internes et les systèmes d'information de gestion de BDC;
- superviser les communications et la divulgation de l'information;
- superviser les régimes de retraite de BDC et établir les politiques et les pratiques relatives à la caisse de retraite;
- approuver les activités de financement et d'investissement dont le montant dépasse les pouvoirs d'autorisation de la direction;
- examiner la complémentarité de l'approche marché de BDC et de ses activités.

CADRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DE BDC

Nos principales lignes directrices découlent des lois parlementaires. La loi sur la BDC expose la mission, les pouvoirs et les responsabilités de BDC. La partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* précise quant à elle le régime de contrôle et de responsabilisation des sociétés d'État. Les règlements administratifs de BDC prescrivent les règles de fonctionnement de la Banque.

Nous consultons le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les institutions financières privées pour obtenir des avis et une expertise relativement aux pratiques de gouvernance du secteur public. BDC respecte ou dépasse toutes les normes de gouvernance recommandées par le Conseil du Trésor.

À l'instar des autres sociétés d'État, BDC est assujettie à de nombreuses lois et elle a élaboré un cadre de gestion de la conformité législative pour identifier les principales lois et les principaux règlements qui touchent son mandat, ses activités et sa viabilité. La Politique sur la conformité législative prévoit une fonction de conformité de l'entreprise dirigée par le chef de la conformité, qui est la première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale, et, à ce titre, relève directement du Comité de la vérification. Le mandat de la fonction de conformité de l'entreprise consiste à mettre en œuvre et à tenir à jour le cadre de gestion de la conformité législative fondé sur le risque, à s'assurer du respect de l'ensemble des lois et règlements applicables, à approfondir continuellement sa compréhension des obligations imposées à BDC par les lois et règlements qui la concernent et constituer un inventaire législatif, à cerner les points faibles et évaluer le risque lié à la non-conformité, et à assurer le respect à l'échelle de BDC des exigences législatives ou réglementaires qui s'appliquent à la Banque.

Le Parlement reçoit chaque année une mise à jour du Plan d'entreprise quinquennal de BDC, qui est approuvé par le conseil d'administration, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministre de l'Industrie. Chaque année, le Parlement reçoit également le rapport annuel de BDC. Les états financiers qu'il contient ont été audités à la fois par le vérificateur général du Canada et un cabinet d'auditeurs externes.

Le vérificateur général du Canada effectue, au moins tous les dix ans, un examen spécial de BDC. Cet examen constitue un audit du rendement. Il va au-delà des questions strictement financières et examine les systèmes et pratiques liés à l'économie, à l'efficience et à l'efficacité. Dans leur dernier rapport d'examen spécial (2009), les auditeurs ont exprimé une opinion favorable sur BDC, indiquant que celle-ci « possède des moyens et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, de planification stratégique, de gestion des ressources humaines et de financement ».

Une fois tous les dix ans, le ministre de l'Industrie doit examiner les dispositions et l'application de la loi sur la BDC, en consultation avec le ministre des Finances. L'examen législatif a été réalisé en 2014, et la loi a été révisée pour permettre à BDC d'accroître son soutien aux entrepreneurs canadiens qui prennent de l'expansion à l'étranger, ce qui aidera l'économie canadienne à devenir plus concurrentielle. On a donné plus de flexibilité à BDC afin qu'elle puisse ajuster ses pouvoirs au moyen de la réglementation, aider indirectement les entrepreneurs par l'entremise d'organismes sans but lucratif et améliorer son soutien non financier grâce à des activités comme la consultation.

Le Comité de direction de l'entreprise et les comités de gestion ont des rôles clairement définis et font partie intégrante du cadre de gouvernance d'entreprise de BDC.

BDC dispose d'un cadre de documentation et d'une structure de gouvernance qui prévoient que l'ensemble des politiques doivent être approuvées par le conseil d'administration. Le président et chef de la direction ou son délégué approuve les directives générales.

Parmi les principales politiques, mentionnons la Politique de gestion des risques de l'entreprise, l'énoncé sur l'appétit pour le risque, la Politique en matière de délégation de pouvoirs et la Politique sur la conformité législative. On compte 35 directives générales qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activité de BDC, y compris la gouvernance des technologies de l'information (TI) et la gestion du risque.

Enfin, nous nous appuyons sur les trois moyens de défense suivants pour gérer le risque : i) contrôles de gestion et mesures de contrôle interne, ii) contrôles financiers, sécurité, gestion des risques, qualité, inspection et conformité, et iii) audit interne.

PRINCIPAUX PILIERS DE LA GOUVERNANCE : CODES DE CONDUITE

Le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC* énonce les principes fondamentaux de BDC : comportement éthique, connexion client, esprit d'équipe, responsabilité et équilibre entre travail et vie personnelle. Le code s'applique à tous les employés, qui certifient chaque année qu'ils s'y conforment. Il définit les principes qui guident et orientent nos activités en affaires : observation de la loi, confiance, équité, objectivité, intégrité et responsabilité de BDC et des personnes. Il est appuyé par les politiques relatives aux transactions personnelles, à la divulgation d'actes répréhensibles, ainsi qu'à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Le *Code de conduite du conseil d'administration* englobe les mêmes principes fondamentaux que le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC*. Chaque année, tous les membres du conseil réaffirment qu'ils se sont conformés au code. Les rôles et les responsabilités distincts du président du conseil et du président, qui sont déjà documentés, reflètent les pratiques exemplaires existantes. Le code est appuyé par les politiques relatives aux transactions personnelles ainsi qu'à l'orientation et à la formation continue des administrateurs. Nous avons mis en place des procédures solides pour la divulgation et la surveillance de tout conflit d'intérêts potentiel. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a aussi effectué un examen exhaustif de son efficacité, ainsi que de ses comités et de chacun de ses membres. Cet examen comprenait une évaluation par les pairs.

Comités

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

PRÉSIDENT
Brian Hayward

NOMBRE DE RÉUNIONS
6

MEMBRES
Eric Boyko
Michael Calyniuk
Sue Fawcett
Edward Gordon

Le Comité de la vérification prône une culture d'entreprise globale qui favorise la production d'information financière de qualité et un comportement conforme aux règles d'éthique. Voici ses principales fonctions :

- examiner les états financiers avant que BDC les rende publics et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner la présentation et la communication de l'information financière;
- examiner le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes et, tout particulièrement, les systèmes de rapports comptables et financiers importants;
- superviser les normes d'intégrité et de conduite de BDC;
- superviser le processus relatif à la divulgation d'actes répréhensibles;
- examiner le bien-fondé des activités des auditeurs internes et externes;
- fournir des avis et faire des recommandations en ce qui a trait à la nomination et aux mandats des auditeurs et des examinateurs;
- superviser la fonction de conformité de l'entreprise, qui relève directement du comité;
- examiner le champ d'action et le mandat des auditeurs et des examinateurs, qui relèvent directement du comité et doivent rendre des comptes au conseil;
- passer en revue l'audit des états financiers annuels, l'étendue de l'examen spécial et le rapport d'examen spécial, et donner des avis au conseil d'administration à cet égard;
- étudier la nomination et le travail du chef exécutif, Vérification, qui relève directement du comité et, d'un point de vue administratif, du président et chef de la direction;
- examiner les dépenses des administrateurs et de la direction de l'entreprise.

COMITÉ DU CONSEIL DU CRÉDIT ET DU RISQUE

PRÉSIDENT
Robert H. Pitfield

NOMBRE DE RÉUNIONS
28

MEMBRES
Eric Boyko
Michael Calyniuk
Samuel L. Duboc
Shahir Guindi
Jean-René Halde
Brian Hayward

Les principales fonctions de ce comité s'énoncent ainsi :

- identifier et gérer les principaux risques de BDC;
- veiller à ce que l'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC soit respecté et en évaluer l'efficacité, de même que les modèles et les limites connexes;
- superviser le travail du chef de la gestion des risques;
- passer en revue périodiquement la Politique de gestion des risques de l'entreprise de même que les autres politiques relatives aux principaux risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation et le risque opérationnel;
- étudier les rapports et les indicateurs concernant la gestion des risques de l'entreprise, la gestion du risque du portefeuille, la suffisance du capital, les risques liés aux opérations de trésorerie et la sécurité des TI;
- approuver toute nouvelle activité d'entreprise, à l'exception des activités de capital de risque, ainsi que tout nouveau produit et service;
- examiner périodiquement le plan de continuité des affaires;
- approuver les prêts et les transactions qui dépassent les pouvoirs délégués à la direction de l'entreprise;
- examiner les politiques et les lignes directrices ayant trait à la délégation de pouvoirs pour l'ensemble des produits financiers, à l'exception des produits de capital de risque.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE NOMINATION

PRÉSIDENT
Samuel L. Duboc

NOMBRE DE RÉUNIONS
6

MEMBRES
Brian Hayward
Prashant Pathak
Mary-Alice Vuicic

Ce comité aide le conseil dans l'exercice de ses responsabilités de supervision de la gouvernance d'entreprise. Voici ses principales fonctions :

- examiner continuellement les pratiques exemplaires et les règlements en matière de gouvernance au Canada et, si nécessaire, recommander des changements à l'approche utilisée par BDC;
- revoir annuellement les politiques de gouvernance d'entreprise de BDC, y compris le *Code de conduite du conseil d'administration* et le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC*;
- évaluer annuellement le respect par le conseil de ces politiques;
- surveiller les procédures établies pour détecter et gérer tout conflit d'intérêts potentiel;
- procéder à un examen périodique du mandat, de la structure et de la composition du conseil et de ses comités;
- élaborer des critères de sélection quant au poste de président et chef de la direction;
- recommander au conseil, pour étude par le ministre de l'Industrie, le renouvellement du mandat du président du conseil, du président et chef de la direction et des membres du conseil;
- retenir les services d'une agence de recrutement pour repérer des candidats aux postes de président du conseil, de président et chef de la direction, et d'administrateur;
- examiner et approuver annuellement la liste des aptitudes que doivent posséder les administrateurs pour exercer leurs fonctions;
- élaborer des processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- veiller à ce qu'un programme d'orientation détaillé à l'intention des nouveaux administrateurs ainsi que des programmes de formation continue soient en place.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

PRÉSIDENT
Mary-Alice Vuicic

NOMBRE DE RÉUNIONS
6

MEMBRES
Shahir Guindi
Prashant Pathak
Robert H. Pitfield

Les principales fonctions de ce comité s'énoncent ainsi :

- évaluer le ton donné par la direction de l'entreprise en ce qui a trait à l'intégrité et à l'éthique;
- superviser la stratégie de ressources humaines afin de s'assurer qu'elle est conforme au Plan d'entreprise;
- analyser et, le cas échéant, soumettre à l'approbation du conseil d'administration les nominations proposées par le chef de la direction aux fonctions de membres du Comité de direction de l'entreprise, de chef exécutif, Vérification, et d'ombudsman, de même que toute modification importante de la structure de l'organisation mise de l'avant par le chef de la direction;
- évaluer les objectifs et le rendement du chef de la direction;
- examiner la rémunération des membres de la direction de l'entreprise;
- étudier et approuver la conception des programmes de rémunération et les paiements importants;
- approuver les mesures de rendement;
- recevoir et examiner les rapports d'évaluation actuarielle et les états financiers des régimes de retraite de BDC et recommander les cotisations de provisionnement;
- veiller à ce qu'un plan de relève valide soit en place.

COMITÉ DE PLACEMENT DES CAISSES DE RETRAITE

PRÉSIDENT
Rosemary Zigrossi

NOMBRE DE RÉUNIONS
7

MEMBRES
Sue Fawcett
Edward Gordon
Alan Marquis
(observateur et représentant des retraités de BDC)

Les principales fonctions de ce comité s'énoncent ainsi :

- superviser toutes les questions touchant au placement de l'actif des caisses de retraite et formuler, à l'intention du conseil, des avis à ce sujet;
- recommander les politiques et les stratégies de placement et de répartition des actifs;
- s'assurer que les placements sont conformes aux politiques établies;
- recommander au conseil la nomination et le remplacement des gestionnaires externes de placements ainsi que la fin de leur contrat;
- examiner les rapports d'évaluation actuarielle et les états financiers des fonds;
- surveiller le rendement des fonds et des gestionnaires.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL (ET CCRI)

PRÉSIDENT
Prashant Pathak

NOMBRE DE RÉUNIONS
23

MEMBRES
Eric Boyko
Sue Fawcett
Jean-René Halde
Rosemary Zigrossi

Voici les fonctions de ce comité :

- passer en revue périodiquement la politique en matière d'investissement et les autres politiques et processus touchant aux activités d'investissement, de même que les risques afférents;
- passer en revue l'ensemble des stratégies, balises d'investissement et allocations en capital de toutes les activités importantes d'investissement, y compris les activités de capital de risque ou de capital-investissement;
- approuver les plans d'affaires des trois fonds de capital de risque internes, ainsi que les stratégies, les allocations en capital et les balises d'investissement en capital de risque;
- examiner les initiatives stratégiques visant à améliorer l'écosystème du capital de risque;
- examiner et recommander les délégations de pouvoirs;
- surveiller le rendement du portefeuille;
- approuver les investissements dont l'autorisation dépasse les pouvoirs délégués à la direction de l'entreprise.

Les mandats des comités du conseil d'administration peuvent être consultés à l'adresse www.bdc.ca.

Vue d'ensemble des présences aux réunions du conseil et des comités

	Conseil			Vérification		CCCR		Gouvernance		Ressources humaines		Placement des caisses de retraite		CCRI/CIC[6]		Réunions des comités		
Administrateurs	Présences	Total	Pourcentage	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Pourcentage
Samuel L. Duboc[1]	8	8	100 %	0	0	22	28	6	6	0	0	0	0	0	0	28	34	82 %
Eric Boyko[2]	7	8	88 %	3	6	19	28	0	0	0	0	0	0	13	23	35	57	61 %
Michael Calyniuk	8	8	100 %	6	6	28	28	0	0	0	0	0	0	0	0	34	34	100 %
Sue Fawcett	8	8	100 %	6	6	0	0	0	0	0	0	7	7	23	23	36	36	100 %
Edward Gordon	8	8	100 %	6	6	0	0	0	0	0	0	7	7	0	0	13	13	100 %
Shahir Guindi	8	8	100 %	0	0	26	28	0	0	6	6	0	0	0	0	32	34	94 %
Jean-René Halde[2]	8	8	100 %	0	0	20	28	0	0	0	0	0	0	20	23	40	51	78 %
Brian Hayward	7	8	88 %	6	6	24	28	6	6	0	0	0	0	0	0	36	40	90 %
Prashant Pathak	7	8	88 %	0	0	0	0	5	6	5	6	0	0	20	23	30	35	86 %
Rick Perkins[3]	7	8	88 %	0	0	0	0	6	6	5	6	6	7	0	0	17	19	89 %
Robert H. Pitfield[4]	7	7	100 %	0	0	21	22	0	0	4	4	0	0	0	0	25	26	96 %
Mary-Alice Vuicic	8	8	100 %	0	0	0	0	6	6	6	6	0	0	0	0	12	12	100 %
Rosemary Zigrossi	8	8	100 %	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	19	23	26	30	87 %
Claude Mc Master[5]																		

(1) En tant que président du conseil d'administration, M. Duboc participe régulièrement à des réunions additionnelles des comités du conseil.

(2) M. Eric Boyko et M. Jean-René Halde sont les seuls administrateurs qui sont membres à la fois du Comité d'investissement du conseil et du Comité du conseil du crédit et du risque, ce qui fait qu'ils doivent participer annuellement à un plus grand nombre de réunions de comités.

(3) M. Perkins a cessé de siéger au conseil d'administration de la Banque le 26 mars 2015.

(4) M. Robert H. Pitfield siège au conseil d'administration depuis le 9 mai 2014 et, le 11 juin 2014, il a été nommé au Comité du conseil du crédit et du risque et au Comité des ressources humaines.

(5) M. Claude Mc Master a été nommé au conseil d'administration de la Banque le 26 mars 2015, en remplacement de M. Rick Perkins. Le conseil et les comités n'ont tenu aucune réunion au cours de l'exercice 2015 après la date de sa nomination.

(6) Le 12 février 2015, le Comité de capital de risque et d'investissement (CCRI) a été renommé Comité d'investissement du conseil (CIC).

Conseil d'administration

(31 mars 2015)

MEMBRES ACTUELS

SAMUEL L. DUBOC
Président du conseil d'administration
BDC
Toronto (Ontario)

Samuel L. Duboc siège au conseil d'administration de BDC, à titre de président, depuis janvier 2014.

M. Duboc possède une vaste expérience comme entrepreneur et investisseur, y compris en capital de risque, ainsi qu'à la barre de conseils d'administration.

Il est cofondateur et chef de la direction d'EdgeStone Capital Partners, une firme de capitaux privés. Récemment, M. Duboc a agi comme économiste invité Clifford-Clark et conseiller spécial en matière de capital de risque auprès du ministère des Finances Canada. À ce titre, il a dirigé une équipe chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action pour le capital de risque du gouvernement du Canada.

Auparavant, M. Duboc a été directeur général de CIBC Capital Partners ainsi que cofondateur et chef de l'exploitation de Loyalty Group Inc., propriétaire et gestionnaire du Programme de récompense AIR MILES.

Il est président du conseil de Stephenson's Rental Services Inc. et membre des conseils d'administration de Porter Aviation Holdings Inc. et d'EZShield Parent, Inc.

M. Duboc s'implique aussi activement au sein de la communauté et préside les conseils d'administration d'organismes sans but lucratif (dont il est, dans certains cas, le cofondateur), notamment Passeport pour ma réussite Canada et le Pecaut Centre for Social Impact.

M. Duboc est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie chimique de l'Université Tufts et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. En 2000, il a figuré au palmarès des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC] et a été choisi en 2005 comme l'un des 10 anciens lauréats les « plus influents ».

Président du Comité de régie et de nomination et membre du Comité du conseil du crédit et du risque. En tant que président du conseil d'administration, M. Duboc est membre d'office de tous les comités du conseil.

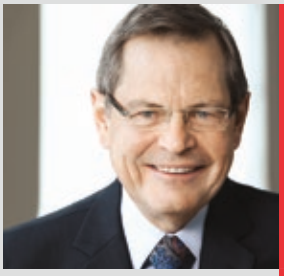

JEAN-RENÉ HALDE
Président et chef de la direction
BDC
Montréal (Québec)

Jean-René Halde a joint les rangs de BDC en 2005 en tant que président et chef de la direction, et son mandat a été reconduit pour cinq ans en 2010.

M. Halde a apporté à BDC plus de 30 ans d'expérience en gestion et en entrepreneuriat. Il avait occupé auparavant le poste de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan, notamment Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc.

M. Halde est ancien président du conseil du Conference Board du Canada où il est actuellement président du comité de gouvernance. Il siège également au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal. Il fait aussi partie de la World Presidents' Organization (WPO), un organisme mondial qui regroupe plus de 8 000 leaders du monde des affaires.

M. Halde a été membre du conseil de bon nombre d'entreprises à but lucratif, notamment CCL Industries Inc., Gaz Métropolitain Inc., Groupe Vidéotron Ltée et Provigo Inc. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif et présidé les conseils de l'Institut de Cardiologie de Montréal, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association des MBA du Québec.

M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité d'investissement du conseil.

ERIC BOYKO
Président et
chef de la direction
Stingray Digital Inc.
Montréal (Québec)

Eric Boyko siège au conseil d'administration de BDC depuis 2007, et son mandat a été reconduit en 2011.

M. Boyko est un entrepreneur comptant près de vingt ans d'expérience auprès d'entreprises en démarrage et il possède une vaste expertise en ce qui a trait aux innovations qui en sont aux premiers stades de développement.

Il est président et chef de la direction de Stingray Digital Inc., le plus important fournisseur de services musicaux multiplateformes dans le monde. L'entreprise compte plus de 100 millions d'abonnés dans 113 pays.

Auparavant, M. Boyko avait fondé et présidé eFundraising.com Corporation, qui est devenue un acteur de premier plan en Amérique du Nord dans le domaine de la collecte de fonds. Il a aussi été nommé en 2006 parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC].

M. Boyko est aussi membre du conseil d'administration du Montreal Development Program, de la Young Presidents' Organization (YPO), de l'Institut économique de Montréal et de la Société de développement économique Ville-Marie (SDÉVM). Il siège en outre au conseil des Anges financiers de la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM).

Diplômé avec grande distinction de l'Université McGill, M. Boyko possède un baccalauréat en commerce, avec spécialisation en comptabilité et en entrepreneuriat. Il a obtenu son titre de comptable général accrédité (CGA) en 1997.

Membre du Comité de la vérification, du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité d'investissement du conseil.

MICHAEL CALYNIUK
Président
MEC Dynamics Inc.
Vancouver
(Colombie-Britannique)

Michael Calyniuk siège au conseil d'administration de BDC depuis février 2013.

M. Calyniuk possède une vaste expérience en vérification et en consultation dans les secteurs de la finance, de la comptabilité, des processus opérationnels et de la technologie. Il a travaillé en grande partie avec des petites et moyennes entreprises canadiennes.

M. Calyniuk est conseiller stratégique et administrateur de nombreuses entreprises.

Associé à la retraite de PricewaterhouseCoopers s.r.l., il a occupé durant sa carrière au sein de cette société divers postes supérieurs de gestion à l'échelle locale et internationale, notamment celui de chef de l'information du réseau mondial de cabinets de PwC.

M. Calyniuk est actuellement administrateur indépendant, président du Comité de vérification et membre du Comité de régie et de nomination de Mundoro Capital Inc. Il est également président de la section de la Colombie-Britannique de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD) et président du conseil d'administration du circuit Maple Leaf Junior Golf Tour.

M. Calyniuk était autrefois président du conseil d'administration du British Columbia Advanced Systems Institute et coprésident du conseil d'administration du British Columbia Innovation Council.

M. Calyniuk est comptable agréé et a reçu en 2009 le titre de Fellow (FCA) décerné par l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec une spécialisation en systèmes d'information de l'Université de la Colombie-Britannique et diplômé du programme de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD).

Membre du Comité de la vérification et du Comité du conseil du crédit et du risque.

SUE FAWCETT
Présidente
Fawcett Financial Inc.
Calgary (Alberta)

Sue Fawcett siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Fawcett compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur financier au Canada et en Asie (Singapour).

Elle est présidente de Fawcett Financial Inc., une société fermée qui travaille en étroite collaboration avec des anges financiers et offre des conseils stratégiques aux entreprises en démarrage.

Auparavant vice-présidente et conseillère chez CIBC Wood Gundy, M^me^ Fawcett est maintenant associée à Independent Review Inc. et conseille des sociétés canadiennes de fonds de placement de premier plan sur les questions de gouvernance portant sur la création et la gestion d'un comité d'examen indépendant.

M^me^ Fawcett siège au conseil d'administration de l'Alberta Economic Development Authority, qui fournit au premier ministre et à son cabinet des recommandations et des conseils stratégiques à long terme sur les principaux enjeux économiques.

Elle a été membre des conseils d'administration de la Société de développement économique d'Ottawa-Carleton, de la Fondation de l'Hôpital Riverside et de la compagnie de danse Ottawa Ballet.

M^me^ Fawcett est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Calgary et porte le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également analyste financière agréée (CFA).

Membre du Comité de la vérification, du Comité de placement des caisses de retraite et du Comité d'investissement du conseil.

EDWARD (TED) GORDON
Conseiller en
sécurité financière
Financière Liberté 55
Ottawa (Ontario)

Edward (Ted) Gordon siège au conseil d'administration de BDC depuis décembre 2013.

Spécialisé dans la gestion financière, M. Gordon possède plus de 35 ans d'expérience en affaires. Il a principalement travaillé pour Northern Telecom et comme directeur pour Cartier Consulting Group.

Il occupe le poste de conseiller en sécurité financière à la Financière Liberté 55, à Ottawa, une division de la London Life, Compagnie d'Assurance-vie, où il aide les clients à protéger et à faire fructifier leur patrimoine.

M. Gordon siège actuellement au conseil d'administration du Centre de santé Perley et Rideau pour anciens combattants.

Il a fait partie des treize membres du Groupe de travail sur la littératie financière du gouvernement du Canada, dont le mandat consistait à élaborer une stratégie nationale pour améliorer la littératie financière des Canadiens. Le rapport du Groupe de travail, intitulé « Les Canadiens et leur argent », a été présenté au ministre des Finances en décembre 2010.

M. Gordon a aussi été membre du conseil d'administration de l'hôpital Queensway Carleton, où il a présidé le comité d'audit, ainsi que membre du conseil d'administration du Centre des congrès d'Ottawa (maintenant le Palais des congrès d'Ottawa) et de la Société en fiducie de la vieille ferme.

Il a été professeur à la School of Part-Time Studies du Collège Algonquin, où il a créé et enseigné un cours d'intérêt général non crédité intitulé « Personal Financial Literacy » (littératie financière personnelle).

M. Gordon est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires (HBA) de l'Ivey School of Business de l'Université Western Ontario, et il porte les titres de comptable professionnel agréé (CPA) et de comptable agréé (CA).

Membre du Comité de la vérification et du Comité de placement des caisses de retraite.

SHAHIR GUINDI
Associé directeur
Osler, Hoskin & Harcourt
S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Montréal (Québec)

Shahir Guindi siège au conseil d'administration de BDC depuis décembre 2012.

M. Guindi est un avocat de Montréal qui possède une expertise approfondie en matière de fusions et d'acquisitions, de financement des entreprises, d'investissement privé, d'investissement en capital de risque et de création de fonds, notamment dans les secteurs des technologies et des sciences de la vie. Il a une vaste connaissance des opérations transfrontalières et internationales acquise auprès d'une clientèle canadienne et internationale.

Il est actuellement l'associé directeur du bureau montréalais du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., de même que coprésident de Réseau Capital, l'association du capital d'investissement et du capital de risque du Québec. Il siège également au conseil de plusieurs sociétés et organismes sans but lucratif, tels que l'Église copte orthodoxe Saint-Pierre et Saint-Paul.

M. Guindi a été reconnu par le magazine *Lexpert®* comme l'un des avocats de moins de 40 ans les plus prometteurs du pays (« Rising Stars: Leading Lawyers Under 40 »). Il jouit aussi d'une importante reconnaissance dans son milieu professionnel. Il a été nommé chef de file dans six catégories par le *Canadian Legal Lexpert® Directory* (dont fusions et acquisitions; financement d'entreprises; investissement privé et marché des moyennes entreprises). Son nom figure aussi sur la liste des meilleurs avocats de l'année dans la publication *The Best Lawyers in Canada®* 2013 (droit des technologies de l'information et droit de la technologie). Il a également été nommé « Avocat de l'année » à Montréal en droit de la technologie par *The Best Lawyers in Canada®* 2012.

M. Guindi a été admis au Barreau du Québec et à la New York State Bar Association en 1990. Il est membre de l'Association du Barreau canadien.

Diplômé de l'Université McGill, M. Guindi est bachelier en droit civil (B.C.L.) et en common law (LL.B.).

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque et du Comité des ressources humaines.

BRIAN HAYWARD
Président
Aldare Resources
Winnipeg (Manitoba)

Brian Hayward siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008, et son mandat a été reconduit en 2011.

M. Hayward a à son actif plus de 16 ans d'expérience comme chef de la direction de grandes entreprises canadiennes. Dirigeant accompli, il a démontré qu'il peut mettre en œuvre des changements financiers et culturels à grande échelle qui favorisent l'efficacité opérationnelle et une croissance rentable.

Il est président d'Aldare Resources, une société de conseils qui offre des services de gestion et de gouvernance aux entreprises.

De 2001 à 2007, M. Hayward a été chef de la direction d'Agricore United, une des plus importantes agro-entreprises du Canada, qui exporte dans plus de 50 pays et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 milliards de dollars.

Auparavant, M. Hayward était chef de la direction de United Grain Growers, deuxième agro-entreprise en importance de l'Ouest canadien. À ce poste, il a négocié avec succès pour le compte de son entreprise la fusion qui a donné lieu à la création d'Agricore United.

M. Hayward, qui possède une vaste expérience comme administrateur, siège au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées, dont celui de Glacier Media Inc. et de Ridley Inc. Il met aussi son leadership à profit auprès d'un certain nombre d'organismes sans but lucratif, notamment le Royal Winnipeg Ballet, le Conference Board du Canada et la Société de l'arthrite.

M. Hayward est titulaire d'une maîtrise en économie agricole de l'Université McGill. Il détient également le titre de Chartered Director (C.Dir.) de The Directors College de l'école de commerce DeGroote de l'Université Mc Master.

Président du Comité de la vérification et membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de régie et de nomination.

CLAUDE Mc MASTER
Président et
chef de la direction
Technologies D-BOX inc.
Longueuil (Québec)

Claude Mc Master a été nommé au conseil d'administration de BDC en mars 2015.

M. Mc Master possède plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de la finance d'entreprise, de la croissance des affaires internationales, des alliances stratégiques, des fusions et acquisitions et des dessaisissements, principalement dans les secteurs des technologies et des sciences de la vie.

Il est président et chef de la direction de Technologies D-BOX inc., qui conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de simulation de mouvement destinés aux marchés industriel et du divertissement.

Auparavant, il a été vice-président, Financement, Fusions et acquisitions, à Ernst & Young, où il a dirigé des projets internationaux et des équipes multidisciplinaires, formé des alliances stratégiques et orienté la croissance d'entreprises.

M. Mc Master a aussi fondé et dirigé le cabinet de consultants en gestion AVINGCO, qui a été vendu à la firme Arthur Andersen en 1998.

Il siège actuellement aux conseils d'administration de Technologies D-BOX inc. et de l'Institut de Cardiologie de Montréal et est un ancien administrateur de Biron Groupe Santé. Il siège aussi au comité consultatif du Groupe Nexio.

En outre, M. Mc Master est membre du comité consultatif des anciens d'Ernst & Young (développement des affaires) et du réseau QG100, qui appuie la stratégie mondiale d'un groupe exclusif de chefs de la direction du Québec.

En 2011, il a remporté le Prix PDG de l'année SGF, qui est remis à des chefs de la direction d'entreprises technologiques québécoises.

M. Mc Master est titulaire de diplômes universitaires en génie, en administration des affaires et en droit de l'École Polytechnique de Montréal, de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, respectivement. De plus, il a suivi avec succès des programmes pour les cadres en gestion financière mondiale, en gouvernance d'entreprise et en finance d'entreprise avancée dans des institutions renommées, comme la Harvard Business School, l'Université McGill et l'INSEAD.

PRASHANT PATHAK
Président et
chef de la direction
Ekagrata Inc.
Toronto (Ontario)

Associé directeur
ReichmannHauer
Capital Partners
Toronto (Ontario)

Prashant Pathak siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M. Pathak possède une vaste expérience à l'échelle internationale en gestion et en exploitation, ayant eu l'occasion de travailler en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord.

Il est président et chef de la direction d'Ekagrata Inc., une société d'investissement fermée. Il est également associé directeur chez ReichmannHauer Capital Partners, société d'investissement fermée, où il se penche sur tous les aspects stratégiques, financiers, opérationnels et organisationnels des investissements en vue d'obtenir des rendements supérieurs.

En 2008, il a été nommé parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC].

Auparavant, il était associé au sein de McKinsey & Company Inc. où, pendant six ans, il a conseillé les dirigeants de multinationales.

Avant de se joindre à McKinsey, il avait occupé plusieurs postes opérationnels et de direction dans le secteur des services énergétiques pour le compte de Halliburton et de Schlumberger.

M. Pathak est membre de la Young Presidents' Organization (YPO). À titre de conseiller principal pour le projet Beyshick, il contribue à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes des Premières nations.

Il a siégé au conseil du North York General Hospital et a été également membre fondateur de TiE. Ce réseau sans but lucratif axé sur la promotion de l'entrepreneuriat est le plus important du genre au monde.

M. Pathak est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires obtenue avec distinction auprès de l'INSEAD ainsi que d'un baccalauréat en technologie (génie électrique) et d'un diplôme en logique floue de l'Indian Institute of Technology (IIT).

Président du Comité d'investissement du conseil et membre du Comité de régie et de nomination ainsi que du Comité des ressources humaines.

ROBERT H. PITFIELD
Président exécutif du conseil d'administration de TravelEdge Group
Toronto (Ontario)

Robert Pitfield siège au conseil d'administration de BDC depuis mai 2014.

M. Pitfield possède une connaissance approfondie du secteur bancaire. Il travaille en effet dans l'industrie des services financiers depuis 30 ans et a occupé plusieurs postes, à la Banque Scotia, dans différents domaines : supervision des services bancaires internationaux, gestion de patrimoine et risque.

Il est président exécutif du conseil d'administration de TravelEdge, une société fermée spécialisée dans les voyages, ayant un chiffre d'affaires d'environ un milliard de dollars et des revenus d'exploitation de plus de 100 millions de dollars.

Avant de se joindre à TravelEdge, il a été chef du groupe Risque et chef de la Gestion des risques à la Banque Scotia.

Précédemment membre du conseil d'administration de Junior Achievement et de HRH Youth Business International, M. Pitfield siège actuellement au conseil du cercle du président à l'Université d'Ottawa.

M. Pitfield est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'un diplôme de droit de l'Université d'Ottawa, et il est membre du Barreau du Haut-Canada.

Président du Comité du conseil du crédit et du risque et membre du Comité des ressources humaines.

MARY-ALICE VUICIC
Vice-présidente exécutive, Ressources humaines et relations de travail
Les Compagnies Loblaw limitée
Toronto (Ontario)

Mary-Alice Vuicic siège au conseil d'administration de BDC depuis octobre 2013.

M^me^ Vuicic compte plus de 20 ans d'expérience au sein de grandes organisations nationales et internationales et auprès d'entreprises familiales.

Elle est vice-présidente exécutive, Ressources humaines et relations de travail de Les Compagnies Loblaw limitée.

Plus récemment, elle assumait les mêmes fonctions à Shoppers Drug Mart, soit jusqu'à l'acquisition de cette société par Les Compagnies Loblaw limitée en 2014. M^me^ Vuicic est entrée au service de Shoppers Drug Mart en 2007 comme première vice-présidente, Ressources humaines et développement organisationnel, après avoir été vice-présidente, Ressources humaines à Walmart Canada et avoir dirigé à ce titre la fonction des ressources humaines de l'entreprise.

Auparavant, M^me^ Vuicic avait occupé des postes de haute direction et de gestion dans le domaine des ressources humaines à Chapters/Indigo et Wendy's International, Inc.

M^me^ Vuicic s'implique activement dans la collectivité et appuie des causes liées à la santé ainsi que des organismes professionnels.

Conseillère en ressources humaines agréée (CRHA), M^me^ Vuicic est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Windsor et d'un certificat en gestion avancée des ressources humaines de l'Université de Toronto et a terminé le Programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Présidente du Comité des ressources humaines et membre du Comité de régie et de nomination.

ROSEMARY ZIGROSSI
Experte-conseil
Promontory Financial Group
Toronto (Ontario)

Rosemary Zigrossi est membre du conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Zigrossi compte près de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (investissements et information et analyse financières), expérience qu'elle a acquise auprès d'organisations canadiennes de premier plan.

M^me^ Zigrossi est actuellement experte-conseil à Promontory Financial Group LLC, cabinet international qui propose des services-conseils aux prestataires de services financiers.

Auparavant, elle a travaillé pendant 19 ans au sein du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Elle y a occupé divers postes, dont ceux de vice-présidente du groupe Composition de l'actif et risque, de vice-présidente, Capital de risque (programme qu'elle a lancé) et de contrôleuse. Avant cela, M^me^ Zigrossi était à la Banque J.P. Morgan Canada et chez KPMG.

Elle siège présentement aux conseils d'administration de Sprott Asset Management et de Russell Investment Corporate Class Inc. Elle est aussi membre du conseil des fiduciaires de la Collection McMichael d'art canadien et du Comité des investissements de Technologies du développement durable du Canada.

Auparavant membre du conseil d'administration de l'Université Trent, M^me^ Zigrossi siège présentement au Comité d'investissement du conseil et de pension. Elle a été membre du comité d'experts sur l'état de la recherche-développement industrielle au Canada du Conseil des académies canadiennes et membre du conseil de l'Association canadienne du capital de risque et a siégé aux conseils d'administration de plusieurs sociétés en démarrage, notamment à titre de présidente du conseil.

M^me^ Zigrossi est comptable agréée (CA) et analyste financière agréée (CFA). Elle porte en outre le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et a suivi le Management Development Program de la Harvard Business School.

Présidente du Comité de placement des caisses de retraite et membre du Comité d'investissement du conseil.

Équipe de direction de l'entreprise

JEAN-RENÉ HALDE
Président et chef
de la direction

Jean-René Halde a joint les rangs de BDC en 2005 en tant que président et chef de la direction, et son mandat a été reconduit pour cinq ans en 2010.

M. Halde a apporté à BDC plus de 30 ans d'expérience en gestion et en entrepreneuriat. Il avait occupé auparavant le poste de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan, notamment Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc.

M. Halde est ancien président du conseil du Conference Board du Canada où il est actuellement président du comité de gouvernance. Il siège également au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal. Il fait aussi partie de la World Presidents' Organization (WPO), un organisme mondial qui regroupe plus de 8 000 leaders du monde des affaires.

M. Halde a été membre du conseil de bon nombre d'entreprises à but lucratif, notamment CCL Industries Inc., Gaz Métropolitain Inc., Groupe Vidéotron Ltée et Provigo Inc. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif et présidé les conseils de l'Institut de Cardiologie de Montréal, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association des MBA du Québec.

M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

CHANTAL BELZILE
Première vice-présidente
et chef des technologies
de l'information

Chantal Belzile a été nommée au poste de première vice-présidente et chef des technologies de l'information en 2012.

À ce titre, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et des services de BDC en matière de technologies de l'information (TI). Ses fonctions portent notamment sur la gestion du portefeuille des projets d'entreprise, la sécurité de l'information et la conformité, la gestion des technologies de l'information et la livraison de solutions.

M^{me} Belzile possède plus de 25 ans d'expérience au sein de postes liés à la technologie et à la gestion de projets dans de grandes entreprises. Elle s'est jointe à l'équipe de BDC en 2007 en tant que vice-présidente, Technologie de l'information.

Avant de travailler pour BDC, M^{me} Belzile a occupé plusieurs postes de direction à Air Canada, où elle était responsable du site aircanada.com. Elle a également participé à des initiatives clés, dont la fusion avec les Lignes aériennes Canadien International et la mise en œuvre de Six Sigma.

M^{me} Belzile a commencé sa carrière en travaillant pour une importante entreprise de consultation, où elle a eu la possibilité de se familiariser avec divers secteurs.

Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation Y des femmes de Montréal.

M^{me} Belzile est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université du Nouveau-Brunswick et d'une maîtrise en sciences de l'Université Queen's.

MICHEL BERGERON
Premier vice-président,
Marketing et
Affaires publiques

Michel Bergeron a été nommé premier vice-président, Marketing et Affaires publiques en 2012.

Il supervise l'image de marque et la publicité, l'expérience client, les analyses économiques, les relations gouvernementales, les communications internes et d'entreprise, le marketing, les relations publiques et avec les médias, la recherche, les alliances et les partenariats stratégiques et la stratégie Web.

M. Bergeron compte plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs privé, public et parapublic, au cours desquels il a traité nombre de dossiers liés au secteur financier, à la planification stratégique, aux communications, à la valorisation de la marque et au commerce international.

Entré au service de BDC en 1999, il a occupé divers postes dans les centres d'affaires et au siège social, dont ceux de directeur principal, Prêts, de directeur, Planification d'entreprise, de directeur, Solutions stratégiques et d'affaires, ainsi que de vice-président, Relations d'entreprise.

M. Bergeron a amorcé sa carrière au gouvernement fédéral, où il a travaillé dans le domaine des négociations commerciales internationales au ministère des Finances.

Il siège au conseil de Futurpreneur (auparavant la FCJE) et il est aussi président du conseil du Groupe de Montréal, association internationale de banques de développement.

M. Bergeron est titulaire de baccalauréats en droit de l'Université Laval et de l'Université Dalhousie, et d'une maîtrise en relations internationales de l'Université Laval. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

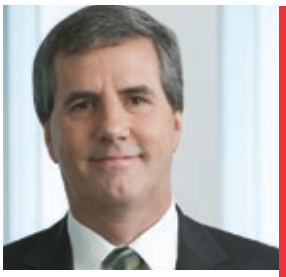

PAUL BURON
Vice-président exécutif
et chef de la direction
financière et de la gestion
des risques

Paul Buron est entré à BDC en 2006 en tant que vice-président exécutif et chef de la direction financière. Il a également été nommé chef de la gestion des risques en 2015.

Il est responsable des finances, de la gestion du risque, de la trésorerie ainsi que de la stratégie et de la planification d'entreprise.

En automne 2011, M. Buron a été nommé également vice-président exécutif, Financement et Consultation par intérim. Pendant cet intérim d'une année, il a été responsable du financement, de la consultation, du financement corporatif, des services d'expansion mondiale pour les entrepreneurs et du soutien à l'exploitation à l'échelle de la Banque, en plus d'assumer ses responsabilités de chef de la direction financière.

M. Buron compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la finance. Avant de joindre les rangs de BDC, il a occupé des postes de leadership au sein de grandes entreprises comme la Société générale de financement du Québec, Donohue Inc., et Groupe TVA Inc., où il était responsable des opérations de télévision et des stations régionales, en plus d'exercer ses fonctions de vice-président principal et chef de la direction financière.

M. Buron est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

PIERRE DUBREUIL
Vice-président exécutif, Financement

Pierre Dubreuil a joint les rangs de BDC en 2012. Il occupe le poste de vice-président exécutif, Financement.

À ce titre, M. Dubreuil est responsable du financement, de la consultation et du soutien à l'exploitation à l'échelle de la Banque.

M. Dubreuil compte plus de 30 ans d'expérience en services bancaires généraux et aux entreprises.

Avant de se joindre à BDC, il assumait la fonction de premier vice-président des affaires internationales à la Banque Nationale du Canada. Au cours de ses 18 années de service, il y a occupé des postes de direction au sein de fonctions clés comme la syndication, le crédit, les prêts commerciaux, le marketing et les solutions d'affaires.

Il a commencé sa carrière à la Banque fédérale de développement et a également travaillé à Exportation et développement Canada et comme vice-président à la Banque industrielle du Japon à Toronto.

M. Dubreuil détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et il a terminé plusieurs programmes de leadership et de gestion.

MARY KARAMANOS
Première vice-présidente, Ressources humaines

Mary Karamanos a été nommée première vice-présidente, Ressources humaines en 2004.

À ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de direction et est responsable du développement et de la mise en œuvre des stratégies relatives au capital humain de BDC, dont la gestion des talents et le développement du leadership.

En plus de 30 ans de carrière dans le monde des affaires, M^me^ Karamanos a acquis une vaste expérience en gestion stratégique des ressources humaines, tant au sein de petites et moyennes entreprises que de grandes sociétés internationales, dans les domaines du commerce de détail et des biens de consommation et le secteur financier.

M^me^ Karamanos est entrée à BDC en octobre 2002 en tant que vice-présidente, Ressources humaines. Auparavant, elle avait occupé des postes de direction à Corby Distilleries, à Montréal et Toronto, de même qu'à Allied Domecq Spirits & Wine, à Westport, au Connecticut.

Née à Montréal, M^me^ Karamanos est diplômée de l'Université McGill et possède un baccalauréat ès arts en relations industrielles et le titre de CCP (Certified Compensation Professional) de World at Work. Elle est active au sein de la collectivité et appuie des œuvres de bienfaisance pour enfants.

MICHAEL R. McADOO
Vice-président exécutif,
BDC Avantage

Michael R. McAdoo a été nommé au poste de vice-président exécutif, BDC Avantage, en 2015.

À ce titre, il est responsable des services de consultation de BDC et d'autres services non financiers offerts aux entrepreneurs.

M. McAdoo possède 30 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur, consultant et dirigeant, ainsi qu'une vaste expertise dans les domaines de la stratégie, des affaires internationales et des opérations.

Avant de se joindre à BDC, il a travaillé 13 ans chez Bombardier Inc. et Bombardier Aéronautique où il a occupé plusieurs postes stratégiques et opérationnels de niveau supérieur, notamment celui de directeur d'une usine d'assemblage au Mexique. Jusqu'à tout récemment, M. McAdoo était vice-président, Stratégie et développement des affaires internationales chez Bombardier Aéronautique. Précédemment, il a été directeur au Boston Consulting Group, où il s'est consacré à des projets axés sur la fabrication, l'économie de la vente au détail, la distribution et la mondialisation pour des clients de la région de l'ALENA et de l'Europe.

M. McAdoo vient d'une famille d'entrepreneurs engagés dans la vente au détail, la distribution, l'industrie légère et l'immobilier. Il a lancé sa propre petite entreprise alors qu'il était encore étudiant au baccalauréat et l'a exploitée pendant plusieurs années parallèlement à sa carrière professionnelle.

Il est le cofondateur du Banff Forum, un congrès annuel non partisan sur les politiques publiques. Il siège également au conseil d'administration du Festival de musique de chambre de Montréal.

M. McAdoo est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université Queen's ainsi que de diplômes de deuxième cycle en affaires internationales et en journalisme de l'Université Columbia.

JÉRÔME NYCZ
Vice-président exécutif,
BDC Capital

Jérôme Nycz a été nommé vice-président exécutif, BDC Capital en 2013.

Dans ce rôle, il dirige les activités de BDC Capital, une filiale de BDC qui offre du capital de risque, des capitaux propres ainsi que du capital de croissance et de transfert d'entreprise. Il supervise également le déploiement par BDC du Plan d'action pour le capital de risque.

M. Nycz compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la finance et le secteur public.

Il est entré au service de BDC en 2002 à titre de responsable de la stratégie et de la planification d'entreprise ainsi que des relations avec l'actionnaire. Au cours des années subséquentes, la gestion des risques de l'entreprise, l'analyse économique et la gestion du savoir se sont ajoutées à ses fonctions. Parallèlement, M. Nycz a piloté plusieurs revues stratégiques internes, notamment sur Financement subordonné et Capital de risque (il a assumé le rôle de vice-président exécutif par intérim, Capital de risque en 2011), et dirigé l'équipe multidisciplinaire qui a préparé l'exposé de position de BDC pour l'examen législatif de 2010 de la loi sur la BDC.

Avant d'assumer son rôle actuel, il était premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Financement subordonné.

M. Nycz a amorcé sa carrière au sein de la fonction publique fédérale à titre d'économiste principal et de conseiller en matière de politiques au ministère des Finances, à Industrie Canada et au ministère de la Défense nationale. Il a aussi travaillé à Exportation et développement Canada et comme agent d'investissements au Consulat du Canada à Boston.

M. Nycz est membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, de Réseau Capital et du CIRANO.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et sciences politiques de l'Université Concordia et d'un MBA international (IMBA) de l'Université de Hartford.

LOUISE PARADIS
Première vice-présidente,
Affaires juridiques et
secrétaire générale

Louise Paradis a été nommée première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale, en 2006. Elle occupe également le poste de chef de la conformité de BDC.

Elle fournit un soutien juridique à toutes les unités d'affaires ainsi qu'au conseil d'administration et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de gestion des documents.

Ayant plus de 35 ans de carrière dans le secteur financier, M^me^ Paradis possède une vaste expérience des questions juridiques, administratives et de conformité ainsi qu'en ressources humaines, en finance et en exploitation.

M^me^ Paradis a commencé sa carrière à BDC en 1976 en tant que conseillère juridique. Elle a réintégré BDC en 2004 à titre de vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale. Auparavant, elle avait été responsable des affaires juridiques, des ressources humaines, du secrétariat du conseil et de l'administration au bureau canadien de la Société Générale. Elle a aussi occupé le poste de directrice de l'exploitation à la Société Générale pendant deux ans.

M^me^ Paradis est titulaire d'une licence en droit de l'Université McGill et est membre du Barreau du Québec.

Résultats financiers et opérationnels – Rétrospective quinquennale

pour les exercices terminés le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

Statistiques opérationnelles	**2015**	2014	2013	2012	2011
Prêts					
Engagement envers les clients[1]					
au 31 mars					
Montant	**21 256 479**	19 723 747	18 341 604	16 956 675	15 913 193
Nombre de clients	**32 213**	29 929	28 056	27 582	27 989
Acceptations					
Montant	**4 711 675**	4 102 065	4 110 703	3 623 075	3 244 713
Nombre	**12 012**	10 976	9 195	6 926	9 795
Financement subordonné					
(incluant la part de BDC et de la Caisse)					
Engagement envers les clients[1]					
au 31 mars					
Montant	**706 866**	636 277	583 816	498 670	414 394
Nombre de clients	**471**	427	400	385	352
Acceptations					
Montant	**231 514**	186 606	189 757	163 775	106 451
Nombre	**177**	126	113	137	97
Capital de risque[2]					
Engagement envers les clients[1]					
au 31 mars					
Montant	**1 026 967**	861 881	821 882	735 454	726 431
Nombre de clients	**209**	183	149	103	104
Autorisations					
Montant	**185 421**	154 754	145 267	126 751	99 377
Nombre	**101**	94	87	45	45
Titres adossés à des créances mobilières					
Montant engagé envers les clients[1]	**630 000**	530 000	907 048	1 110 024	3 193 441
au 31 mars					
Montant autorisé (annulé)	**100 000**	(175 000)[3]	265 000	290 000	150 000
Plan d'action pour le capital de risque					
Engagement envers les clients[1]					
au 31 mars	**324 746**	210 000	–	–	–
Montant	**8**	5	–	–	–
Nombre de clients					
Autorisations					
Montant	**114 845**	210 000	–	–	–
Nombre	**3**	5	–	–	–
BDC					
Engagement total envers les clients	**23 945 058**	21 961 905	20 654 350	19 300 823	20 247 459

(1) Le montant engagé envers les clients correspond à l'encours du portefeuille et aux montants non déboursés, au coût.

(2) Pour l'engagement total envers les clients de Capital de risque, se reporter à la note 12, *Placements de capital de risque*, et à la note 27, *Engagements*, des états financiers consolidés.

(3) Le montant annulé comprend 25 000 $ au titre des autorisations et 200 000 $ au titre des annulations.

(en milliers de dollars canadiens)

Données financières	**2015**	2014	2013	2012	2011
Bénéfice net et résultat global, selon le secteur d'activité[1]					
Pour les exercices terminés le 31 mars					
Financement	**453 428**	433 833	433 124	504 736	305 603
Capital de croissance et transfert d'entreprise	**38 525**	23 305	34 685	36 212	20 400
Capital de risque	**23 268**	(12 075)	(8 559)	(42 640)	(20 765)
Consultation	**(24 245)**	(16 855)	(12 450)	(11 020)	(8 883)
Titrisation	**3 965**	5 822	11 355	46 159	70 166
Plan d'action pour le capital de risque	**(4 251)**	(1 418)	–	–	–
Bénéfice net	**490 690**	432 612	458 155	533 447	366 521
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**490 516**	425 968	454 661	520 335	360 292
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**174**	6 644	3 494	13 112	6 229
Bénéfice net	**490 690**	432 612	458 155	533 447	366 521
Autres éléments du résultat global[2]	**(30 247)**	49 633	(24 906)	(152 486)	58 317
Résultat global total	**460 443**	482 245	433 249	380 961	424 838
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**460 269**	475 601	429 755	367 849	418 609
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**174**	6 644	3 494	13 112	6 229
Résultat global total	**460 443**	482 245	433 249	380 961	424 838
Information portant sur la situation financière					
au 31 mars					
Titres adossés à des créances mobilières	**407 731**	336 477	437 453	763 200	3 068 949
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts	**18 414 044**	17 241 064	15 871 635	14 739 271	13 731 011
Placements de financement subordonné	**642 810**	576 677	557 840	457 369	387 091
Placements de capital de risque	**709 639**	495 096	456 708	358 951	413 782
Placements du plan d'action pour le capital de risque	**47 643**	5 169	–	–	–
Total des actifs	**21 129 017**	19 569 957	18 183 905	17 219 882	18 399 578
Total des passifs	**16 349 897**	15 179 908	14 228 230	13 594 621	14 639 731
Total des capitaux propres attribuables :					
À l'actionnaire de BDC	**4 744 566**	4 338 910	3 872 902	3 509 980	3 613 202
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**34 554**	51 139	82 773	115 281	146 645
Total des capitaux propres	**4 779 120**	4 390 049	3 955 675	3 625 261	3 759 847

(1) Pour des renseignements détaillés sur les données par secteur d'activité pour les exercices 2015 et 2014, se reporter également à la note 25, *Informations sectorielles*, des états financiers consolidés.

(2) Pour des renseignements détaillés sur les autres éléments du résultat global pour les exercices 2015 et 2014, se reporter à l'état consolidé du résultat global (p. 52).

Glossaire

ACCEPTATION
Point où le client a accepté les modalités et conditions du financement autorisé offertes par BDC. L'acceptation par le client survient après l'autorisation du financement par BDC. (L'information sur les acceptations contenue dans le présent rapport est présentée déduction faite des annulations ou des réductions survenues après l'acceptation par le client.)

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION
Contrat bilatéral standard qui permet aux contreparties de s'entendre sur les besoins nets de garantie et, en cas de liquidation d'une position, sur les montants de règlement prévus par les contrats généraux sous-jacents pour la vente et l'achat d'instruments financiers. L'accord général de compensation compense les soldes positifs d'une transaction par les soldes négatifs d'une autre.

AUTORISATION
Point où BDC a complété sa diligence raisonnable et approuvé la demande de financement ou d'investissement de capital de risque. L'autorisation précède l'acceptation. (L'information sur les autorisations contenue dans le présent rapport est présentée déduction faite des annulations ou des réductions survenues après l'autorisation par BDC.)

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS
Imputation aux résultats qui représente un montant jugé suffisant par la direction pour couvrir entièrement les prêts douteux qui existent dans les portefeuilles de prêts, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut de paiement des prêts, de la conjoncture économique et de la provision cumulée pour pertes sur prêts déjà établie.

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE
Entreprise créée pour la première fois. Cette catégorie comprend également les entreprises existantes qui n'ont pas encore enregistré des ventes pendant une période de 12 mois consécutifs.

FINANCEMENT SUBORDONNÉ
Instrument hybride qui allie à la fois des caractéristiques du financement par emprunt et du financement par actions.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
Contrats dont la valeur est « dérivée » des fluctuations des taux d'intérêt ou de change ou du prix d'une action ou de marchandises. L'utilisation des instruments dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques courants ou prévus inhérents aux fluctuations des cours et des taux.

JUSTE VALEUR
Prix dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur représente la meilleure estimation de la direction quant à la valeur nette d'un placement à la date de la situation financière, et elle peut ne pas refléter la valeur réalisable au dessaisissement du placement.

OPÉRATION DE COUVERTURE
Technique de gestion des risques utilisée pour protéger les résultats financiers contre les risques de fluctuations du marché, des taux d'intérêt et des taux de change associés aux activités bancaires normales.

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE
Participation, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à BDC.

PERTE À LA CONSTATATION INITIALE
Différence entre la juste valeur d'un instrument financier et son coût au moment de l'achat. La perte à la constatation initiale est comptabilisée dans le résultat net au moment de l'achat, puis elle est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de l'instrument financier à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

PLACEMENTS DIRECTS
Investissements effectués par BDC directement dans des entreprises en portefeuille.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS PRODUCTIFS
Prêts dont BDC s'attend raisonnablement à recouvrer la totalité du capital et des intérêts, dans les délais prévus.

PRÊTS DOUTEUX
Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que BDC n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dans les délais prévus.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
Différence entre les produits d'intérêts générés par les portefeuilles portant intérêts, ainsi que par les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières, et les coûts d'emprunt associés au financement de ces actifs.

PRODUITS DE CONSULTATION
Frais et honoraires obtenus en retour des services fournis par le réseau national de consultants de BDC pour évaluer, planifier et mettre en place des solutions de gestion.

PROFITS OU PERTES NETS LATENTS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS
Montants liés aux billets structurés et à leurs dérivés associés. Ils représentent les montants inclus dans le résultat qui proviennent de la variation de la juste valeur des instruments financiers pendant la période.

PROFITS OU PERTES NETS RÉALISÉS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS
Montants liés aux billets structurés et à leurs dérivés associés. Des profits ou des pertes réalisés surviennent lorsque des instruments financiers sont rachetés avant leur échéance à un prix supérieur ou inférieur à leur prix d'achat initial.

PROFITS OU PERTES NETS RÉALISÉS SUR LES PLACEMENTS
Profits enregistrés, après déduction des pertes en capital réalisées, à la vente ou à la radiation des placements, exclusion faite de la variation nette de la plus(moins)-value latente des placements de capital de risque et des placements de financement subordonné.

PROVISION COLLECTIVE CUMULÉE
Provision établie par la direction pour tenir compte des pertes sur prêts existant dans le portefeuille de prêts productifs à la date de la situation financière, mais qui n'ont pas encore été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS
Réserve jugée suffisante par la direction pour couvrir entièrement les pertes sur prêts qui existent dans le portefeuille de prêts. La provision cumulée pour pertes sur prêts peut être individuelle ou collective et apparaît à l'état de la situation financière comme une déduction des prêts.

PROVISION INDIVIDUELLE CUMULÉE
Provision établie par la direction pour tenir compte des pertes sur prêts existant dans les portefeuilles de prêts actuels à la date de la situation financière et qui ont été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

RATIO D'EFFICIENCE
Mesure de l'efficience avec laquelle BDC engage des dépenses afin de tirer un revenu de ses activités de financement. Ce ratio correspond aux charges opérationnelles et administratives en pourcentage des produits d'intérêts nets et autres produits. Les autres produits comprennent les frais et les profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers. Un ratio plus faible indique une efficience supérieure.

RATIO D'ENDETTEMENT
Mesure permettant de s'assurer que BDC exerce ses activités dans les limites d'endettement prescrites par la loi et qui correspond au quotient de la somme des emprunts et du passif éventuel par le total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC. Cette mesure inclut les actions préférentielles classées au passif et exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Selon la loi, le ratio dettes-capitaux propres de BDC ne peut dépasser 12:1.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ORDINAIRES
Bénéfice net, diminué des dividendes sur les actions préférentielles, exprimé en pourcentage du capital social ordinaire moyen. Ce chiffre exclut les autres éléments du résultat global relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, le cumul des autres éléments du résultat global, et les participations ne donnant pas le contrôle.

SWAPS DE DEVISES
Contrats par lesquels deux parties s'engagent à échanger des flux financiers libellés en différentes devises pendant une durée prédéterminée.

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT
Contrats en vertu desquels deux parties s'engagent à échanger des flux d'intérêts, en général l'une selon un taux flottant, l'autre selon un taux fixe, sur la base de montants nominaux de référence déterminés et durant une période donnée.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES
Titres créés après titrisation d'un groupe d'actifs. Par exemple, les titres achetés par BDC comprennent des titres à terme canadiens notés AAA garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks.

VARIATION NETTE DE LA PLUS(MOINS)-VALUE LATENTE SUR LES PLACEMENTS
Montant porté au compte de résultat découlant des changements de la juste valeur des placements pour la période visée.

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Iul30-2015F-PDF
1495-673X

This document is also available in English.

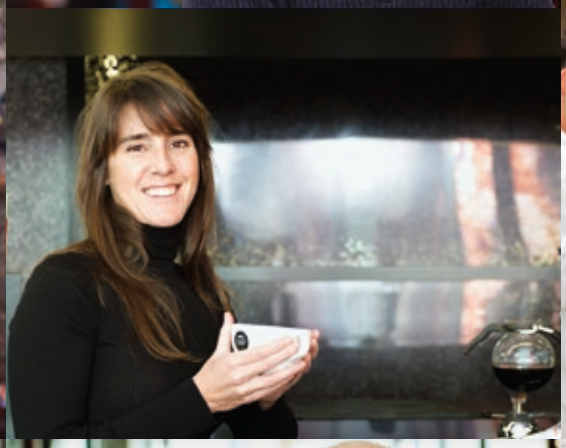

BDC.CA